

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Le Conseil intercommunal est convoqué en séance
le jeudi 8 juin 2023 à 18h30
en l'Aula du Collège de Montreux-Est
Rue de la Gare 33 – 1820 Montreux**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
 - 3.1 Madame Sandrine Félix (Jongny) en remplacement de Monsieur Cédric Clerc, démissionnaire
4. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Cédric Clerc (Jongny), démissionnaire
5. Approbation du procès-verbal No 02/2023 de la séance du 27 avril 2023 
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction
 - 9.1 Budget 2024 de l'Association Sécurité Riviera (No 03/2023) 
 - 9.2 Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz - Réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 (No 04/2023) 
10. Rapports des commissions
 - 10.1 Rapport relatif aux comptes 2022 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 01/2023) (Rapp. : Mme Anne Ducret, Présidente) 

10.2 Rapport relatif à la gestion 2022 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 02/2023)
(Rapp. : Mme Anne Ducret, Présidente)



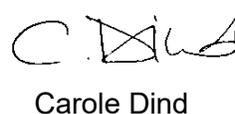
11. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2023-2024
12. Election du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2023-2024
13. Election de deux scrutateurs pour l'année 2023-2024
14. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2023-2024
15. Autres objets s'il y a lieu

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yanick Hess".

Yanick Hess

La Secrétaire :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Carole Dind".

Carole Dind

**A l'issue de la séance, le Président vous convie à partager
un apéritif pour marquer la fin de son mandat.**

Annexes :

- Convocation des groupes
- Procès-verbaux No 02/2023
- Préavis Nos 03 et 04/2023
- Rapports Nos 01 et 02/2023



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Séance du jeudi 8 juin 2023 à 18h30
Aula du Collège de Montreux-Est
Rue de la Gare 33 - 1820 Montreux

CONVOCAATION DES GROUPES

Groupe de Vevey

Lundi 5 juin 2023
19h00 – Caveau Saint-Martin
Rue des Deux-Marchés 3
1800 Vevey

Groupe de Montreux

Mardi 6 juin 2023
19h00 – Salle des commissions
Villa Mounsey
1820 Montreux

Groupe de La Tour-de-Peilz

Mardi 6 juin 2023
19h00 – Salle 1
Maison de Commune
1814 La Tour-de-Peilz

Groupe des Communes d'Amont

Mercredi 31 mai 2023
20h00 – Salle du Conseil
Salle de Château 2
Rue du Château 2
1804 Corsier

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 02/2023

Date : Jeudi 27 avril 2023 à 18h30

Lieu : Aula du Collège de Montreux-Est - rue de la Gare 33 - 1820 Montreux

Présidence : Yanick Hess (Montreux)

Scrutatrices : Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) - Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier)

Présent(e)s : 49 conseillères et conseillers

Excusé(e)s : 13 conseillères et conseillers

Absent(e)s : 1 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
- 3.1 Monsieur Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) en remplacement de Madame Magali Tarin
4. Approbation du procès-verbal No 01/2023 de la séance du 26 janvier 2023
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Préavis du Comité de direction
- 8.1 Comptes 2022 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2023)
- 8.2 Rapport de gestion 2022 (No 02/2023)
9. Rapports des commissions
- 9.1 Rapport relatif à la demande d'exonération de l'Association Promotion Sport Aigle concernant les prestations fournies dans le cadre du Tour de France 2022 (No 09/2022)
10. Communications du Comité de direction
- 10.1 Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2024 (No 02/2023)
11. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Yanick Hess (Montreux) ouvre la séance et salue la présence des membres du Comité de direction et son directeur, du public, des représentants de l'ASR et de la presse. Il souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité des opinions.

1. APPEL

Excusé(e)s : Laura Ferilli (Blonay-St-Légier) - Michèle Perrelet (Blonay-St-Légier) - Christin Rüttsche (Chardonne) - Philippe Verdan (Chardonne) - Alain Ciocca (Corseaux) - Jacques Marmier (Corseaux) - Cédric Clerc (Jongny) - Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz) - Irina Gote (Montreux) - Nicolino Berardocco (Vevey) - Cédric Bussy (Vevey) - Yvan Luccarini (Vevey) - Frédéric Vallotton (Vevey)

Absent(e)s : Damien Bourgeois (Corsier)

Mme Dominique Pittet (Jongny) et M. Patrick Michaux (Corseaux), membres du Comité de direction, sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. ASSERMENTATIONS

3.1 Monsieur Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) en remplacement de Madame Magali Tarin

Selon la procédure réglementaire, M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis M. Joey Fares (Blonay-Saint-Légier) prête serment.

M. le Président le félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL No 01/2023 de la séance du 26 janvier 2023

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 01/2023 de la séance du 26 janvier 2023 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La présidence du groupe Amont est désormais assurée par M. Rodrigo Leal (Jongny) en remplacement de M. Cédric Clerc (Jongny) qui a annoncé sa démission du Conseil intercommunal au 15 mai 2023.

6. CORRESPONDANCE

Néant.

7. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

M. le Président rappelle qu'il est préférable de passer par une interpellation pour poser une question au Comité de direction plutôt que par une question orale en fin de séance.

8. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

8.1 Comptes 2022 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2023)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.2 Rapport de gestion 2022 (No 02/2023)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS

9.1 Rapport relatif à la demande d'exonération de l'Association Promotion Sport Aigle concernant les prestations fournies dans le cadre du Tour de France 2022 (No 09/2022)

Mme Anne Ducret (Chardonne), présidente de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du rapport.

M. Clément Toluoso (Vevey) indique que le groupe Vevey est opposé à l'octroi de cette exonération. Non pas qu'il ne comprenne pas que le bénévolat et l'engagement pour le sport sont importants et doivent être soutenus, mais parce que la façon de faire lui disconvient fortement. En effet, c'est une manière de soutenir, par du bénévolat et par des fonds publics, une manifestation qui ne reverse pratiquement rien aux pouvoirs publics. Il invite donc le Conseil à voter non à cette demande d'exonération.

M. Pascal Rossier (Montreux) revient sur un point qui a suscité le débat lors de la commission, à savoir les demandes d'exonération des prestations de la protection civile. On pourrait comprendre dans le cas présent que l'APSA n'a formulé aucune demande avant l'évènement, mais c'est inexact. Comme le précise le préavis, l'APSA a demandé au Canton une exonération des prestations de la protection civile, mais cela concernait les PCI astreints. Les PCI professionnels font l'objet d'une autre demande d'exonération qui s'adresse aux ORPC, ici celui de la Riviera-Pays-d'Enhaut. Pourquoi l'APSA n'a-t-elle pas fait cette demande ? Peut-être est-ce une erreur, une incompréhension, parce que les procédures ne sont pas simples. Et comme le Canton avait accepté l'exonération à son niveau, peut-être l'organisateur a-t-il pensé que c'était suffisant ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (dix avis contraires et cinq abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 09/2022 du Comité de direction du 1er décembre 2022 relatif aux courriers de l'APSA concernant la demande d'exonération pour les prestations fournies par le personnel professionnel de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut et du SDIS Riviera dans le cadre du Tour de France, étape d'Aigle, le 10 juillet 2022,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de prendre acte du préavis No 09/2022, ainsi que du rapport de la commission de gestion ;
2. de valider exceptionnellement le principe consistant à appliquer un taux d'exonération de 50% sur les prestations fournies par le personnel professionnel de l'ORPC Riviera-Pays d'Enhaut et du SDIS Riviera, soit un montant arrondi de CHF 15'368.96 ;
3. de confier le suivi du dossier au Comité de direction de l'ASR, dont la facturation du solde de la prestation de CHF 15'368.90.

10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

10.1 Planning des séances du Conseil intercommunal, du Comité de direction et du Bureau du Comité de direction pour l'année 2024 (No 02/2023)

M. le Président remarque que, comme cette année, cinq séances sont prévues en 2024.

La parole n'est pas demandée.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 18h50.

**CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA**

Le Président
Yanick **HESS**



La Secrétaire
Carole **DIND**

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 03/2023

**du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA**

Budget de l'Association de communes Sécurité Riviera

Année 2024

Séance de commission : mardis 27 juin (sans CoDir) et 22 août 2023 (avec CoDir) à 19h.00, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens

TABLE DES MATIERES

1. Préambule	Page 3
2. Principes généraux	Page 3
3. Investissements	Page 4
4. Ressources humaines	Page 6
5. Office du stationnement	Page 10
6. Police	Page 11
7. Protection civile	Page 11
8. Projet budget 2024	Page 12
9. Charges et revenus	Page 14
10. Plan d'investissements	Page 17
11. Effectifs	Page 18
12. Conclusions	Page 19

Documents annexés :

- Budget 2024 avec remarques et compléments ;
- Charges et revenus par nature ;
- Charges et revenus par cellule ;
- Plan d'investissement ;
- Répartition par commune ;

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Le budget de l'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : ASR) pour l'année 2024 devrait être adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 21 septembre 2023.

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2024. Celui-ci est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives cantonales régissant la matière.

De manière plus spécifique, il y a lieu d'observer que l'élaboration de ce budget 2024 a été marquée par le contexte inflationniste actuel, caractérisé par une augmentation sensible du coût des prestations liées à l'énergie et aux matières premières.

2. Principes généraux

Selon les dispositions de l'article 35 alinéa 3 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera, le budget est approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Le budget 2024 respecte les principes généraux développés dans le cadre du préavis adopté en 2006 par les dix conseils communaux des communes membres de l'ASR.

La répartition des charges et des recettes par cellule et entre les communes est appliquée conformément à l'article 34 desdits Statuts. Les charges relatives aux **tâches principales** (Autorités - Direction - Chancellerie - Amendes d'ordre - Ambulance Riviera - UTLI - Prévention - Police Riviera - Police du commerce) sont réparties entre toutes les communes partenaires, au prorata de la population pondérée. Celle-ci est égale au nombre d'habitants de la commune multiplié par un coefficient de pondération défini selon l'échelle suivante :

Commune :	jusqu'à 1'000 habitants	: coefficient 2 ;
	1'001 à 3'500 habitants	: coefficient 3 ;
	3'501 à 6'000 habitants	: coefficient 4 ;
	6'001 à 12'000 habitants	: coefficient 5 ;
	plus de 12'000 habitants	: coefficient 6 ;

Il est également utile de rappeler que la charge résiduelle de la Signalisation (609) est répartie au prorata du nombre d'habitants des communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey.

Quant aux Offices du stationnement - qui présentent tous un exercice bénéficiaire - les recettes profitent aux communes respectives, qui assument directement les charges en matière d'investissements matériels, notamment en ce qui concerne les parcomètres. Une particularité est encore à signaler en ce qui concerne la Commune de Vevey, puisque l'Office du Stationnement est en charge de la gestion du parking Vieille Ville (ex Panorama), permettant une recette nette pour l'Office du Stationnement de Vevey de 2'791'108.- sur le budget 2024. Cela explique, au moment de la répartition, un résidu de charges relativement peu important pour cette commune à coefficient 6, particulièrement lors de la lecture rapide du coût par habitant.

Les charges relatives au **SDIS Riviera** (comptes 650) et à la **Protection civile** (comptes 66) sont réparties au prorata du nombre d'habitants. S'agissant de la Protection civile, cette participation s'étend, selon le même principe, aux communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont, conformément au contrat de droit administratif entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

3. Investissements

Pour rappel, notre fiduciaire BDO SA recommande de ne plus comptabiliser dans le budget de fonctionnement les investissements de plus de CHF 50'000.-. Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), de tels investissements doivent être portés au bilan et amortis selon leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement ont été définis selon l'usage courant des véhicules et les recommandations du Canton ; ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Amortissement	Début d'amortissement
Véhicules d'urgence	3 ans	Dès la mise en service
Autres véhicules	5 ans	Dès la mise en service
Ambulances (véhicules avec caissons)	7 ans	Dès la mise en service
Ambulances (véhicules fourgons)	8 ans	Dès la mise en service
Projets informatiques	5 ans	L'année suivant la mise en service
Mobilier / installations	5 ans	Dès le début d'utilisation
Plan d'affectation	10 ans	Dès l'aboutissement de l'étude

Un plan d'investissements pour les années 2024 à 2027 est présenté pour approbation dans le présent document.

Projet informatique « Odysée »

Le projet « Odysée » a été présenté au Conseil intercommunal dans le préavis No 04/2019 concernant le renouvellement du système d'information central des Polices vaudoises.

Ce projet est toujours en cours de réalisation. De ce fait, l'investissement préalablement prévu durant l'année 2021, pour un premier amortissement en 2022, a été reporté en 2023. Au moment de l'établissement du présent budget, l'ASR dispose d'informations permettant d'affirmer que le système sera mis en service en 2025. Cela étant, les coûts relatifs à la maintenance et à l'amortissement ont été supprimés du budget 2024 et seront portés au budget 2026.

GED – Gestion électronique des documents et logiciel de planification du Service de police

La mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED) pour l'ensemble de l'ASR, ainsi que d'un logiciel de planification, était prévue au budget 2023 (Préavis 03/2022) pour des montants, respectivement, de CHF 500'000.- et CHF 70'000.-.

A ce stade, il y a lieu de rappeler qu'un grand nombre de projets informatiques et techniques sont actuellement en cours de réalisation au sein de l'ASR.

Parmi ces projets, l'on citera, en particulier, le renouvellement du central téléphonique, la migration du système d'exploitation informatique (passage de Windows 7 à Windows 10), l'installation d'un système d'alarme par SMS, les travaux de rénovation des locaux de Vevey, la mise en place d'un nouvel Intranet, la gestion électronique des factures fournisseurs et le renouvellement du registre des entreprises.

Les ressources qui sont actuellement à disposition ne permettent raisonnablement pas d'accomplir ces différentes tâches simultanément et il a donc été nécessaire d'établir des priorités. De ce fait, il a été décidé de reporter le projet de mise en place d'un système de GED, pour une mise en œuvre durant l'année 2024. Le montant estimé et validé dans le plan d'investissements du budget 2023 est ainsi reporté au budget 2024.

Réfection et réaménagement des locaux de Clarens

A ce jour, nous ne disposons pas d'informations précises sur les intentions du nouveau propriétaire et promoteur immobilier concernant le sort de la parcelle et des locaux que nous occupons à la rue du Lac 118, à Clarens. Compte tenu de l'état de vétusté de ces locaux, il s'agit toutefois d'estimer les coûts des travaux d'entretien nécessaires pour améliorer les conditions de sécurité et l'environnement de travail du personnel. Dans cette optique, le Comité de direction et la Direction ont mandaté le Bureau E-AS SA, à Montreux (proposition n°51/2022, validée le 12.5.2022).

L'estimation globale s'élève à CHF 1'070'000.- avec une marge de plus ou moins 20%. Dès lors, un montant de CHF 1'200'000.- a été porté au plan des investissements 2024. Le montant du premier amortissement est quant à lui intégré au budget de cette même année. En fonction de la volonté du propriétaire – qui pourrait finalement réaliser lui-même ces travaux – cet amortissement pourrait potentiellement se transformer en une augmentation de loyer.

Rénovation du Poste de police de Vevey

Le Comité de direction et la Direction tiennent à exprimer leur plus vive reconnaissance à la Municipalité et au Conseil communal de Vevey, qui ont accepté un crédit d'investissement d'environ CHF 2 millions pour la rénovation des locaux du Poste de police, sis à la rue du Simplon 38.

La phase préparatoire est actuellement en cours et des travaux plus conséquents débiteront au début du mois de mai 2023. Durant la quinzaine de mois que nécessiteront les travaux, les prestations de service au public pourront néanmoins être maintenues dans des conditions satisfaisantes. L'augmentation de loyer de CHF 19'840.- (annuel) a également été portée au budget 2024.

Maison de la sécurité publique – plan d'affectation et concours d'architecture

Au terme de l'étude de faisabilité et de l'atelier participatif, dont les rapports (urbanisme, mobilité et développement durable), ainsi que le compte-rendu, peuvent être consultés sur notre site Internet, le projet se poursuit selon le calendrier prévu.

A l'aube de cette prochaine étape, un préavis est en cours d'élaboration. Il est en lien avec le plan d'affectation de la parcelle n°2019 (lieu-dit « En Saussaz ») de la Commune de Montreux, propriété de ladite commune. Ce préavis concernera également le concours d'architecture qui se déroulera conformément aux exigences prévues par les normes SIA.

Pour ce faire, nous sommes accompagnés par le bureau d'urbanisme *Repetti Sàrl*, à Montreux, et celui d'architectes *Frei Rezakhanlou SA*, à Lausanne, expert dans l'organisation de concours.

Ce préavis ad hoc sera déposé auprès du Conseil intercommunal lors de la séance du 8 juin 2023. Le montant prévu à cet effet a été intégré au plan des investissements et son premier amortissement au budget 2024.

Mobilier ergonomique

Dans l'attente de la concrétisation des différents projets mentionnés ci-avant et suite aux insatisfactions récurrentes exprimées par le personnel lors des entretiens de collaboration annuels, un renouvellement du mobilier est attendu.

Après le réaménagement en priorité des deux locaux occupés par les équipes d'intervention de la Division de police-secours, il y aura également lieu d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel. Sur la base des recommandations émises par la SUVA, nous avons opté pour un mobilier ergonomique qui s'inscrit logiquement dans la politique de santé et de sécurité au travail que nous développons progressivement. Il convient de préciser que ces équipements seront transposables dans les nouveaux espaces de la future Maison de la sécurité publique.

Sur la base de l'offre la plus compétitive, nous avons procédé à une estimation des besoins. Ceux-ci comprennent tous les postes de travail, l'acquisition d'armoires pour le personnel du Service de police et l'aménagement d'une salle polyvalente, tant pour des réunions que pour une structure de conduite, notamment lors d'une grande manifestation ou d'une gestion de crise. Le montant global, y compris une réserve de 10%, qui s'élève à CHF 390'000.-, a été porté au plan des investissements et son premier amortissement au budget 2024. Vu les montants dont il est question, un processus de marché public sera nécessaire.

4. Ressources humaines

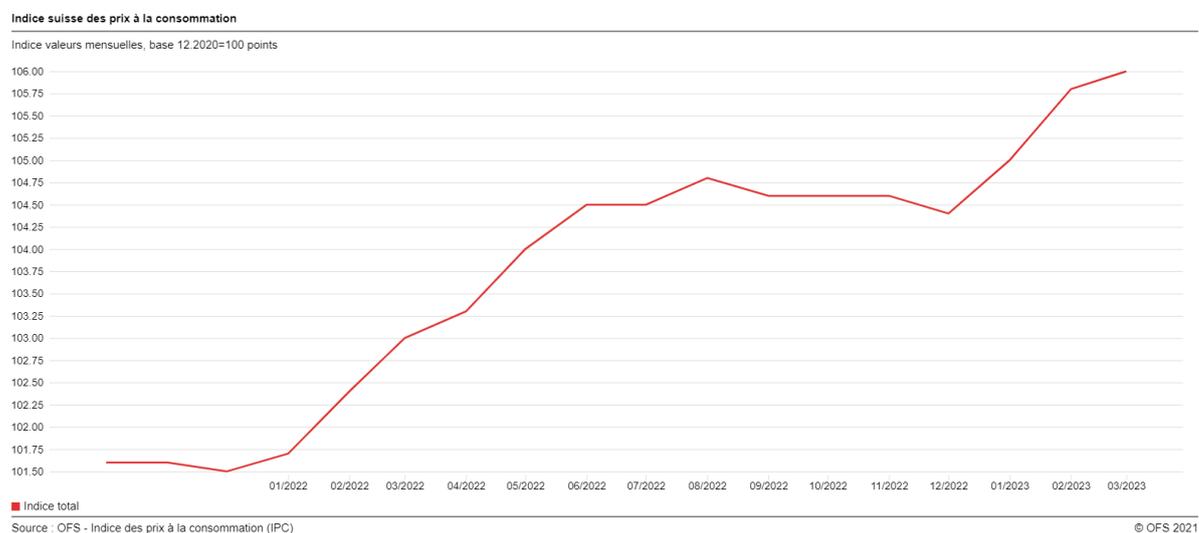
Système de gestion du personnel – progression salariale

Le système de gestion du personnel actuellement en vigueur (GesPer) fait reposer la progression salariale des collaboratrices et collaborateurs sur deux critères que sont l'ancienneté et l'évaluation des prestations fournies. Or, ce système péjore parfois la fidélisation de notre personnel en ne lui permettant pas de progresser jusqu'au plafond de la classe salariale. Proposition sera donc faite au Comité de Direction de ne plus tenir compte de la « séniorité » du personnel comme facteur de frein ; ceci afin de permettre d'atteindre le plafond de la classe salariale concernée, sous réserve d'une évaluation insuffisante de la qualité des prestations.

Echelle des traitements (comptes xxx.3011 et suivants)

Dans le contexte inflationniste que nous connaissons, le Conseil intercommunal a validé, lors de sa séance du 26 janvier 2023, une indexation de l'échelle des traitements et de l'indemnité pour inconvénients de fonction à hauteur d'un taux de 3 %, sur la base de l'indice national des prix à la consommation (IPC).

En examinant le graphique ci-dessous, l'on constatera une nouvelle hausse de l'IPC de 1,3 % entre octobre 2022 (mois de référence) et mars 2023. Malgré les incertitudes économiques actuelles, une augmentation de 2 % a été envisagée pour l'indexation lors de l'élaboration du budget fin avril 2023.



Le montant total des salaires, incluant les primes, AVS/AC/AF, caisse de pensions, LAA et perte de gain, s'élève à 33'372'371 (sans le personnel occasionnel). Le montant total d'indexation de 2% sur cette somme correspond à 674'632.

Comptes	Total salaires	IPC 2%	Total salaires avec IPC
3011	25'557'846	501'730	26'059'576
3011.01	133'978.21	-	133'978
3030	2'449'473	47'824	2'497'298
3040	4'103'509	116'788	4'220'297
3050	69'276	1'386	70'662
3055	345'255	6'905	352'160
3012	38'400		38'400
Total	32'697'738	674'632	33'372'371

Mesures visant à améliorer la santé et la sécurité au travail

En s'inspirant des principes juridiques contenus dans divers textes (Loi sur le travail, ordonnances d'application, CCT), le Comité de direction a notamment décidé, en septembre 2022, de compenser le travail de nuit pour le personnel des services d'ambulance et de police. Ces mesures ont été adoptées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail du personnel œuvrant de nuit, suite à des négociations menées avec l'Association du personnel d'ambulances Riviera (APAR) et le Syndicat des services publics (SSP). Les compensations horaires sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Assurances perte de gain maladie

Le Conseil d'administration de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) a constaté au cours des dernières années une augmentation significative des coûts liés à certaines prestations risques fournies par la Caisse. Dans ce contexte, l'assemblée des délégués de la CIP s'est réunie durant l'été 2022 afin de voter sur l'adaptation du taux de cotisation. En novembre 2022, la CIP a annoncé la suppression de l'octroi des rentes temporaires. Cette décision de la CIP a pour effet d'influencer les conditions-cadres du contrat d'assurance perte de salaire maladie conclu entre l'ASR et la Vaudoise Assurances. En raison des relations commerciales de longue date entre l'ASR et la Vaudoise Assurances, cette dernière avait accepté – à bien plaisir et alors qu'elle aurait pourtant été en droit de le faire – de ne pas répercuter les coûts induits par la décision de la CIP au 1^{er} janvier 2023. De ce fait, la modification de la couverture d'assurance a été reportée d'une année.

Cette adaptation du contrat sera ainsi effective au 1^{er} janvier 2024, ce qui induira une augmentation de CHF 75'859.50.

Etude de satisfaction - prévention des risques psychosociaux

Dans le prolongement du bilan et de l'analyse des entretiens individuels de collaboration, qui ont été présentés au Comité de Direction en début d'année 2023, la Direction de l'ASR a souhaité approfondir l'analyse du climat socioprofessionnel avec l'appui d'un partenaire externe.

Après différents échanges, le choix s'est porté sur l'institut Mediactif SA, à Corseaux, qui a été chargé de mener une étude de satisfaction auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'ASR. Le recours à une société externe permettra de garantir la confidentialité des données et d'offrir un accompagnement à la Direction de l'ASR, notamment en fournissant un rapport d'étude et des recommandations sur le plan d'action à mettre en œuvre. En fonction des attentes exprimées, une attention particulière sera notamment portée sur le renforcement de la prévention des risques psychosociaux. Le Comité de Direction a validé la décision de confier ce mandat à la société Mediactif SA, pour un montant de CHF 15'670,35 TTC.

Evolution des effectifs

Service de police : le budget du Service de police prévoit l'engagement de 6 aspirant·e·s et d'un assistant de sécurité publique en 2024.

A ce propos, il convient de rappeler que depuis 2022, la Police cantonale vaudoise a procédé à un recrutement massif de policiers formés oeuvrant dans les Polices communales. Comblé les effectifs de Police Riviera demeure donc un objectif essentiel et toujours d'actualité.

Vu la difficulté de recruter des policières et policiers formés, sur un marché déjà appauvri, la formation de nouveaux collaborateurs·trices offre une perspective intéressante. Le recrutement et la formation d'aspirant·e·s de police constitue toujours un gage de qualité et de fidélité de nos policières et policiers, à tout le moins durant les cinq à sept premières années de service.

Un poste d'assistant de sécurité publique à 100% est également porté au budget. Il vise à répondre aux demandes de plusieurs communes, qui souhaitent notamment renforcer le contrôle du stationnement et assurer une présence aux abords d'écoles.

Service d'ambulances : un poste d'ambulancier (1 EPT) est porté au budget 2024.

Il y a lieu de rappeler que l'exercice 2022 a été caractérisé par l'introduction de premières mesures visant à améliorer la santé et la sécurité au travail du personnel œuvrant de nuit, notamment la compensation du travail de nuit, à hauteur de 10%, entre 23 h et 6 h. Décidées en cours d'année, ces mesures n'ont pas pu être accompagnées d'une augmentation immédiate de la dotation du Service.

En septembre 2022, le Comité de direction a adopté d'ultérieures mesures : la compensation du travail de nuit, à hauteur de 20%, entre 20 h et 6h, l'octroi d'un congé exceptionnel et la comptabilisation du temps d'habillage comme temps de travail. Ces différentes mesures sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023. Le budget 2023 ayant été élaboré à la lumière des données connues au printemps 2022, la dotation du Service d'ambulances n'a bénéficié à ce stade que d'un EPT supplémentaire. Or, le besoin en personnel nécessaire à la correcte application de ces nouvelles mesures (hors congé exceptionnel de 80 heures) est quantifié à 2.02 EPT.

La DGS a été à maintes reprises sollicitée à ce propos, afin qu'elle octroie un subventionnement complémentaire permettant à l'ASR de disposer d'une dotation adéquate. Elle a répondu favorablement en avril 2023, en octroyant un montant forfaitaire exceptionnel de CHF 120'000.-.

Cette somme ne compense toutefois que partiellement les besoins et ne saurait représenter à elle seule une solution pérenne pour stabiliser l'organisation du Service d'ambulances. Précisons encore que la réforme DisCUP initiée par le Conseil d'Etat est toujours en cours d'étude. Elle n'entrera probablement pas en vigueur avant 2025. Elle pourrait néanmoins conduire à une meilleure prise en compte des impératifs des services d'ambulances vaudois, avec une révision de la dotation en personnel et de son financement.

UTLI : un EPT supplémentaire est porté au budget 2024.

Depuis la création de l'ASR, la structure de notre UTLI (Unité technique, logistique et informatique) n'a que peu évolué. Composée en partie d'anciens policiers ayant un attrait pour l'informatique, elle peine toujours davantage à répondre efficacement aux nécessités contemporaines. Or, les importants projets qui nécessitent de solides connaissances en informatique n'ont de cesse de se multiplier. Parmi ceux-ci, l'on citera en particulier la refonte de nos sites internet/intranet/extranet, l'introduction de la GED, la gestion du parc informatique et du « ticketing », ainsi que le projet ODYSSEE (police).

A cela s'ajoute le fait qu'à la fin mars 2023, l'ASR et la Commune de Montreux ont exprimé le souhait de revoir les termes de la convention informatique qui les lie, dans l'optique d'octroyer davantage d'indépendance à notre association. Compte tenu des défis de notre temps en termes de sécurité informatique, la vision selon laquelle l'ASR pourrait revêtir le rôle d'un pôle sécuritaire également dans ce domaine a été évoquée.

Pour toutes ces raisons, une professionnalisation de notre UTLI s'avère indispensable afin de pouvoir faire face convenablement à tous les changements présents et futurs. Dans cette optique, une allocation de ressources supplémentaires est nécessaire. Dans un premier temps, un EPT supplémentaire devrait permettre de mieux gérer les besoins actuels. La structure et la composition de l'unité, qui pourrait se muer en une véritable entité « IT » devra néanmoins être revue, notamment lors du départ à la retraite de son responsable, qui devrait intervenir à l'horizon de l'été 2024.

Direction – RH : un poste administratif RH, équivalent à 0,8 EPT (prolongation de contrat) a été porté au budget 2024.

Ce poste constitue un appui administratif et logistique. Il pourra permettre aux collaboratrices spécialisées de se concentrer sur leur cœur de métier et développer les activités dans leurs champs de compétences respectifs.

En outre et dans le contexte actuel, la Direction se voit contrainte de surseoir à l'engagement d'un-e chargé-e de projet à 80%, par mesure d'économie. Elle se réserve néanmoins la possibilité de recourir à des mandat-s ponctuel-s, en fonction des besoins liés aux nombreux projets en cours ou à venir.

5. Offices du stationnement (comptes 610.01.xxx à 610.03.xxx)

Les montants budgétisés pour 2024 tiennent compte de l'augmentation de l'utilisation des moyens de paiement dématérialisés, qui permettent de s'acquitter de la durée réelle du stationnement.

En effet, depuis sa mise en fonction en février 2017, les transactions liées à ce mode de paiement sont en constante progression. La conséquence est une augmentation du taux de paiement. Grâce à ce moyen, l'utilisateur est effectivement plus enclin à s'acquitter de son stationnement, diminuant ainsi le nombre d'infractions.

Toutefois, la possibilité de gérer précisément son temps de parcage - en l'occurrence, de ne payer que la durée effective du stationnement - a une influence négative sur les recettes liées aux encaissements sur le domaine public. Ceci contrairement à ce qui se passe en cas d'utilisation d'un horodateur, où le montant du paiement est souvent supérieur à celui dû pour la durée réelle du stationnement.

Enfin, il est rappelé que les assistant-e-s de sécurité publique ont intégré depuis le 1^{er} janvier 2021 le nouveau concept de proximité, comprenant des opérations de visibilité telles que PACIFICO (deal de rue à Vevey) ou SILENZIO (nuisances sonores estivales), ce qui a pu avoir un certain impact sur les contrôles liés au stationnement. Il est également à relever qu'en mars dernier, les Municipalités de Vevey et la Tour-de-Peilz ont décidé de rendre payant le stationnement le dimanche et les jours fériés. La Commune de Montreux souhaiterait également adopter cette mesure pour 2024. Dès lors, les montants budgétisés pourront être impactés par ce changement de régime.

	Montreux	Vevey	La Tour-de-Peilz
Comptes 2022	1'836'367	3'109'486	344'810
Budget 2023	1'624'918	3'199'209	256'395
Budget 2024	1'554'830	2'764'226	266'805
Différence budget 2023 / budget 2024	-70'088	-434'984	10'410
<i>En %</i>	<i>-4.3%</i>	<i>-13.6%</i>	<i>4.1%</i>
Différence comptes 2022 / budget 2024	-281'537	-345'260	-78'005
<i>En %</i>	<i>-15.3%</i>	<i>-11.1%</i>	<i>-22.6%</i>

6. Police

Comme mentionné ci-avant, le budget du service de Police prévoit l'engagement de six aspirants en 2024.

Par ailleurs, dans le compte 603.3116 « achat de matériel spécialisé », des investissements concernant la sécurité des policières et des policiers sont prévus au travers de l'acquisition de « Bodycams », pour un montant de CHF 25'000.-.

Cette acquisition n'a pu avoir lieu en 2022 et elle ne pourra pas davantage se concrétiser en 2023, le projet n'étant pas encore totalement abouti et formalisé. Ces « Bodycams » feront prochainement partie de la dotation en matériel de l'ensemble des polices du canton, après une phase d'évaluation et de tests menée par la Police cantonale vaudoise. Elles permettront de renforcer la sécurité du personnel et de transmettre des informations utiles aux magistrats, en cas d'enquête pénale.

7. Protection civile

La diminution des effectifs de la Protection civile et, par conséquent, des jours de service d'instruction et d'IFC (interventions en faveur de la collectivité) ont un impact sur les comptes 660.3013 (Soldes des astreints) et 660.3091.1 (frais de formation du personnel de milice). Cet impact se concrétise par une diminution des charges. En corrélation, les comptes 660.4511 (subventions cantonales – cours de répétition) et 660.4356 (ventes et prestations – engagement PCi) diminuent *de facto* les revenus. En tout état de cause, l'équilibre entre ces comptes de charges et de revenus est respecté.

8. Projet de budget 2024

La prévision budgétaire 2024 est retranscrite dans le tableau figurant ci-dessous (population au 31.12.2022) :

Commune	Population au 31.12.2022*	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2024	2023
Blonay – Saint-Légier	12'137	4'415'482	363.80	317.98
Chardonne	3'195	671'683	210.23	213.24
Corseaux	2'307	484'999	210.23	213.24
Corsier	3'367	707'842	210.23	213.24
Jongny	1'842	387'242	210.23	213.24
Montreux	26'100	8'538'984	327.16	329.78
Tour-de-Peilz	12'402	4'529'497	365.22	371.67
Vevey	19'754	4'875'360	246.80	230.03
Veytaux	972	154'585	159.04	160.87
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'569	84'103	23.63	22.52
Rossinière	534	12'619	23.63	22.52
Rougemont	830	19'614	23.63	22.52

Le budget 2024 laisse apparaître les résultats suivants :

	Budget 2024 comptes 600 à 608	Budget 2024 comptes 600 à 610.03	Budget 2024 comptes 600 à 66
Charges brutes	32'760'016.00	41'198'391.00	47'511'639.00
Revenus	9'394'476.00	21'082'742.00	22'629'630.00
Charges à répartir	23'365'540.00	20'115'649.00	24'882'009.00

	Budget 2023 comptes 600 à 608	Budget 2023 comptes 600 à 610.03	Budget 2023 comptes 600 à 66
Charges brutes	32'123'961.00	39'908'390.00	46'113'735.00
Revenus	9'026'100.00	20'621'525.00	22'138'108.00
Charges à répartir	23'097'861.00	19'286'865.00	23'975'627.00

La variation totale de la charge pour les communes, en comparaison avec le budget 2023 s'élève à CHF 906'382.-. Elle est composée d'une augmentation des revenus de CHF 491'522.- et d'une augmentation des coûts de CHF 1'397'904.-.

Les variations importantes des charges ou des revenus du budget 2024, en comparaison avec le budget 2023, sont listées de manière non exhaustive dans le tableau ci-dessous :

	Service	Description	Montant en CHF
CHARGES	Tous	IPC 2%	670'000
		Electricité	270'000
		Carburant	-50'000
		Honoraires	-20'000
		Informatique (-260k Police)	-330'000
		Loyers	-70'000
		Mobilier	-80'000
		Amortissement immobilisations	120'000
		Amortissement équipements	80'000
		Amortissement créances et débiteurs	50'000
	Police	Frais de formation et équipement pour 6 aspirants	80'000
		Achat de mobilier	-80'000
		Achat de matériel	-40'000
		Téléphones	-50'000
		Entretien matériel spécialisé	10'000
	Protection civile	Entretien locaux	-20'000
REVENUS	Office du stationnement	Montreux - diminution des recettes	-70'000
	Office du stationnement	Vevey - diminution des recettes	-430'000
	Office du stationnement	La Tour-de-Peilz – augmentation des recettes	10'000
	Ambulance	Facturation à des services tiers	200'000
		Participation du Canton	200'000
	Amendes d'ordre	Remboursements de frais	-100'000
	Police du commerce	Emoluments de surveillance	60'000
	SDIS	Augmentation participation Canton	110'000
	Protection civile	Diminution engagements PCI	-60'000
		Diminution subventions cours de répétition	-20'000

Remarques : L'augmentation des revenus est exprimée de manière positive alors qu'elle agit comme une diminution de charges. Les montants figurant en gras représentent une augmentation des charges nettes.

9. Charges et revenus

La charge nette évaluée au budget 2024 concernant l'ensemble des neuf communes de l'ASR, soit les cellules Autorités, Direction, Chancellerie, Amendes d'ordre, Ambulance Riviera, UTLI, Prévention, Corps de police et Police du commerce (600 à 608), représente un montant global à répartir de CHF 23'365'540.-

La charge nette comprenant l'ensemble des cellules, soit les rubriques susmentionnées, ainsi que Signalisation et Stationnement pour les communes de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz (600 à 610.03), s'élève à CHF 20'115'649.-

La charge nette pour l'ensemble des cellules, y compris le SDIS et la Protection civile, s'élève à CHF 24'882'009.-

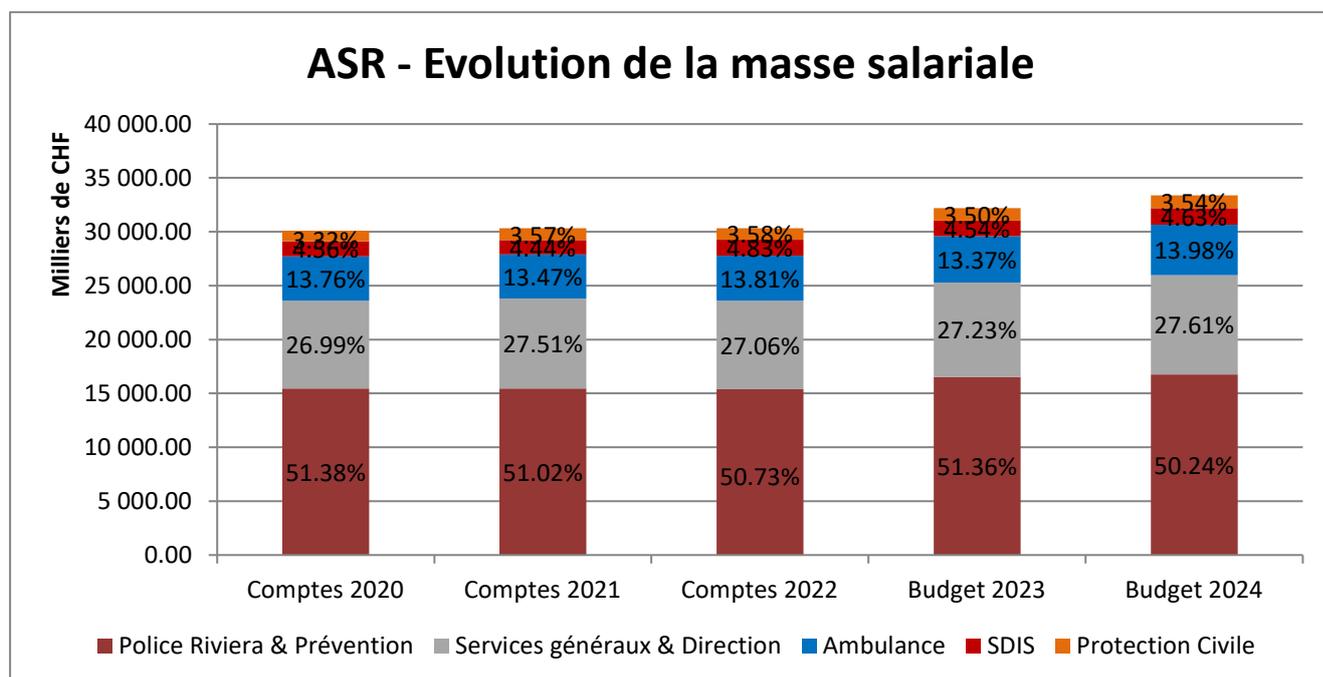
Les charges et revenus par nature se décomposent selon le tableau ci-dessous :

Charges

Chapitre	Libellé	Budget 2024
30	Autorités et personnel	36'238'812.00
31	Biens, services, marchandises	6'344'124.00
32	Intérêts passifs	1'020.00
33	Amortissements	1'200'299.00
35	Charges cantonales et intercommunales	832'559.00
36	Aides, subventions	12'000.00
39	Imputations internes	2'882'825.00

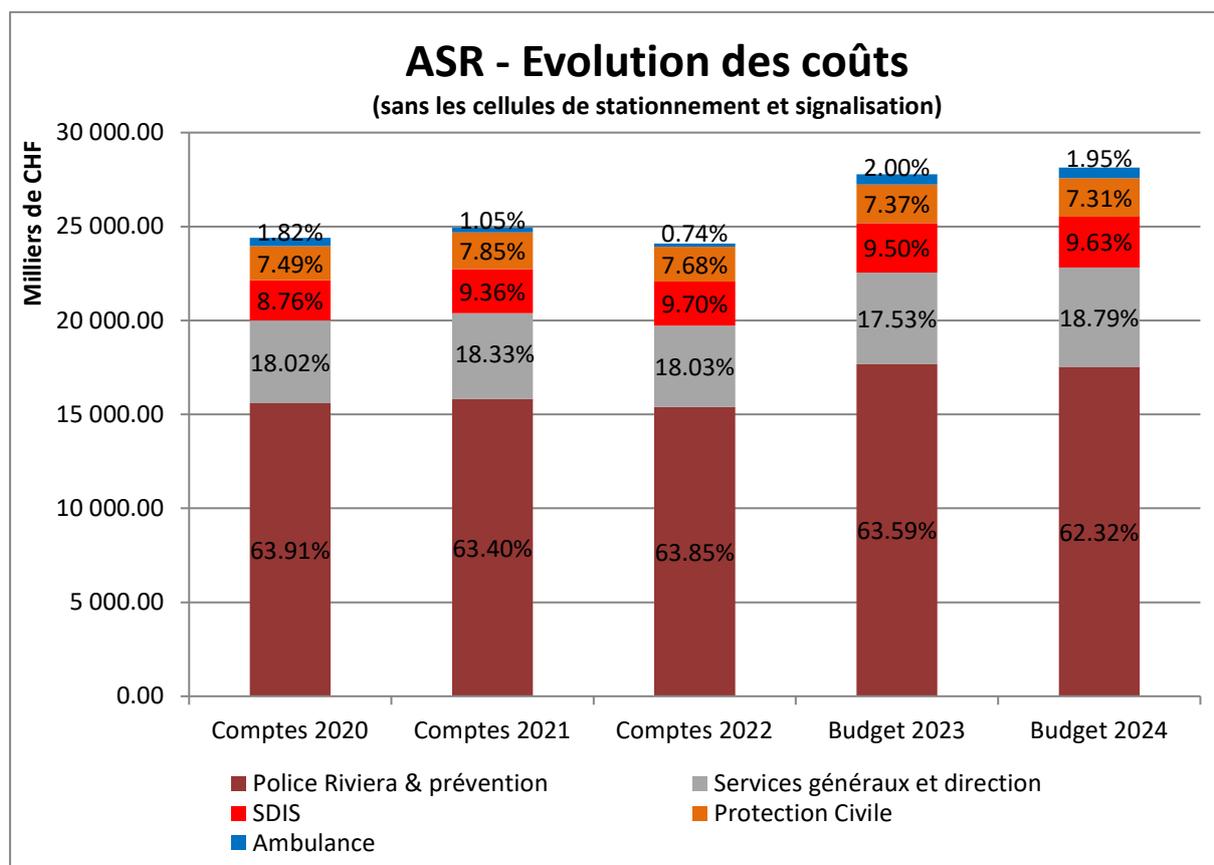
Revenus

Chapitre	Libellé	Budget 2024
42	Revenus du patrimoine	6'781'500.00
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	34'437'769.00
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	3'372'104.00
49	Imputations internes	2'920'266.00



Les services sont représentés par leur couleur de référence sur le logotype de l'ASR.

Service	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Police Riviera & Prévention	15'468'870.10	15'470'023.16	15'390'413.95	16'529'524.00	16'764'883.00
Ambulance	4'142'059.75	4'084'598.09	4'190'856.60	4'302'503.00	4'666'724.00
SDIS	1'372'425.23	1'344'902.05	1'464'011.29	1'460'413.00	1'546'342.00
Protection civile	998'681.37	1'082'811.65	1'086'454.00	1'128'042.00	1'180'018.00
Services généraux & Direction	8'126'205.60	8'341'684.45	8'208'851.75	8'765'118.00	9'214'404.00
TOTAL	30'108'242.05	30'324'019.40	30'340'587.59	32'185'600.00	33'372'371.00



Les services sont représentés par leur couleur de référence sur le logotype.

Services	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
Police Riviera & Prévention	15'597'764.37	15'820'556.55	15'386'576.26	17'669'159.00	17'531'140.00
Ambulance	443'154.76	263'027.33	179'346.13	556'603.00	547'650.00
SDIS	2'138'646.08	2'336'030.75	2'336'892.43	2'639'786.00	2'710'484.00
Protection civile	1'828'789.62	1'958'351.92	1'851'162.01	2'048'976.00	2'055'876.00
Services généraux et Direction	4'399'367.39	4'573'639.07	4'343'825.49	4'872'099.00	5'286'750.00
TOTAL	24'407'722.22	24'951'605.62	24'097'802.32	27'786'623.00	28'131'900.00

10. Plan d'investissements 2024 à 2027

	2024	2025	2026	2027	Total général
Ambulance		50'000.00	220'000.00		270'000.00
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules					
Ambulance Corel 971 A vérifier avec Ambulance			220'000.00		220'000.00
Véhicule ambulance Corel 970		50'000.00			50'000.00
Direction	1'590'000.00	952'000.00	1'000'000.00		3'542'000.00
9149.013 Réaménagement des locaux Clarens					
Réfection et réaménagement des locaux, à Clarens	1'200'000.00				1'200'000.00
9149.014 Plan d'affectation maison de la sécurité publique					
Plan d'affectation maison de la sécurité publique		952'000.00			952'000.00
9149.015 Mobilier ergonomique					
Mobilier	390'000.00				390'000.00
9149.017 Mise à l'enquête de la maison de la sécurité					
Mise à l'enquête de la maison de la sécurité			1'000'000.00		1'000'000.00
Police	551'500.00	85'000.00	155'000.00	425'000.00	1'216'500.00
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules					
Moto de police - CUBLY 919				15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 920				15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 923				15'000.00	15'000.00
Moto de police CUBLY 917			15'000.00		15'000.00
Moto de police CUBLY 922		15'000.00			15'000.00
Radar mobile - Prévention	150'000.00				150'000.00
Véhicule de police - CUBLY 901	70'000.00			70'000.00	140'000.00
Véhicule de police - CUBLY 903	70'000.00			70'000.00	140'000.00
Véhicule de police - CUBLY 904		70'000.00			70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 905			70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 906			70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 908	70'000.00			70'000.00	140'000.00
Véhicule de police - CUBLY 913	70'000.00			70'000.00	140'000.00
Véhicule de police - CUBLY 915	70'000.00			70'000.00	140'000.00
Véhicule radar				30'000.00	30'000.00
9149.016 Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey					
Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey	51'500.00				51'500.00
Police, ofstat, direction		1'125'000.00			1'125'000.00
9149.011 Odyssée - système d'information central					
Odyssée		1'125'000.00			1'125'000.00
Protection Civile	45'000.00	50'000.00	70'000.00	50'000.00	215'000.00
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules					
Fourgon VW T5 Pci VICO 81			70'000.00		70'000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 82				50'000.00	50'000.00
Pinz PCI VICO 93		50'000.00			50'000.00
Voiture Yeti Vico 01	45'000.00				45'000.00
SDIS	70'000.00	280'000.00	70'000.00		420'000.00
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules					
Fourgon SDIS RIVIERA 983		70'000.00			70'000.00
Fourgon SDIS Riviera 984			70'000.00		70'000.00
Mercedes Vito RIVIERA 981		70'000.00			70'000.00
SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201		70'000.00			70'000.00
Voiture SDIS RIVIERA 900		70'000.00			70'000.00
Voiture SDIS RIVIERA 980	70'000.00				70'000.00
Services généraux	40'000.00		25'000.00	25'000.00	90'000.00
9146.000 Mobilier, machines et véhicules					
Véhicule OCM Cubly 955			25'000.00		25'000.00
Véhicule Ofstat CUBLY Montreux 932	40'000.00				40'000.00
Véhicule stationnement - CUBLY 933				25'000.00	25'000.00
Signalisation			45'000.00		45'000.00
9146.000 Mobilier, machines et véhicules					
Fourgon signalisation CUBLY 951			45'000.00		45'000.00
Tous	500'000.00				500'000.00
9149.012 GED					
GED ASR	500'000.00				500'000.00
Total général	2'796'500.00	2'542'000.00	1'585'000.00	500'000.00	7'423'500.00

**Un plan d'investissements détaillé et comprenant le montant des amortissements annuels est annexé au budget 2024.*

11. Effectif

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association de communes Sécurité Riviera :

	EPT budget 2021	EPT budget 2022	EPT budget 2023	EPT budget 2024
Direction + Services généraux 601	10.4	10.4	11.5	11.5
Chancellerie 602	4.5	4.5	4.5	4.5
Police Riviera 603	108	108	116	116
Prévention 604	5	5	0	0
Ambulance Riviera 605	29.2	29.2	30.2	31.2
UTLI 606	7.2	7.2	6.2	7.2
Amendes d'ordre 607	5	5	5	5
Office du commerce et des manifestations (OCM) 608	7.7	7.7	7.7	7.7
Signalisation 609	8	8	8	8
Offices du stationnement 610	22.4	22.4	22.4	23.4
SDIS Riviera 650	9.5	9.5	9.5	9.5
Protection Civile Riviera 660	7.5	7.5	7.5	7.5
Total	224.4	224.4	228.5	231.5
Augmentation EPT en 2024 :	3			

12. Conclusions

Le Comité de direction est toujours sensible au fait que la démarche liée à l'établissement du budget de l'ASR est délicate, puisqu'elle s'effectue, pour les services, huit mois avant le début de l'année comptable concernée. Néanmoins, cette contrainte a pour avantage d'inciter à poser des objectifs clairs, afin d'anticiper les besoins financiers nécessaires à leur réalisation.

De manière plus spécifique au présent budget, relevons qu'il a été établi alors que le contexte géopolitique est particulièrement instable. Cette situation est susceptible de générer un certain nombre d'incertitudes quant aux estimations et évaluations qui ont été opérées, qui pourraient s'avérer moins précises selon l'évolution de ce contexte.

Potentielles augmentations des recettes

Au-delà des enjeux politico-économiques, notamment ceux liés à la clé de répartition des charges entre les communes-membres, le Comité de direction et la Direction recherchent activement des solutions afin de limiter les impacts financiers qui découlent de l'augmentation du budget.

Plusieurs pistes sont actuellement explorées par les différents services ; elles concernent diverses thématiques :

- la facturation des prestations au profit des organisateurs de grandes manifestations ;
- la facturation des prestations et l'adaptation des montants relatifs aux émoluments perçus en cas d'intervention de nos services (opérationnels et administratifs) ;
- la redéfinition du concept de surveillance automatique du trafic (dispositif orienté sur les axes d'entrée de la région) ;

Il s'agit de travaux conséquents et chronophages, qui doivent être menés en parallèle à de nombreux projets. Le Conseil intercommunal et la Commission de gestion seront naturellement informés régulièrement des différentes orientations et évolutions.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2023 du Comité de direction du 4 mai 2023 sur le projet de Budget 2024 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF 47'511'639.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF 22'629'630.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 24'882'009.00

- d'approuver le plan d'investissements pour l'année 2024, qui présente un montant d'investissements de CHF 2'796'500.00.

Ainsi adopté le 4 mai 2023

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex



Le Secrétaire


Frédéric Pilloud

Annexes mentionnées en p. 2

Membres délégués : le Comité de direction

BUDGET 2024 - TABLE DES MATIÈRES

	Page
Autorités	1
Direction & services généraux	2-4
Chancellerie	5-6
Police Riviera	7-9
Ambulance Riviera	10-12
UTLI	13-14
Amendes d'ordre	15-16
Police du commerce	17-19
Signalisation	20-21
Offices de stationnement	22
Stat-Montreux	23-24
Stat- Vevey	25-26
Stat - La Tour-De-Peilz	27-28
SDIS	29-31
Protection civile	32-34
Budget 2024 - charges par nature	35
Budget 2024 - revenus par nature	36
Plan d'investissement	37-38
Charges et revenus 2024 par cellules	39-40
Répartition 2024 par commune	41-42

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
6	SECURITE RIVIERA	47 511 639.00	47 511 639.00	46 113 735.00	46 113 735.00	41 129 297.23	41 952 884.20	
60	CELLULES	34 203 986.00	34 384 485.00	33 531 487.00	33 139 727.00	29 547 446.44	29 268 425.01	
600	AUTORITES (CELLULE C1)	374 516.00	1 000.00	368 110.00	1 000.00	314 752.94	810.00	
600.3001	Rétribution des autorités	312 386.00	0.00	304 700.00	0.00	285 117.80	0.00	
600.3030	AVS/AC/AF	500.00	0.00	500.00	0.00	382.15	0.00	
600.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3055	Assurances perte de gain	70.00	0.00	70.00	0.00	77.95	0.00	
600.3060	Indemnisation et remboursement de frais	20 500.00	0.00	20 500.00	0.00	16 500.00	0.00	
600.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6 500.00	0.00	8 000.00	0.00	117.57	0.00	
600.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	621.15	0.00	
600.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3111.01	Achat matériel informatique	0.00	0.00	400.00	0.00	979.80	0.00	
600.3123	Electricité	1 300.00	0.00	400.00	0.00	422.57	0.00	
600.3151.01	Entretien matériel informatique	3 660.00	0.00	4 950.00	0.00	2 415.86	0.00	
600.3151.02	Entretien du mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.3161	Loyers	6 300.00	0.00	6 300.00	0.00	4 623.75	0.00	
600.3170	Frais de réceptions et manifestations	13 000.00	0.00	13 000.00	0.00	2 456.70	0.00	
600.3181	Frais de ports et CCP	2 200.00	0.00	1 200.00	0.00	957.10	0.00	
600.3186	Primes d'assurances	100.00	0.00	90.00	0.00	80.54	0.00	
600.3193	Cotisations	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	
600.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
600.4362	Remboursements de frais	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	810.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
601	DIRECTION ET SERVICES GENERAUX	2 633 483.00	24 917 009.00	2 453 134.00	24 005 627.00	2 212 008.76	20 072 929.92	
601	DIRECTION (CELLULE C2)	2 101 848.00	24 917 009.00	1 952 986.00	24 005 627.00	1 774 778.46	20 071 428.27	
601.3011	Traitements	1 203 910.00	0.00	1 188 177.00	0.00	1 084 105.90	0.00	
601.3011.01	Primes	2 944.00	0.00	5 600.00	0.00	6 474.35	0.00	
601.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3030	AVS/AC/AF	112 810.00	0.00	112 761.00	0.00	99 212.85	0.00	
601.3040	Caisse de pensions	181 075.00	0.00	185 281.00	0.00	139 380.95	0.00	
601.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3050	Assurances accidents	3 142.00	0.00	3 183.00	0.00	3 207.80	0.00	
601.3055	Assurances perte de gain	15 817.00	0.00	16 060.00	0.00	14 584.00	0.00	
601.3060	Indemnisation et remboursement de frais	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	4 736.15	0.00	
601.3091	Frais formation prof. du personnel	7 000.00	0.00	7 000.00	0.00	2 519.10	0.00	
601.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 000.00	0.00	4 450.00	0.00	4 876.29	0.00	
601.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	6 000.00	0.00	5 000.00	0.00	6 921.59	0.00	
601.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 481.90	0.00	
601.3111.01	Achats matériel informatique	17 200.00	0.00	46 300.00	0.00	16 898.79	0.00	
601.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3123	Electricité	19 000.00	0.00	7 000.00	0.00	6 359.17	0.00	
601.3141	Entretien des bâtiments et monuments	4 000.00	0.00	1 500.00	0.00	577.25	0.00	
601.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	9 000.00	0.00	8 900.00	0.00	7 634.58	0.00	
601.3151.01	Entretien du matériel informatique	57 050.00	0.00	65 500.00	0.00	44 425.53	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601.3156	Entretien du matériel spécialisé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3161	Loyers	73 700.00	0.00	81 000.00	0.00	64 732.76	0.00	
601.3181	Frais de ports et CCP	4 000.00	0.00	2 000.00	0.00	3 664.47	0.00	
601.3182	Téléphones	4 050.00	0.00	6 050.00	0.00	2 360.21	0.00	
601.3183	Frais bancaires	10 000.00	0.00	15 000.00	0.00	5 243.92	0.00	
601.3185	Honoraires	85 500.00	0.00	103 500.00	0.00	191 080.96	0.00	
601.3185.01	Etude Police 2000 Riviera	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	15 400.00	0.00	17 300.00	0.00	13 715.63	0.00	
601.3191	Impôts et taxes (TVA)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3193	Cotisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3195	Complément TVA forfaitaire due (DIR)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3199	Dépenses diverses	56 500.00	0.00	55 000.00	0.00	50 584.31	0.00	
601.3223	Intérêts des emprunts	50.00	0.00	260.00	0.00	0.00	0.00	
601.3301	Amortissements créances et débiteurs	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
601.3313	Amortissements équipements	80 200.00	0.00	7 664.00	0.00	0.00	0.00	
601.3314	Amortissements immobilisations	120 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4221	Revenus cptes courants (intérêts créan.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4356.01	Participations des communes	0.00	24 882 009.00	0.00	23 975 627.00	0.00	19 999 619.94	
601.4361	Remboursements de traitements	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	28 641.98	
601.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
601.4362	Remboursements de frais	0.00	30 000.00	0.00	25 000.00	0.00	43 166.35	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
601.01	SERVICES GENERAUX (CELLULE C2)	531 635.00	0.00	500 148.00	0.00	437 230.30	1 501.65	
601.01.3011	Traitements	342 297.00	0.00	317 368.00	0.00	294 111.60	0.00	
601.01.3011.01	Primes	342.00	0.00	800.00	0.00	1 089.40	0.00	
601.01.3030	AVS/AC/AF	31 903.00	0.00	30 042.00	0.00	27 493.25	0.00	
601.01.3040	Caisse de pensions	58 695.00	0.00	53 728.00	0.00	47 337.30	0.00	
601.01.3050	Assurances accidents	922.00	0.00	850.00	0.00	726.80	0.00	
601.01.3055	Assurances perte de gain	4 606.00	0.00	4 276.00	0.00	3 966.00	0.00	
601.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	4 200.00	0.00	4 400.00	0.00	3 885.25	0.00	
601.01.3091	Frais formation prof. du personnel	1 500.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	360.00	0.00	800.00	0.00	195.38	0.00	
601.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 300.00	0.00	1 000.00	0.00	120.00	0.00	
601.01.3111	Achat mobilier, machines, équip. bureau	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3111.01	Achats matériel informatique	16 200.00	0.00	17 200.00	0.00	12 963.40	0.00	
601.01.3123	Electricité	500.00	0.00	300.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	1 450.00	0.00	1 430.00	0.00	1 510.69	0.00	
601.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	18 220.00	0.00	18 870.00	0.00	16 523.08	0.00	
601.01.3161	Loyers	13 580.00	0.00	11 950.00	0.00	14 009.33	0.00	
601.01.3170	Frais de réceptions et manifestations	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3181	Frais de ports et CCP	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3182	Téléphones	5 680.00	0.00	6 590.00	0.00	5 662.43	0.00	
601.01.3185	Honoraires	26 550.00	0.00	25 600.00	0.00	7 636.39	0.00	
601.01.3193	Cotisations	330.00	0.00	330.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.3313	Amortissements équipements	500.00	0.00	614.00	0.00	0.00	0.00	
601.01.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 501.65	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
602	CHANCELLERIE (CELLULE C3)	606 369.00	420 000.00	596 527.00	406 000.00	560 326.79	442 735.40	
602.3011	Traitements	422 744.00	0.00	413 720.00	0.00	410 827.10	0.00	
602.3011.01	Primes	0.00	0.00	1 200.00	0.00	2 337.10	0.00	
602.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3030	AVS/AC/AF	39 347.00	0.00	39 031.00	0.00	35 748.90	0.00	
602.3040	Caisse de pensions	67 696.00	0.00	65 580.00	0.00	57 640.05	0.00	
602.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3050	Assurances accidents	1 111.00	0.00	1 090.00	0.00	1 002.80	0.00	
602.3055	Assurances perte de gain	5 681.00	0.00	5 576.00	0.00	5 130.00	0.00	
602.3060	Indemnisation et remboursement de frais	600.00	0.00	500.00	0.00	370.00	0.00	
602.3065	Frais d'habillement	500.00	0.00	0.00	0.00	39.90	0.00	
602.3091	Frais de formation du personnel	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	460.95	0.00	
602.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 560.00	0.00	5 020.00	0.00	1 685.48	0.00	
602.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	
602.3111.01	Achat matériel informatique	1 500.00	0.00	5 400.00	0.00	1 474.60	0.00	
602.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3123	Electricité	1 300.00	0.00	900.00	0.00	373.42	0.00	
602.3124	Carburant, combustible	2 300.00	0.00	2 250.00	0.00	1 894.72	0.00	
602.3141	Entretien de bâtiments et monuments	5 500.00	0.00	5 000.00	0.00	0.00	0.00	
602.3151	Entretien mobilier, équip., mat. bureau	10 750.00	0.00	7 680.00	0.00	9 147.26	0.00	
602.3151.01	Entretien de matériel informatique	14 590.00	0.00	14 050.00	0.00	12 322.99	0.00	
602.3155	Entretien des véhicules	3 700.00	0.00	2 700.00	0.00	5 646.25	0.00	
602.3156	Entretien du matériel spécialisé	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
602.3161	Loyers	4 950.00	0.00	5 000.00	0.00	3 944.33	0.00	
602.3181	Frais de ports et CCP	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	4 310.35	0.00	
602.3182	Téléphones	3 300.00	0.00	3 970.00	0.00	3 346.03	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
602.3186	Primes d'assurances	3 200.00	0.00	3 130.00	0.00	2 624.56	0.00	
602.3199	Dépenses diverses	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
602.3223	Intérêts des emprunts	40.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.3313	Amortissements équipements	6 000.00	0.00	6 230.00	0.00	0.00	0.00	
602.3911	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
602.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	390 000.00	0.00	380 000.00	0.00	394 045.00	
602.4361	Remboursements de traitements	0.00	30 000.00	0.00	26 000.00	0.00	48 690.40	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603	POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	19 519 640.00	1 988 500.00	19 649 659.00	1 980 500.00	16 527 688.74	1 964 699.45	
603.3011	Traitements	13 090 584.00	0.00	12 900 498.00	0.00	11 512 085.03	0.00	
603.3011.01	Primes	89 982.00	0.00	88 792.00	0.00	125 607.74	0.00	
603.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	3 611.30	0.00	
603.3030	AVS/AC/AF	1 229 015.00	0.00	1 225 234.00	0.00	1 070 972.38	0.00	
603.3040	Caisse de pensions	2 143 071.00	0.00	2 105 768.00	0.00	1 745 076.07	0.00	
603.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3050	Assurances accidents	34 780.00	0.00	34 289.00	0.00	29 604.15	0.00	
603.3055	Assurances perte de gain	177 451.00	0.00	174 943.00	0.00	153 753.53	0.00	
603.3060	Indemnisation et remboursement de frais	32 500.00	0.00	36 000.00	0.00	26 694.65	0.00	
603.3065	Frais d'habillement	161 000.00	0.00	141 240.00	0.00	130 129.44	0.00	
603.3066	Frais de subsistance	11 000.00	0.00	10 000.00	0.00	11 644.08	0.00	
603.3091	Frais de formation prof. du personnel	102 820.00	0.00	102 125.00	0.00	110 542.26	0.00	
603.3091.01	Frais de formation des aspirants	349 500.00	0.00	291 250.00	0.00	176 815.40	0.00	
603.3099	Charges diverses autor./perso. (sport)	2 500.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
603.3101	Imprimés et fournitures de bureau	24 700.00	0.00	19 890.00	0.00	33 527.97	0.00	
603.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	7 750.00	0.00	7 750.00	0.00	7 082.37	0.00	
603.3102.01	Campagne de prévention	11 300.00	0.00	10 800.00	0.00	0.00	0.00	
603.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 600.00	0.00	81 300.00	0.00	1 618.25	0.00	
603.3111.01	Achats de matériel informatique	30 500.00	0.00	115 150.00	0.00	23 211.69	0.00	
603.3114	Achats de machines et matériel exploit.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	4 092.60	0.00	
603.3116	Achats équipements spécialisés	62 750.00	0.00	80 550.00	0.00	31 296.03	0.00	25'000 Bodycams
603.3116.01	Achats de matériel radio	5 400.00	0.00	23 200.00	0.00	8 043.30	0.00	
603.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	2 500.00	0.00	6 500.00	0.00	1 101.60	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.3123	Electricité	55 000.00	0.00	17 100.00	0.00	15 049.72	0.00	
603.3124	Carburant, combustible	80 500.00	0.00	100 660.00	0.00	75 412.48	0.00	
603.3139	Munition	27 500.00	0.00	24 100.00	0.00	16 495.85	0.00	
603.3141	Entretien des bâtiments et monuments	28 000.00	0.00	23 000.00	0.00	10 193.72	0.00	
603.3151	Entretien de l'équipement de bureau	20 500.00	0.00	19 930.00	0.00	17 919.21	0.00	
603.3151.01	Entretien du matériel informatique	361 400.00	0.00	540 900.00	0.00	287 162.54	0.00	
603.3155	Entretien des véhicules	76 280.00	0.00	80 810.00	0.00	71 848.35	0.00	
603.3156	Entretien du matériel spécialisé	72 200.00	0.00	60 650.00	0.00	28 030.41	0.00	
603.3161	Loyers	337 580.00	0.00	382 120.00	0.00	324 845.46	0.00	
603.3181	Frais de ports et CCP	21 000.00	0.00	11 250.00	0.00	22 798.09	0.00	
603.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	203 700.00	0.00	251 300.00	0.00	179 358.31	0.00	
603.3184	Frais de contentieux	11 000.00	0.00	11 000.00	0.00	10 990.34	0.00	
603.3185	Honoraires et frais d'expertises	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	27 971.41	0.00	
603.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	42 550.00	0.00	44 500.00	0.00	40 661.61	0.00	
603.3189	Prestations de services (frais tiers)	115 500.00	0.00	115 500.00	0.00	117 803.75	0.00	
603.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	630.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3193	Cotisations	13 000.00	0.00	7 600.00	0.00	12 910.00	0.00	
603.3195	Complément TVA forfaitaire due (POL)	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	829.00	0.00	
603.3199	Dépenses diverses	12 800.00	0.00	17 000.00	0.00	14 567.38	0.00	
603.3223	Intérêts des emprunts	500.00	0.00	8 850.00	0.00	0.00	0.00	
603.3301	Amortissements créances et débiteurs	13 000.00	0.00	17 000.00	0.00	26 195.55	0.00	
603.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.3313	Amortissements équipements	424 297.00	0.00	429 110.00	0.00	20 135.72	0.00	
603.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	100 000.00	0.00	100 000.00	0.00	98 932.00	
603.4356.01	Facturation interventions fausse alarme	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
603.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	18 000.00	0.00	20 000.00	0.00	18 070.30	
603.4361	Remboursements de traitements	0.00	300 000.00	0.00	300 000.00	0.00	286 111.00	
603.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
603.4362	Remboursements de frais	0.00	60 000.00	0.00	55 000.00	0.00	62 370.75	
603.4362.01	Emoluments pour plans et rapports	0.00	10 000.00	0.00	5 000.00	0.00	12 120.00	
603.4363	Remboursements de dommages	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	
603.4370	Amendes	0.00	1 500 000.00	0.00	1 500 000.00	0.00	1 487 095.40	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605	AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	5 871 626.00	5 323 976.00	5 476 803.00	4 920 200.00	5 335 005.33	5 155 659.20	
605.3011	Traitements	3 632 297.00	0.00	3 349 391.00	0.00	3 317 765.37	0.00	+ 1 EPT Ambulancier diplômé
605.3011.01	Primes	18 768.00	0.00	17 478.00	0.00	23 754.26	0.00	
605.3012	Salaire du personnel occasionnel	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	12 591.90	0.00	
605.3030	AVS/AC/AF	340 129.00	0.00	316 812.00	0.00	300 825.62	0.00	
605.3040	Caisse de pensions	596 801.00	0.00	544 717.00	0.00	484 491.38	0.00	
605.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3050	Assurances accidents	9 620.00	0.00	8 861.00	0.00	8 243.90	0.00	
605.3055	Assurances perte de gain	49 109.00	0.00	45 244.00	0.00	43 184.17	0.00	
605.3060	Indemnisation et remboursement de frais	9 000.00	0.00	8 500.00	0.00	7 571.73	0.00	
605.3065	Frais d'habillement	25 000.00	0.00	25 000.00	0.00	26 117.19	0.00	
605.3091	Frais formation prof. du personnel	66 000.00	0.00	68 000.00	0.00	66 353.59	0.00	
605.3093	Frais sanitaires du personnel	12 000.00	0.00	5 000.00	0.00	3 865.50	0.00	
605.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00	2 289.67	0.00	
605.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 500.00	0.00	2 900.00	0.00	2 881.21	0.00	
605.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	6 000.00	0.00	6 500.00	0.00	6 022.30	0.00	
605.3111.01	Achats de matériel informatique	6 000.00	0.00	5 800.00	0.00	8 294.76	0.00	
605.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3116.01	Achats de matériel radio	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	22 270.70	0.00	
605.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	21 939.13	0.00	
605.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3124	Carburant, combustible	80 000.00	0.00	90 000.00	0.00	67 057.65	0.00	
605.3132	Achats de matériel pour soins	100 000.00	0.00	100 000.00	0.00	85 359.78	0.00	
605.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	27 416.31	0.00	
605.3135	Achats de matières premières	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 730.50	0.00	
605.3141	Entretien des bâtiments et monuments	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	8 518.82	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
605.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 500.00	0.00	5 000.00	0.00	3 952.59	0.00	
605.3151.01	Entretien matériel informatique	41 000.00	0.00	43 650.00	0.00	26 780.33	0.00	
605.3155	Entretien des véhicules	82 000.00	0.00	85 000.00	0.00	98 616.38	0.00	
605.3156	Entretien du matériel spécialisé	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	29 370.44	0.00	
605.3161	Loyers	79 100.00	0.00	79 100.00	0.00	79 100.00	0.00	
605.3181	Frais de ports et CCP	8 000.00	0.00	8 000.00	0.00	6 766.57	0.00	
605.3182	Téléphones	23 000.00	0.00	25 240.00	0.00	26 076.37	0.00	
605.3183	Frais bancaires	250.00	0.00	100.00	0.00	204.46	0.00	
605.3184	Frais de contentieux	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	49 363.39	0.00	
605.3185	Honoraires et frais d'expertises	52 100.00	0.00	52 100.00	0.00	57 401.00	0.00	
605.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	25 700.00	0.00	25 200.00	0.00	24 637.53	0.00	
605.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3189.01	Prestations de services avancées	3 200.00	0.00	7 000.00	0.00	128.00	0.00	
605.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	6 000.00	0.00	5 300.00	0.00	5 686.20	0.00	
605.3193	Cotisations	3 300.00	0.00	3 550.00	0.00	2 800.00	0.00	
605.3195	Complément TVA forfaitaire due (AMB)	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
605.3199	Dépenses diverses	8 000.00	0.00	8 000.00	0.00	12 269.16	0.00	
605.3223	Intérêts des emprunts	150.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	
605.3301	Amortissements créances et débiteurs	300 000.00	0.00	250 000.00	0.00	330 505.73	0.00	
605.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.3313	Amortissements équipements	108 102.00	0.00	109 360.00	0.00	32 801.74	0.00	
605.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	3 000 000.00	0.00	2 800 000.00	0.00	3 280 564.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
605.4356.01	Ventes de matériel médical et de soins	0.00	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	
605.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.4361	Remboursements de traitements	0.00	50 000.00	0.00	50 000.00	0.00	194 957.35	
605.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
605.4362	Remboursements de frais	0.00	45 000.00	0.00	45 000.00	0.00	26 299.06	
605.4514	Participation du Canton	0.00	2 228 476.00	0.00	2 024 700.00	0.00	1 653 838.79	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
606	UTLI (CELLULE C7)	1 140 482.00	7 000.00	1 036 734.00	2 400.00	899 015.19	18 708.00	
606.3011	Traitements	765 530.00	0.00	652 564.00	0.00	617 993.10	0.00	
606.3011.01	Primes	1 589.00	0.00	1 968.00	0.00	6 017.35	0.00	
606.3012	Salaire du personnel occasionnel	2 000.00	0.00	16 000.00	0.00	13 583.50	0.00	
606.3030	AVS/AC/AF	71 516.00	0.00	61 595.00	0.00	56 509.30	0.00	
606.3040	Caisse de pensions	124 348.00	0.00	102 846.00	0.00	92 667.30	0.00	
606.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3050	Assurances accidents	2 023.00	0.00	1 721.00	0.00	1 586.25	0.00	
606.3055	Assurances perte de gain	10 326.00	0.00	8 800.00	0.00	8 110.05	0.00	
606.3060	Indemnisation et remboursement de frais	2 500.00	0.00	2 500.00	0.00	1 495.85	0.00	
606.3065	Frais d'habillement	1 400.00	0.00	1 400.00	0.00	589.25	0.00	
606.3091	Frais de formation du personnel	6 200.00	0.00	9 200.00	0.00	660.00	0.00	
606.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 020.00	0.00	850.00	0.00	845.01	0.00	
606.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 300.00	0.00	1 500.00	0.00	457.75	0.00	
606.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 000.00	0.00	1 600.00	0.00	17.25	0.00	
606.3111.01	Achats de matériel informatique	24 700.00	0.00	8 400.00	0.00	7 891.50	0.00	
606.3114	Achats de machines et matériel	4 500.00	0.00	2 600.00	0.00	5 393.58	0.00	
606.3116	Achats équipements spécialisés	6 000.00	0.00	7 000.00	0.00	8 938.21	0.00	
606.3116.01	Achats de matériel radio	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
606.3123	Electricité	6 600.00	0.00	2 300.00	0.00	2 271.64	0.00	
606.3133	Achats produits de nettoyage	20 000.00	0.00	19 000.00	0.00	18 758.25	0.00	
606.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	650.85	0.00	
606.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 900.00	0.00	1 900.00	0.00	1 602.05	0.00	
606.3151.01	Entretien matériel informatique	40 100.00	0.00	82 100.00	0.00	20 375.89	0.00	
606.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 000.00	0.00	500.00	0.00	1 129.30	0.00	
606.3161	Loyers	26 400.00	0.00	30 000.00	0.00	23 840.31	0.00	
606.3181	Frais de ports et CCP	50.00	0.00	50.00	0.00	8.55	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
606.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	11 050.00	0.00	8 250.00	0.00	7 376.22	0.00	
606.3186	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	200.00	0.00	200.00	0.00	144.08	0.00	
606.3199	Dépenses diverses	2 800.00	0.00	500.00	0.00	102.80	0.00	
606.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	450.00	0.00	0.00	0.00	
606.3313	Amortissements équipements	1 400.00	0.00	9 940.00	0.00	0.00	0.00	
606.4361	Remboursements de traitements	0.00	5 000.00	0.00	0.00	0.00	18 708.00	
606.4362	Remboursements de frais	0.00	2 000.00	0.00	2 400.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607	AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	1 260 388.00	623 500.00	1 232 582.00	723 000.00	1 174 548.13	569 112.27	
607.3011	Traitements	499 762.00	0.00	465 953.00	0.00	460 380.95	0.00	
607.3011.01	Primes	1 800.00	0.00	3 200.00	0.00	3 989.95	0.00	
607.3012	Salaire du personnel occasionnel	0.00	0.00	2 500.00	0.00	3 333.65	0.00	
607.3030	AVS/AC/AF	46 748.00	0.00	44 159.00	0.00	42 084.40	0.00	
607.3040	Caisse de pensions	72 662.00	0.00	67 804.00	0.00	62 654.50	0.00	
607.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
607.3050	Assurances accidents	1 320.00	0.00	1 234.00	0.00	1 229.45	0.00	
607.3055	Assurances perte de gain	6 750.00	0.00	6 308.00	0.00	6 288.65	0.00	
607.3060	Indemnisation et remboursement de frais	500.00	0.00	500.00	0.00	154.85	0.00	
607.3091	Frais de formation du personnel	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00	0.00	
607.3101	Imprimés et fournitures de bureau	9 020.00	0.00	10 220.00	0.00	6 584.01	0.00	
607.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	0.00	0.00	0.00	0.00	700.05	0.00	
607.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	179.70	0.00	
607.3111.01	Achats matériel informatique	37 800.00	0.00	25 750.00	0.00	42 957.54	0.00	
607.3123	Electricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
607.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
607.3151	Entretien de l'équipement de bureau	12 450.00	0.00	13 100.00	0.00	7 496.02	0.00	
607.3151.01	Entretien du matériel informatique	87 900.00	0.00	86 150.00	0.00	87 047.17	0.00	
607.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
607.3161	Loyers	14 296.00	0.00	15 670.00	0.00	15 670.00	0.00	
607.3181	Frais de ports et CCP	145 000.00	0.00	155 000.00	0.00	138 731.99	0.00	
607.3182	Téléphones	2 050.00	0.00	2 530.00	0.00	1 621.29	0.00	
607.3184	Frais de contentieux et poursuites	300 000.00	0.00	300 000.00	0.00	285 844.68	0.00	
607.3186	Primes d'assurances	100.00	0.00	70.00	0.00	64.43	0.00	
607.3199	Dépenses diverses	15 000.00	0.00	25 000.00	0.00	7 534.85	0.00	
607.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
607.3313	Amortissements équipements	1 200.00	0.00	1 434.00	0.00	0.00	0.00	
607.4361	Remboursements de traitements	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	150.00	
607.4362	Remboursements de frais	0.00	623 000.00	0.00	723 000.00	0.00	568 962.27	
607.4370	Amendes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608	POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	1 353 512.00	995 500.00	1 310 412.00	963 000.00	1 226 529.03	938 679.70	
608.3011	Traitements	876 444.00	0.00	905 205.00	0.00	878 148.85	0.00	
608.3011.01	Primes	3 077.00	0.00	4 208.00	0.00	6 492.80	0.00	
608.3012	Salaire du personnel occasionnel	7 400.00	0.00	6 800.00	0.00	4 147.25	0.00	
608.3030	AVS/AC/AF	82 120.00	0.00	85 983.00	0.00	82 924.95	0.00	
608.3040	Caisse de pensions	144 138.00	0.00	144 858.00	0.00	134 644.70	0.00	
608.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3050	Assurances accidents	2 326.00	0.00	2 416.00	0.00	2 288.80	0.00	
608.3055	Assurances perte de gain	11 857.00	0.00	12 262.00	0.00	11 880.20	0.00	
608.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	459.35	0.00	
608.3091	Frais de formation du personnel	500.00	0.00	500.00	0.00	250.00	0.00	
608.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 320.00	0.00	9 500.00	0.00	2 753.47	0.00	
608.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	2 300.00	0.00	3 600.00	0.00	4 308.05	0.00	
608.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	500.00	0.00	500.00	0.00	279.95	0.00	
608.3111.01	Achats matériel informatique	40 400.00	0.00	19 650.00	0.00	2 911.34	0.00	
608.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3116	Achats équipements spécialisés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3121	Eau, gaz, électricité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3123	Electricité	27 800.00	0.00	12 000.00	0.00	17 900.09	0.00	
608.3124	Carburant, combustible	400.00	0.00	450.00	0.00	299.08	0.00	
608.3141	Entretien des bâtiments et monuments	500.00	0.00	500.00	0.00	2 171.55	0.00	
608.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 600.00	0.00	4 500.00	0.00	3 754.91	0.00	
608.3151.01	Entretien matériel informatique	59 500.00	0.00	39 250.00	0.00	30 134.96	0.00	
608.3155	Entretien des véhicules	800.00	0.00	500.00	0.00	700.80	0.00	
608.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 500.00	0.00	3 000.00	0.00	781.00	0.00	
608.3161	Loyers	12 100.00	0.00	13 000.00	0.00	10 105.98	0.00	
608.3181	Frais de ports et CCP	8 000.00	0.00	6 000.00	0.00	7 263.05	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
608.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	5 150.00	0.00	5 100.00	0.00	4 563.31	0.00	
608.3184	Frais de contentieux	1 600.00	0.00	1 500.00	0.00	1 608.85	0.00	
608.3185	Honoraires et frais d'expertises	1 500.00	0.00	2 500.00	0.00	0.00	0.00	
608.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	1 400.00	0.00	1 150.00	0.00	1 113.04	0.00	
608.3192	Taxes	100.00	0.00	90.00	0.00	80.70	0.00	
608.3195	Complément TVA forfaitaire due (PolCom)	150.00	0.00	150.00	0.00	58.00	0.00	
608.3199	Dépenses diverses	2 800.00	0.00	2 600.00	0.00	2 380.00	0.00	
608.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3301	Amortissements créances et débiteurs	6 000.00	0.00	7 000.00	0.00	1 650.00	0.00	
608.3311	Amortissement créances et déb. douteux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3313	Amortissements équipements	30 200.00	0.00	1 640.00	0.00	0.00	0.00	
608.3658	Aides et subventions économie publique	12 000.00	0.00	13 000.00	0.00	10 474.00	0.00	
608.3911	Imputations internes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.3911.02	Imputations internes biens, services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4232	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4232.02	Recettes abonnements	0.00	50 000.00	0.00	55 000.00	0.00	49 652.80	
608.4272	Redevances utilisation DP	0.00	152 000.00	0.00	137 500.00	0.00	137 789.70	
608.4272.01	Déballage et dépôts sur la voie publique	0.00	25 000.00	0.00	25 000.00	0.00	26 842.00	
608.4272.02	Recettes marchés	0.00	38 000.00	0.00	34 500.00	0.00	41 745.00	
608.4272.04	Enseignes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4272.06	Concessions d'affichage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4272.07	Forains et revendeurs	0.00	82 000.00	0.00	103 500.00	0.00	77 705.00	
608.4272.08	Autorisations de taxis	0.00	8 000.00	0.00	6 000.00	0.00	5 810.00	
608.4272.09	Métiers forains (carrousels)	0.00	11 500.00	0.00	12 500.00	0.00	10 562.00	
608.4311	Emoluments chancellerie (app. automat)	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	6 600.00	
608.4312	Emoluments de Police et CH (permis div.)	0.00	65 500.00	0.00	76 000.00	0.00	58 680.00	
608.4312.01	Taxes prolongations ouvertures	0.00	100 000.00	0.00	105 000.00	0.00	99 420.00	
608.4312.02	Emoluments de Police	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
608.4312.03	Emoluments de surveillance selon LADB	0.00	400 000.00	0.00	340 000.00	0.00	363 530.80	
608.4312.04	Emoluments LEAE	0.00	22 000.00	0.00	24 000.00	0.00	21 400.00	
608.4312.05	Rembt d'impression (lotos, tombolas)	0.00	2 500.00	0.00	5 000.00	0.00	2 417.90	
608.4312.06	Emoluments lotos, tombolas	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2 736.00	
608.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	30 000.00	0.00	28 000.00	0.00	31 434.80	
608.4361	Remboursements de traitements	0.00	3 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 379.70	
608.4362	Remboursements de frais	0.00	1 000.00	0.00	4 000.00	0.00	974.00	
608.4362.01	Billets tombola simple	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
608.4362.02	Billets tombola spéciale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609	SIGNALISATION (CELLULE C10)	1 443 970.00	108 000.00	1 407 526.00	138 000.00	1 297 571.53	105 091.07	
609.3011	Traitements	825 010.00	0.00	786 755.00	0.00	752 565.65	0.00	
609.3011.01	Primes	173.00	0.00	1 600.00	0.00	3 147.80	0.00	
609.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	3 000.00	0.00	7 975.35	0.00	
609.3030	AVS/AC/AF	77 108.00	0.00	74 381.00	0.00	69 500.00	0.00	
609.3040	Caisse de pensions	125 823.00	0.00	121 144.00	0.00	109 811.50	0.00	
609.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3050	Assurances accidents	3 613.00	0.00	4 480.00	0.00	3 868.10	0.00	
609.3055	Assurances perte de gain	11 133.00	0.00	10 626.00	0.00	9 973.00	0.00	
609.3060	Indemnisation et remboursement de frais	200.00	0.00	200.00	0.00	0.00	0.00	
609.3065	Frais d'habillement	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	4 241.00	0.00	
609.3091	Frais de formation du personnel	1 000.00	0.00	4 000.00	0.00	0.00	0.00	
609.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1 800.00	0.00	1 700.00	0.00	2 312.07	0.00	
609.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 000.00	0.00	6 000.00	0.00	4 911.20	0.00	
609.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	119.80	0.00	
609.3111.01	Achats matériel informatique	8 400.00	0.00	2 900.00	0.00	4 169.24	0.00	
609.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3116	Achats équipements spécialisés	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	2 116.00	0.00	
609.3121	Eau, gaz	2 000.00	0.00	1 500.00	0.00	761.20	0.00	
609.3123	Electricité	50 000.00	0.00	26 200.00	0.00	33 816.35	0.00	
609.3124	Carburant, combustible	10 500.00	0.00	10 500.00	0.00	9 840.23	0.00	
609.3135	Achats de matières premières	80 000.00	0.00	90 000.00	0.00	59 024.09	0.00	
609.3135.01	Achats de matières 1ères - frais avancés	3 000.00	0.00	5 000.00	0.00	199.00	0.00	
609.3141	Entretien des bâtiments et monuments	5 000.00	0.00	3 700.00	0.00	3 192.70	0.00	
609.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	78 800.00	0.00	76 500.00	0.00	70 282.15	0.00	
609.3151	Entretien de l'équipement de bureau	1 400.00	0.00	1 300.00	0.00	1 262.57	0.00	
609.3151.01	Entretien du matériel informatique	10 100.00	0.00	12 550.00	0.00	8 103.27	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
609.3155	Entretien des véhicules	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00	11 485.85	0.00	
609.3156	Entretien du matériel spécialisé	1 500.00	0.00	2 500.00	0.00	1 426.90	0.00	
609.3161	Loyers	95 290.00	0.00	99 000.00	0.00	99 000.00	0.00	
609.3181	Frais de ports et CCP	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	726.05	0.00	
609.3182	Téléphones	3 190.00	0.00	6 050.00	0.00	3 926.91	0.00	
609.3184	Frais de contentieux	500.00	0.00	1 000.00	0.00	292.00	0.00	
609.3185	Honoraires et frais d'expertises	1 000.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00	0.00	
609.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	4 084.33	0.00	
609.3189	Prestations de services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3191	Impôts et taxes (TVA)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3194	Avance frais pr signalisation endommagée	5 000.00	0.00	15 000.00	0.00	4 696.47	0.00	
609.3195	Complément TVA forfaitaire due (Signal)	4 000.00	0.00	3 500.00	0.00	3 753.00	0.00	
609.3199	Dépenses diverses	0.00	0.00	300.00	0.00	62.93	0.00	
609.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.3301	Amortissements créances et débiteurs	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 019.00	0.00	
609.3313	Amortissements équipements	10 400.00	0.00	10 640.00	0.00	5 905.82	0.00	
609.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	90 000.00	0.00	100 000.00	0.00	83 132.27	
609.4361	Remboursements de traitements	0.00	10 000.00	0.00	18 000.00	0.00	17 581.70	
609.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
609.4362	Remboursements de frais	0.00	3 000.00	0.00	5 000.00	0.00	3 907.10	
609.4363	Remboursements de dommages	0.00	5 000.00	0.00	15 000.00	0.00	470.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
61	OFFICES DE STATIONNEMENT	6 994 405.00	11 580 266.00	6 376 903.00	11 457 425.00	5 860 583.07	11 151 245.91	
610	OFFICES DE STATIONNEMENT	2 990 266.00	2 990 266.00	2 762 425.00	2 762 425.00	2 555 890.55	2 555 890.55	
610.3011	Traitements	2 309 637.00	0.00	2 135 430.00	0.00	2 012 149.25	0.00	
610.3011.01	Primes	11 601.00	0.00	9 779.00	0.00	17 542.65	0.00	
610.3012	Personnel occasionnel	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 453.95	0.00	
610.3030	AVS/AC/AF	216 420.00	0.00	201 774.00	0.00	182 282.55	0.00	
610.3040	Caisse de pensions	365 576.00	0.00	336 981.00	0.00	276 219.20	0.00	
610.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.3050	Assurances accidents	6 284.00	0.00	5 637.00	0.00	4 875.35	0.00	
610.3055	Assurances perte de gain	31 248.00	0.00	28 824.00	0.00	26 155.30	0.00	
610.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	359.00	0.00	
610.3065	Frais d'habillement	25 000.00	0.00	30 000.00	0.00	24 653.30	0.00	
610.3091	Frais de formation du personnel	21 500.00	0.00	11 000.00	0.00	10 180.00	0.00	
610.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	20.00	0.00	
610.4361	Remboursements de traitements	0.00	70 000.00	0.00	70 000.00	0.00	166 923.10	
610.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	500.00	0.00	539.50	
610.4911	Imputations internes	0.00	2 920 266.00	0.00	2 691 925.00	0.00	2 388 427.95	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.01	STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	1 315 170.00	2 870 000.00	1 225 082.00	2 850 000.00	1 051 645.08	2 888 012.03	
610.01.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3091	Frais formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3101	Imprimés et fournitures de bureau	22 000.00	0.00	18 050.00	0.00	32 209.02	0.00	
610.01.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3111	Achats mobilier, machines, équip. bureau	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3111.01	Achats matériel informatique	1 500.00	0.00	3 250.00	0.00	3 348.14	0.00	
610.01.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3116	Achats d'équipements spécialisés	500.00	0.00	1 000.00	0.00	800.00	0.00	
610.01.3116.01	Achats matériel radio	300.00	0.00	500.00	0.00	200.00	0.00	
610.01.3121	Eau, gaz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3123	Electricité	6 300.00	0.00	3 300.00	0.00	3 922.42	0.00	
610.01.3124	Carburant, combustible	2 500.00	0.00	3 000.00	0.00	2 416.63	0.00	
610.01.3141	Entretien des bâtiments et monuments	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3151	Entretien de l'équipement de bureau	2 850.00	0.00	2 500.00	0.00	2 442.16	0.00	
610.01.3151.01	Entretien du matériel informatique	20 400.00	0.00	36 350.00	0.00	17 910.28	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.01.3155	Entretien des véhicules	4 340.00	0.00	4 240.00	0.00	4 200.25	0.00	
610.01.3156	Entretien du matériel spécialisé	29 300.00	0.00	36 800.00	0.00	6 820.15	0.00	
610.01.3161	Loyers	85 790.00	0.00	85 790.00	0.00	81 155.53	0.00	
610.01.3181	Frais de ports et CCP	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00	1 814.10	0.00	
610.01.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	33 410.00	0.00	15 200.00	0.00	12 547.03	0.00	
610.01.3184	Frais de contentieux	600.00	0.00	600.00	0.00	357.80	0.00	
610.01.3185	Honoraires et frais d'expertises	16 000.00	0.00	15 000.00	0.00	16 831.73	0.00	
610.01.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	2 450.00	0.00	2 580.00	0.00	2 507.66	0.00	
610.01.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	720.00	0.00	720.00	0.00	715.00	0.00	
610.01.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. MTX)	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	3 534.00	0.00	
610.01.3199	Dépenses diverses	6 000.00	0.00	7 000.00	0.00	4 903.20	0.00	
610.01.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	760.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3301	Amortissements créances et débiteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3313	Amortissements équipements	9 400.00	0.00	17 040.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3655	Parcomètre à but social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.3911	Imputations internes	1 060 780.00	0.00	961 402.00	0.00	853 009.98	0.00	
610.01.4221	Intérêt créanciers (CCP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4272	Redevances utilisation DP	0.00	320 000.00	0.00	350 000.00	0.00	314 752.00	
610.01.4272.01	Recettes parcomètres à but social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	1 450 000.00	0.00	1 500 000.00	0.00	1 415 598.12	
610.01.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4363	Remboursements de dommages	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.01.4370	Amendes	0.00	1 100 000.00	0.00	1 000 000.00	0.00	1 157 661.91	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02	STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	2 405 774.00	5 170 000.00	2 120 791.00	5 320 000.00	2 008 230.85	5 117 716.62	
610.02.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3091	Frais de formation prof. du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3101	Imprimés et fournitures de bureau	28 120.00	0.00	21 260.00	0.00	28 235.49	0.00	
610.02.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	1 300.00	0.00	2 000.00	0.00	5 251.00	0.00	
610.02.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	176.50	0.00	
610.02.3111.01	Achats matériel informatique	2 000.00	0.00	4 250.00	0.00	17 770.41	0.00	
610.02.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3116	Achats équipements spécialisés	500.00	0.00	1 000.00	0.00	800.00	0.00	
610.02.3116.01	Achats matériel radio	300.00	0.00	500.00	0.00	300.00	0.00	
610.02.3121	Eau, gaz	6 000.00	0.00	5 200.00	0.00	6 126.05	0.00	
610.02.3123	Electricité	200 000.00	0.00	25 000.00	0.00	57 460.60	0.00	
610.02.3124	Carburant, combustible	2 500.00	0.00	4 800.00	0.00	2 084.30	0.00	
610.02.3135	Achats de matières premières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3141	Entretien des bâtiments et monuments	28 900.00	0.00	29 000.00	0.00	22 751.50	0.00	
610.02.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3151	Entretien de l'équipement de bureau	3 100.00	0.00	2 500.00	0.00	2 589.34	0.00	
610.02.3151.01	Entretien matériel informatique	27 010.00	0.00	46 600.00	0.00	23 588.47	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.02.3155	Entretien des véhicules	4 880.00	0.00	4 780.00	0.00	3 604.70	0.00	
610.02.3156	Entretien du matériel spécialisé	109 650.00	0.00	96 550.00	0.00	104 073.55	0.00	
610.02.3161	Loyers	31 894.00	0.00	32 920.00	0.00	31 930.00	0.00	
610.02.3181	Frais de ports et CCP	11 000.00	0.00	13 000.00	0.00	12 496.08	0.00	
610.02.3182	Téléphones, concessions radio, télécom.	36 650.00	0.00	34 710.00	0.00	35 009.51	0.00	
610.02.3183	Frais bancaires	16 000.00	0.00	12 000.00	0.00	16 288.44	0.00	
610.02.3185	Honoraires et frais d'expertises	40 400.00	0.00	43 500.00	0.00	39 313.98	0.00	
610.02.3186	Primes assurances tiers, choses et RC	3 270.00	0.00	3 260.00	0.00	3 237.30	0.00	
610.02.3192	Taxes véhicules à moteur	500.00	0.00	520.00	0.00	500.50	0.00	
610.02.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. Vev)	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	599.00	0.00	
610.02.3223	Intérêts des emprunts moyen/long termes	50.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3313	Amortissements équipements	10 300.00	0.00	29 268.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.3529	Ristourne macarons & amendes	267 000.00	0.00	215 000.00	0.00	271 878.66	0.00	
610.02.3911	Imputations internes	1 572 450.00	0.00	1 490 173.00	0.00	1 322 165.47	0.00	
610.02.4221	Intérêt créanciers (CCP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.01	Recettes tarif horaire	0.00	750 000.00	0.00	700 000.00	0.00	749 181.58	
610.02.4232.02	Recettes abonnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.03	Loyers des terrains	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.04	Loyers locaux spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4232.05	Concessions d'affichage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272	Redevances utilisation DP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	2 900 000.00	0.00	3 000 000.00	0.00	2 857 067.95	
610.02.4272.05	Redevances "macarons" pr stationnement	0.00	600 000.00	0.00	600 000.00	0.00	630 351.00	
610.02.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4361.01	Part du personnel à la LAA non prof.	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.02.4362	Remboursements de frais	0.00	20 000.00	0.00	20 000.00	0.00	19 944.55	
610.02.4370	Amendes	0.00	900 000.00	0.00	1 000 000.00	0.00	861 171.54	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
610.03	STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	283 195.00	550 000.00	268 605.00	525 000.00	244 816.59	589 626.71	
610.03.3011	Traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3030	AVS/AC/AF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040	Caisse de pensions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3050	Assurances accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3055	Assurances perte de gain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3060	Indemnisation et remboursement de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3091	Frais de formation du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3101	Imprimés et fournitures de bureau	5 480.00	0.00	3 850.00	0.00	4 613.21	0.00	
610.03.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	500.00	0.00	500.00	0.00	1 300.00	0.00	
610.03.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	0.00	0.00	500.00	0.00	36.15	0.00	
610.03.3111.01	Achats matériel informatique	0.00	0.00	200.00	0.00	44.56	0.00	
610.03.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3116	Achats équipements spécialisés	1 000.00	0.00	300.00	0.00	200.00	0.00	
610.03.3116.01	Achats matériel radio	500.00	0.00	150.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3123	Electricité	0.00	0.00	600.00	0.00	284.90	0.00	
610.03.3124	Carburant, combustible	750.00	0.00	750.00	0.00	426.90	0.00	
610.03.3143	Entretien signalis. routière/éclairage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3151	Entretien de l'équipement de bureau	700.00	0.00	500.00	0.00	595.67	0.00	
610.03.3151.01	Entretien du matériel informatique	2 100.00	0.00	3 850.00	0.00	1 551.22	0.00	
610.03.3155	Entretien des véhicules	800.00	0.00	800.00	0.00	748.55	0.00	
610.03.3156	Entretien du matériel spécialisé	13 400.00	0.00	6 700.00	0.00	14 865.60	0.00	
610.03.3161	Loyers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3181	Frais de ports et CCP	0.00	0.00	0.00	0.00	156.95	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
610.03.3182	Téléphones	2 240.00	0.00	2 435.00	0.00	1 471.16	0.00	
610.03.3185	Honoraires et frais d'expertises	5 200.00	0.00	5 000.00	0.00	5 031.27	0.00	
610.03.3186	Primes d'assurances	20.00	0.00	10.00	0.00	8.95	0.00	
610.03.3195	Complément TVA forfaitaire due (Stat. TDP)	500.00	0.00	0.00	0.00	229.00	0.00	
610.03.3223	Intérêts des emprunts	10.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3313	Amortissements équipements	400.00	0.00	2 010.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3911	Imputations internes	249 595.00	0.00	240 350.00	0.00	213 252.50	0.00	
610.03.3911.01	Imputations internes (loyers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.3911.02	Imputations internes biens, services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4272	Redevances utilisation DP	0.00	75 000.00	0.00	70 000.00	0.00	72 956.75	
610.03.4272.03	Recettes parcomètres	0.00	315 000.00	0.00	295 000.00	0.00	328 838.50	
610.03.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
610.03.4370	Amendes	0.00	160 000.00	0.00	160 000.00	0.00	187 831.46	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650	SDIS	3 930 769.00	1 220 285.00	3 750 926.00	1 111 140.00	3 583 785.06	1 246 892.63	
650.3011	Traitements	1 170 600.00	0.00	1 115 337.00	0.00	1 110 093.24	0.00	
650.3011.01	Primes	2 470.00	0.00	2 600.00	0.00	4 001.95	0.00	
650.3012	Personnel occasionnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3013	Soldes	1 240 700.00	0.00	1 150 700.00	0.00	1 090 347.70	0.00	
650.3013.03	Soldes JSP	12 300.00	0.00	14 300.00	0.00	9 497.45	0.00	
650.3030	AVS/AC/AF	164 157.00	0.00	145 162.00	0.00	165 750.15	0.00	
650.3040	Caisse de pensions	190 265.00	0.00	179 375.00	0.00	166 836.00	0.00	
650.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3050	Assurances accidents	3 089.00	0.00	2 919.00	0.00	2 827.30	0.00	
650.3055	Assurances perte de gain	15 761.00	0.00	15 020.00	0.00	14 502.65	0.00	
650.3060	Indemnisation et remboursement de frais	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 379.30	0.00	
650.3065	Frais d'habillement	39 600.00	0.00	40 100.00	0.00	31 062.93	0.00	
650.3065.03	Frais d'habillement JSP	6 200.00	0.00	6 200.00	0.00	6 587.80	0.00	
650.3066	Frais de subsistance	73 120.00	0.00	77 560.00	0.00	64 159.94	0.00	
650.3066.03	Frais de subsistance JSP	1 250.00	0.00	1 250.00	0.00	308.90	0.00	
650.3091	Frais de formation du personnel	33 450.00	0.00	33 450.00	0.00	28 788.87	0.00	
650.3091.03	Frais de formation du personnel JSP	500.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	
650.3093	Frais sanitaires	13 050.00	0.00	13 050.00	0.00	2 155.00	0.00	
650.3099	Charges diverses autor. / pers (sport)	2 500.00	0.00	1 500.00	0.00	2 120.00	0.00	
650.3099.03	Charges diverses JSP	0.00	0.00	0.00	0.00	664.00	0.00	
650.3101	Imprimés et fournitures de bureau	4 300.00	0.00	5 250.00	0.00	3 254.68	0.00	
650.3102	Livres, journaux, doc. et frais annonces	4 200.00	0.00	4 550.00	0.00	3 378.00	0.00	
650.3111	Achats mobilier, mach., équip. bureau	6 000.00	0.00	6 000.00	0.00	3 565.70	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
650.3111.01	Achat de matériel informatique	8 300.00	0.00	6 250.00	0.00	9 783.05	0.00	
650.3115	Achats de véhicules	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3116	Achats équipements spécialisés	20 500.00	0.00	12 000.00	0.00	8 634.01	0.00	
650.3116.01	Achats de matériel radio	2 000.00	0.00	3 750.00	0.00	0.00	0.00	
650.3116.02	Achats équipements et matériel sanitaire	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	2 845.30	0.00	
650.3123	Electricité	1 000.00	0.00	550.00	0.00	547.60	0.00	
650.3124	Carburant, combustible	56 000.00	0.00	56 000.00	0.00	56 136.10	0.00	
650.3133	Achats produits nettoyage / désinfection	6 000.00	0.00	8 000.00	0.00	5 076.50	0.00	
650.3135	Achats de matières premières	8 000.00	0.00	10 000.00	0.00	9 060.15	0.00	
650.3141	Entretien des bâtiments et monuments	39 000.00	0.00	35 000.00	0.00	32 994.70	0.00	
650.3151	Entretien de l'équipement de bureau	7 500.00	0.00	8 000.00	0.00	6 679.49	0.00	
650.3151.01	Entretien du matériel informatique	44 850.00	0.00	44 550.00	0.00	40 837.09	0.00	
650.3154	Entretien du matériel d'exploitation	15 500.00	0.00	19 500.00	0.00	14 562.43	0.00	
650.3155	Entretien des véhicules	18 100.00	0.00	18 600.00	0.00	23 134.10	0.00	
650.3156	Entretien du matériel spécialisé	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	1 979.34	0.00	
650.3161	Loyers	571 937.00	0.00	583 539.00	0.00	594 038.70	0.00	
650.3170	Frais de réceptions et manifestations	28 000.00	0.00	25 000.00	0.00	5 210.85	0.00	
650.3181	Frais de ports et CCP	4 000.00	0.00	5 000.00	0.00	3 534.60	0.00	
650.3182	Téléphones	18 150.00	0.00	16 950.00	0.00	8 393.09	0.00	
650.3184	Frais de contentieux	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 102.75	0.00	
650.3185	Honoraires et frais d'expertises	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	17 160.00	0.00	16 000.00	0.00	16 001.26	0.00	
650.3189	Prestations de services	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 661.95	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus		
650.3189.01	Prestations de services avancées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3192	Taxes sur les véhicules à moteur	300.00	0.00	150.00	0.00	235.00	0.00	
650.3193	Cotisations	9 400.00	0.00	9 400.00	0.00	8 633.05	0.00	
650.3193.03	Cotisations JSP	520.00	0.00	520.00	0.00	0.00	0.00	
650.3195	Complément TVA forfaitaire due (SDIS)	11 000.00	0.00	10 000.00	0.00	11 272.00	0.00	
650.3199	Dépenses diverses	2 000.00	0.00	3 000.00	0.00	781.65	0.00	
650.3223	Intérêts des emprunts	40.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.3301	Amortissements créances et débiteurs	2 500.00	0.00	2 500.00	0.00	9 368.74	0.00	
650.3313	Amortissements équipements	43 500.00	0.00	29 844.00	0.00	0.00	0.00	
650.4356	Facturation de services à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.4356.01	Facturation de services à des tiers	0.00	240 000.00	0.00	240 000.00	0.00	255 588.73	
650.4356.02	Facturation services à tiers (avancées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
650.4361	Remboursements de traitements	0.00	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	32 915.20	
650.4362	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	671.70	
650.4514	Participation du Canton	0.00	978 285.00	0.00	869 140.00	0.00	957 717.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
660	PROTECTION CIVILE	2 382 479.00	326 603.00	2 454 419.00	405 443.00	2 137 482.66	286 320.65	
660.3011	Traitements	920 760.00	0.00	864 689.00	0.00	853 252.00	0.00	
660.3011.01	Primes	1 231.00	0.00	1 624.00	0.00	4 721.95	0.00	
660.3012	Personnel occasionnel	7 000.00	0.00	25 000.00	0.00	2 851.50	0.00	
660.3013	Soldes	185 575.00	0.00	248 895.00	0.00	125 292.95	0.00	
660.3030	AVS/AC/AF	86 026.00	0.00	81 616.00	0.00	80 163.30	0.00	
660.3040	Caisse de pensions	150 147.00	0.00	141 174.00	0.00	131 673.20	0.00	
660.3040.01	Caisse de pensions - Recapitalisation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.3050	Assurances accidents	2 433.00	0.00	2 280.00	0.00	2 288.85	0.00	
660.3055	Assurances perte de gain	12 421.00	0.00	11 659.00	0.00	11 503.20	0.00	
660.3060	Indemnisation et remboursement de frais	5 000.00	0.00	4 500.00	0.00	4 250.20	0.00	
660.3065	Frais d'habillement	2 000.00	0.00	2 000.00	0.00	1 346.05	0.00	
660.3091	Frais de formation du personnel professionnel	12 000.00	0.00	12 000.00	0.00	2 260.00	0.00	
660.3091.01	Frais de formation du personnel de milice	45 820.00	0.00	54 140.00	0.00	44 080.61	0.00	
660.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3 850.00	0.00	4 000.00	0.00	4 147.91	0.00	
660.3102	Livres, journaux, doc. et frais d'annonces	1 054.00	0.00	554.00	0.00	1 121.00	0.00	
660.3111	Achats mobilier, mach., équip.bureau	500.00	0.00	500.00	0.00	1 843.35	0.00	
660.3111.01	Achats matériels informatique	14 100.00	0.00	22 700.00	0.00	6 749.13	0.00	
660.3113	Achats de mobilier	0.00	0.00	2 000.00	0.00	964.35	0.00	
660.3114	Achats de machines et materiel	1 600.00	0.00	11 100.00	0.00	3 175.55	0.00	
660.3116	Achats équipements spécialisés	6 300.00	0.00	5 530.00	0.00	7 509.82	0.00	
660.3121	Eau, gaz	4 200.00	0.00	4 200.00	0.00	4 053.10	0.00	
660.3123	Electricité	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	20 130.95	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA

BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
660.3124	Carburant, combustible	14 000.00	0.00	32 300.00	0.00	9 445.99	0.00	
660.3133	Achats produits nettoyage/désinfection	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	4 747.50	0.00	
660.3135	Achats de matières premières	4 300.00	0.00	2 000.00	0.00	1 397.20	0.00	
660.3141	Entretiens des bâtiments & des monuments	0.00	0.00	13 500.00	0.00	0.00	0.00	
660.3151	Entretien de l'équipement de bureau	4 500.00	0.00	4 500.00	0.00	4 415.08	0.00	
660.3151.01	Entretien du matériel informatique	34 750.00	0.00	36 350.00	0.00	16 818.06	0.00	
660.3153	Entretien locaux, mobilier et équipement	5 000.00	0.00	25 800.00	0.00	28 979.50	0.00	
660.3154	Entretien machines, matériel	15 100.00	0.00	3 600.00	0.00	3 815.90	0.00	
660.3155	Entretien des véhicules	16 980.00	0.00	16 230.00	0.00	15 330.00	0.00	
660.3156	Entretien du matériel spécialisé	2 000.00	0.00	4 500.00	0.00	5 162.72	0.00	
660.3161	Loyers	131 140.00	0.00	131 140.00	0.00	131 140.00	0.00	
660.3170	Frais de réceptions et manifestations	7 000.00	0.00	10 000.00	0.00	2 602.55	0.00	
660.3181	Frais de ports et CCP	6 000.00	0.00	8 000.00	0.00	2 804.79	0.00	
660.3182	Téléphones	22 040.00	0.00	23 065.00	0.00	14 031.02	0.00	
660.3184	Frais de contentieux	100.00	0.00	0.00	0.00	41.30	0.00	
660.3185	Honoraires et frais d'expertises	3 500.00	0.00	3 500.00	0.00	0.00	0.00	
660.3186	Primes d'assurances tiers, choses et RC	20 463.00	0.00	20 063.00	0.00	19 044.01	0.00	
660.3193	Cotisations	100.00	0.00	100.00	0.00	100.00	0.00	
660.3195	Complément TVA forfaitaire due (PC)	500.00	0.00	500.00	0.00	22.00	0.00	
660.3199	Dépenses diverses	2 000.00	0.00	3 000.00	0.00	1 573.07	0.00	
660.3223	Intérêts des emprunts	30.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
660.3301	Amortissements créances et débiteurs	2 000.00	0.00	0.00	0.00	1 163.00	0.00	
660.3313	Amortissements équipements	28 400.00	0.00	19 640.00	0.00	0.00	0.00	
660.3511	Charges cantonales	565 559.00	0.00	561 470.00	0.00	561 470.00	0.00	
660.4271	Locations d'installations PCI	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	0.00	

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
BUDGET 2024

		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		commentaires - justifications
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
660.4356	Ventes et prestations - engagements PCI	0.00	150 060.00	0.00	209 100.00	0.00	70 243.80	
660.4359	Ventes et prestations diverses	0.00	3 000.00	0.00	3 000.00	0.00	1 000.00	
660.4361	Remboursements de traitements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 794.60	
660.4362	Remboursements de frais - infrastructure	0.00	3 200.00	0.00	3 200.00	0.00	1 073.20	
660.4511	Subventions cantonales - cours de répétition	0.00	126 000.00	0.00	145 200.00	0.00	169 266.05	
660.4512	Subventions cantonales - infrastructures	0.00	39 343.00	0.00	39 943.00	0.00	39 943.00	

Sécurité Riviera Budget 2024 Charges par nature

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart 2023	En %	Comptes 2022	Ecart 2022	En %
3	CHARGES	47 511 639.00	46 113 735.00	1 397 904.00	3.03%	41 953 484.20	5 558 154.80	13.2%
30	AUTORITES ET PERSONNEL	36 238 812.00	34 947 830.00	1 290 982.00	3.69%	32 672 617.78	3 566 194.22	10.9%
300	Autorités et commissions	312 386.00	304 700.00	7 686.00	2.52%	285 117.80	27 268.20	9.6%
301	Personnel Administratif	27 670 527.00	26 723 131.00	947 396.00	3.55%	25 377 014.44	2 293 512.56	9.0%
303	Charges sociales 1er pilier	2 497 799.00	2 419 050.00	78 749.00	3.26%	2 269 264.60	228 534.40	10.1%
304	Caisse de pension	4 220 297.00	4 049 256.00	171 041.00	4.22%	3 539 562.75	680 734.25	19.2%
305	Assurance accidents	422 893.00	408 628.00	14 265.00	3.49%	380 344.00	42 549.00	11.2%
306	Débours	434 070.00	425 350.00	8 720.00	2.05%	369 598.91	64 471.09	17.4%
309	Autres frais	680 840.00	617 715.00	63 125.00	10.22%	451 715.28	229 124.72	50.7%
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	6 344 124.00	6 717 656.00	-373 532.00	-5.56%	5 619 850.51	724 273.49	12.9%
310	Fournitures de bureau	171 034.00	164 494.00	6 540.00	3.98%	178 402.22	-7 368.22	-4.1%
311	Achats équipements	386 350.00	584 680.00	-198 330.00	-33.92%	314 072.68	72 277.32	23.0%
312	Eau et énergies	660 450.00	437 260.00	223 190.00	51.04%	397 039.07	263 410.93	66.3%
313	Marchandises et MP	285 800.00	295 100.00	-9 300.00	-3.15%	229 265.13	56 534.87	24.7%
314	Entretien du patrimoine	199 200.00	197 200.00	2 000.00	1.01%	151 333.24	47 866.76	31.6%
315	Entretien des équipements	1 427 360.00	1 676 670.00	-249 310.00	-14.87%	1 221 614.70	205 745.30	16.8%
316	Loyer	1 484 057.00	1 556 529.00	-72 472.00	-4.66%	1 484 444.90	-387.90	0.0%
317	Réceptions	49 000.00	49 000.00	0.00	0.00%	10 270.10	38 729.90	377.1%
318	Honoraires et frais bancaires	1 502 423.00	1 563 393.00	-60 970.00	-3.90%	1 481 174.39	21 248.61	1.4%
319	Frais divers	178 450.00	193 330.00	-14 880.00	-7.70%	152 234.08	26 215.92	17.2%
32	INTERETS	1 020.00	13 420.00	-12 400.00	-92.40%	0.00	1 020.00	
322	Intérêts	1 020.00	13 420.00	-12 400.00	-92.40%	0.00	1 020.00	
33	AMORTISSEMENTS	1 200 299.00	953 434.00	246 865.00	25.89%	428 765.30	771 533.70	179.9%
330	Amortissement du patrimoine financier	326 000.00	279 000.00	47 000.00	16.85%	369 922.02	-43 922.02	-11.9%
331	Amortissements patrimoine adm.	874 299.00	674 434.00	199 865.00	29.63%	58 843.28	815 455.72	1385.8%
35	CHARGES CANTONALES ET INTERCOM.	832 559.00	776 470.00	56 089.00	7.22%	833 348.66	-789.66	-0.1%
351	Charges cantonales et intercom.	565 559.00	561 470.00	4 089.00	0.73%	561 470.00	4 089.00	0.7%
352	Communes et associations de communes	267 000.00	215 000.00	52 000.00	24.19%	271 878.66	-4 878.66	-1.8%
36	SUBVENTIONS	12 000.00	13 000.00	-1 000.00	-7.69%	10 474.00	1 526.00	14.6%
365	Subventions	12 000.00	13 000.00	-1 000.00	-7.69%	10 474.00	1 526.00	14.6%
39	IMPUTATIONS INTERNES	2 882 825.00	2 691 925.00	190 900.00	7.09%	2 388 427.95	494 397.05	20.7%
391	Imputations internes	2 882 825.00	2 691 925.00	190 900.00	7.09%	2 388 427.95	494 397.05	20.7%

Sécurité Riviera Budget 2024 Revenus par nature								
		Budget 2024	Budget 2023	Ecart 2023	En %	Comptes 2022	Ecart 2022	En %
4	REVENUS	47 511 639.00	46 113 735.00	1 397 904.00	3.03%	41 953 484.20	5 558 154.80	13.2%
42	REVENUS DU PATRIMOINE	6 781 500.00	6 894 000.00	-112 500.00	-1.63%	6 718 852.40	62 647.60	0.9%
422	REVENUS PLACEMENTS	0.00	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.0%
423	REVENUS PATRIMOINE	800 000.00	755 000.00	45 000.00	5.96%	798 834.38	1 165.62	0.1%
427	LOCATIONS, REDEVANCES	5 981 500.00	6 139 000.00	-157 500.00	-2.57%	5 920 018.02	61 481.98	1.0%
43	TAXES, EMOLUMENTS	34 437 769.00	33 448 827.00	988 942.00	2.96%	30 025 439.01	4 412 329.99	14.7%
431	EMOLUMENTS	595 000.00	555 000.00	40 000.00	7.21%	554 784.70	40 215.30	7.2%
435	PRESTATIONS DIVERSES	28 903 569.00	27 856 227.00	1 047 342.00	3.76%	24 232 630.84	4 670 938.16	19.3%
436	REMBOURSEMENTS	1 279 200.00	1 377 600.00	-98 400.00	-7.14%	1 544 263.16	-265 063.16	-17.2%
437	AMENDES	3 660 000.00	3 660 000.00	0.00	0.00%	3 693 760.31	-33 760.31	-0.9%
45	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	3 372 104.00	3 078 983.00	293 121.00	9.52%	2 820 764.84	551 339.16	19.5%
451	PARTICIPATIONS CHARGES CANTON	3 372 104.00	3 078 983.00	293 121.00	9.52%	2 820 764.84	551 339.16	19.5%
49	IMPUTATIONS INTERNES	2 920 266.00	2 691 925.00	228 341.00	8.48%	2 388 427.95	531 838.05	22.3%
491	IMPUTATIONS INTERNES	2 920 266.00	2 691 925.00	228 341.00	8.48%	2 388 427.95	531 838.05	22.3%

	2024	2025	2026	2027	Total général
Ambulance		50 000.00	220 000.00		270 000.00
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules					
Ambulance Coreli 971 A vérifier avec Ambulance			220 000.00		220 000.00
Véhicule ambulance Coreli 970		50 000.00			50 000.00
Direction	1 590 000.00	952 000.00	1 000 000.00		3 542 000.00
9149.013 Réaménagement des locaux Clarens					
Réfection et réaménagement des locaux, à Clarens	1 200 000.00				1 200 000.00
9149.014 Plan d'affectation maison de la sécurité publique					
Plan d'affectation maison de la sécurité publique		952 000.00			952 000.00
9149.015 Mobilier ergonomique					
Mobilier	390 000.00				390 000.00
9149.017 Mise à l'enquête de la maison de la sécurité					
Mise à l'enquête de la maison de la sécurité			1 000 000.00		1 000 000.00
Police	551 500.00	85 000.00	155 000.00	425 000.00	1 216 500.00
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules					
Moto de police - CUBLY 919				15 000.00	15 000.00
Moto de police - CUBLY 920				15 000.00	15 000.00
Moto de police - CUBLY 923				15 000.00	15 000.00
Moto de police CUBLY 917			15 000.00		15 000.00
Moto de police CUBLY 922		15 000.00			15 000.00
Radar mobile - Prévention	150 000.00				150 000.00
Véhicule de police - CUBLY 901	70 000.00			70 000.00	140 000.00
Véhicule de police - CUBLY 903	70 000.00			70 000.00	140 000.00
Véhicule de police - CUBLY 904		70 000.00			70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 905			70 000.00		70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 906			70 000.00		70 000.00
Véhicule de police - CUBLY 908	70 000.00			70 000.00	140 000.00
Véhicule de police - CUBLY 913	70 000.00			70 000.00	140 000.00
Véhicule de police - CUBLY 915	70 000.00			70 000.00	140 000.00
Véhicule radar				30 000.00	30 000.00
9149.016 Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey					
Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey	51 500.00				51 500.00
Police, offstat, direction		1 125 000.00			1 125 000.00
9149.011 Odyssee - système d'information central					
Odyssee		1 125 000.00			1 125 000.00
Protection Civile	45 000.00	50 000.00	70 000.00	50 000.00	215 000.00
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules					
Fougon VW T5 Pci VICO 81			70 000.00		70 000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 82				50 000.00	50 000.00
Pinz PCI VICO 93		50 000.00			50 000.00
Voiture Yeti Vico 01	45 000.00				45 000.00
SDIS	70 000.00	280 000.00	70 000.00		420 000.00
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules					
Fourgon SDIS RIVIERA 983		70 000.00			70 000.00
Fourgon SDIS Riviera 984			70 000.00		70 000.00
Mercedes Vito RIVIERA 981		70 000.00			70 000.00
SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201		70 000.00			70 000.00
Voiture SDIS RIVIERA 900		70 000.00			70 000.00
Voiture SDIS RIVIERA 980	70 000.00				70 000.00
Services généraux	40 000.00		25 000.00	25 000.00	90 000.00
9146.000 Mobilier, machines et véhicules					
Véhicule OCM Cubly 955			25 000.00		25 000.00
Véhicule Ofstat CUBLY Montreux 932	40 000.00				40 000.00
Véhicule stationnement - CUBLY 933				25 000.00	25 000.00
Signalisation			45 000.00		45 000.00
9146.000 Mobilier, machines et véhicules					
Fourgon signalisation CUBLY 951			45 000.00		45 000.00
Tous	500 000.00				500 000.00
9149.012 GED					
GED ASR	500 000.00				500 000.00
Total général	2 796 500.00	2 542 000.00	1 585 000.00	500 000.00	7 423 500.00

ASSOCIATION SECURITE RIVIERA
AMORTISSEMENTS - BUDGET 2024

Investissement - compte	Date	Amortissement - années	Description	Service	Compte d'amortissement	Investissement	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Solde
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2021	8.00	Ambulance Corel 972	Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	256 947	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-32 802	-27 333	0
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2022	7.00	Ambulance Corel 973	Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	245 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	0
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2022	7.00	Ambulance Corel 974	Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	245 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	0
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Véhicule ambulance Corel 970	Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	50 000		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	10 000
9146.000 Ambulance / Mobilier, machines et véhicules	2026	8.00	Ambulance Corel 971 A vérifier avec Ambulance	Ambulance	605.3313 Amortissements équipements	220 000				-27 500	-27 500	-27 500	-27 500	-27 500	110 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	3.00	2 Véhicules de police prioritaires (prévus en 2021)	Police	603.3313 Amortissements équipements	156 400	-52 133	-52 133	-52 133						0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Radar mobile - Prévention	Police	603.3313 Amortissements équipements	150 000			-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000		0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	3.00	Véhicule de police - CUBLY 904	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000	-23 333	-23 333	-23 333						0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	3.00	Véhicule de police - CUBLY 905	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000	-23 333	-23 333	-23 333						0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	3.00	Véhicule de police - CUBLY 906	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000	-23 333	-23 333	-23 333						0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 901	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000			-23 333	-23 333	-23 333				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 903	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000			-23 333	-23 333	-23 333				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 908	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000			-23 333	-23 333	-23 333				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 913	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000			-23 333	-23 333	-23 333				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2024	3.00	Véhicule de police - CUBLY 915	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000			-23 333	-23 333	-23 333				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	5.00	Prescom - pupitres CRI	Police	603.3313 Amortissements équipements	116 000		-23 200	-23 200	-23 200	-23 200		-23 200		0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	5.00	Fourgon prévention CUBLY 911	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Fourgon de police - CUBLY 909	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000		-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000			0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Fourgon de police - CUBLY 910	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000		-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000			0
9149.005 Logiciel de planification	2023	5.00	Logiciel de planification	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000		-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9149.005 Logiciel de planification	2022	5.00	Véhicule police banalisé CUBLY 914	Police	603.3313 Amortissements équipements	50 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule police prox CUBLY 902	Police	603.3313 Amortissements équipements	50 000		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000			0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule police prox CUBLY 912	Police	603.3313 Amortissements équipements	50 000		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000			0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule police prox CUBLY 916	Police	603.3313 Amortissements équipements	50 000		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000			0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2022	5.00	Moto de police CUBLY 918	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000					0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Moto de police CUBLY 921	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000		-3 000	-3 000	-3 000	-3 000				0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2025	3.00	Véhicule de police - CUBLY 904	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000				-23 333	-23 333	-23 333	-23 333		0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Moto de police CUBLY 922	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000				-3 000	-3 000	-3 000	-3 000		3 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	3.00	Véhicule de police - CUBLY 905	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000				-23 333	-23 333	-23 333	-23 333		0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	3.00	Véhicule de police - CUBLY 906	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000				-23 333	-23 333	-23 333	-23 333		0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Moto de police CUBLY 917	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000				-3 000	-3 000	-3 000	-3 000		3 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 901	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000					-23 333	-23 333	-23 333		0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 903	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000					-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 908	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000					-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 913	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000					-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	3.00	Véhicule de police - CUBLY 915	Police	603.3313 Amortissements équipements	70 000					-23 333	-23 333	-23 333	-23 333	0
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Moto de police - CUBLY 919	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000				-3 000	-3 000	-3 000	-3 000		6 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Moto de police - CUBLY 920	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000				-3 000	-3 000	-3 000	-3 000		6 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Moto de police - CUBLY 923	Police	603.3313 Amortissements équipements	15 000				-3 000	-3 000	-3 000	-3 000		6 000
9146.002 Police / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Véhicule radar	Police	603.3313 Amortissements équipements	30 000					-6 000	-6 000	-6 000	-6 000	12 000
9149.011 Odyssee - système d'information central	2025	5.00	Odyssee	Police, offstat, direction	xxx.3313 Autres amortissements	1 125 000				-225 000	-225 000	-225 000	-225 000	-225 000	225 000
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Renault Kangoo Pci VICO 70	Protection Civile	660.3313 Amortissements équipements	40 000		-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000			0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Nissa Navara Pci VICO 02	Protection Civile	660.3313 Amortissements équipements	50 000		-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000			0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Voiture Yeti Vico 01	Protection Civile	660.3313 Amortissements équipements	45 000		-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000			0
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Pinz Pci VICO 93	Protection Civile	660.3313 Amortissements équipements	50 000				-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	10 000
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Fourgon VW T5 Pci VICO 81	Protection Civile	660.3313 Amortissements équipements	70 000					-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	14 000
9146.004 Protection civile / Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Fourgon VW T5 Pci VICO 82	Protection Civile	660.3313 Amortissements équipements	50 000						-10 000	-10 000	-10 000	20 000
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2022	5.00	Subaru SDIS Riviera 101	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000				0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	SKODA Yeti SDIS RIVIERA 301	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000		-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000			0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000				-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Mercedes Vito RIVIERA 981	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000				-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Voiture SDIS RIVIERA 980	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000			-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Voiture SDIS RIVIERA 900	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000				-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	0
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2025	5.00	Fourgon SDIS RIVIERA 983	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000					-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	14 000
9146.003 SDIS / Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Fourgon SDIS Riviera 984	SDIS	650.3313 Amortissements équipements	70 000					-14 000	-14 000	-14 000	-14 000	14 000
9146.001 Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	2022	5.00	Fourgon signalisation CUBLY 953	Services généraux	609.3313 Amortissements équipements	45 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000				0
9146.001 Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Véhicule Ofstat Vevey CUBLY 931	Services généraux	610.02.3313 Amortissements équipements	40 000		-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000			0
9146.001 Services généraux / Mobilier, machines et véhicules	2023	5.00	Voiture chancellerie CUBLY 935	Services généraux	602.3313 Amortissements équipements	25 000		-5 000	-5 000	-5 000	-5 000				0
9149.001 Registre des entreprises	2023	5.00	Registre des entreprises	Services généraux	608.3313 Autres amortissements	144 000			-28 800	-28 800	-28 800	-28 800	-28 800		0
9146.000 Mobilier, machines et véhicules	2024	5.00	Véhicule Ofstat CUBLY Montreux 932	Services généraux	610.01.3313 Amortissements équipements	40 000			-8 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000		0
9146.000 Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Véhicule OCM Cubly 955	Services généraux	608.3313 Amortissements équipements	25 000				-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	5 000
9146.000 Mobilier, machines et véhicules	2027	5.00	Véhicule stationnement - CUBLY 933	Services généraux	610.03.3313 Amortissements équipements	25 000					-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	10 000
9146.000 Mobilier, machines et véhicules	2026	5.00	Fourgon signalisation CUBLY 951	Signalisation	609.3313 Amortissements équipements	45 000					-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	9 000
9149.002 Centrale téléphonique	2022	5.00	Centrale téléphonique	Tous	xxx.3313 Autres amortissements	198 654		-39 731	-39 731	-39 731	-39 731	-39 731			0
9149.012 GED	2024	5.00	GED ASR	Tous	xxx.3313 Autres amortissements	500 000				-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	0
9149.013 Réaménagement des locaux Clarens	2024	10.00	Réfection et réaménagement des locaux, à Clarens	Direction	601.3314 amortissements immobilisations	1 200 000			-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	480 000
9149.014 Plan d'affectation maison de la sécurité publique	2025	10.00	Plan d'affectation maison de la sécurité publique	Direction	601.3314 amortissements immobilisations	952 000				-95 200	-95 200	-95 200	-95 200	-95 200	476 000
9149.015 Mobilier ergonomique	2024	5.00	Mobilier	Direction	601.3313 Autres amortissements	390 000			-78 000	-78 000	-78 000	-78 000	-78 000		0
9149.016 Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey	2024	5.00	Nouvelles installations vidéo et interphones Vevey	Police	603.3313 Amortissements équipements	51 500			-10 300	-10 300	-10 300	-10 300	-10 300		0
9149.017 Mise à l'enquête de la maison de la sécurité	2026	10.00	Mise à l'enquête de la maison de la sécurité	Direction	601.3314 amortissements immobilisations	1 000 000				-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	600 000
TOTAL					TOTAL	9 845 501	-204 935	-443 866	-872 633	-987 699	-1 492 199	-1 472 199	-1 303 269	-1 035 700	2 033 000

Sécurité Riviera - Charges et revenus par cellule budget 2024

600 Autorités	
charges	374 516.00
revenus	1 000.00
total	373 516.00

601 Direction & Services	
charges	2 633 483.00
revenus	35 000.00
total	2 598 483.00

602 Chancellerie	
charges	606 369.00
revenus	420 000.00
total	186 369.00

603 Police Riviera	
charges	19 519 640.00
revenus	1 988 500.00
total	17 531 140.00

650 SDIS Riviera	
charges	3 930 769.00
revenus	1 220 285.00
total	2 710 484.00

605.00 Ambulance Riviera	
charges	5 871 626.00
revenus	5 323 976.00
total	547 650.00

606.00 SG - utli	
charges	1 140 482.00
revenus	7 000.00
total	1 133 482.00

607.00 Amendes d'ordre	
charges	1 260 388.00
revenus	623 500.00
total	636 888.00

608.00 Polcom / admin	
charges	1 353 512.00
revenus	995 500.00
total	358 012.00

609.00 Signalisation	
charges	1 443 970.00
revenus	108 000.00
total	1 335 970.00

66.00 Protection Civile	
charges	2 382 479.00
revenus	326 603.00
total	2 055 876.00

610.00 Off. du Stat. Personnel	
charges	2 990 266.00
revenus	2 990 266.00
total	0.00

610.01 Stat. Montreux	
charges	1 315 170.00
revenus	2 870 000.00
total	-1 554 830.00

610.02 Stat. Vevey	
charges	2 405 774.00
revenus	5 170 000.00
total	-2 764 226.00

610.03 Stat. La Tour-de-Peilz	
charges	283 195.00
revenus	550 000.00
total	-266 805.00

	cptes 600 à 66	cptes 600 à 610.03	cptes 600 à 608
total	24 882 009.00	20 115 649.00	23 365 540.00
total charges	47 511 639.00	41 198 391.00	32 760 016.00
total revenus	22 629 630.00	21 082 742.00	9 394 476.00
total contrôle	24 882 009.00	20 115 649.00	23 365 540.00

total charges brutes	47 511 639.00	41 198 391.00	32 760 016.00
total revenus	22 629 630.00	21 082 742.00	9 394 476.00

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

Charges et revenus par service

Budget 2024

No	Services	Budget 2024			Budget 2023			Comptes 2022		
		Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL	Charges	Revenus	TOTAL
600	Autorités	374 516.00	1 000.00	373 516.00	368 110.00	1 000.00	367 110.00	314 752.94	810.00	313 942.94
601	Direction & Services	2 633 483.00	24 917 009.00	-22 283 526.00	2 453 134.00	24 005 627.00	-21 552 493.00	2 212 008.76	20 072 929.92	-17 860 921.16
602	Chancellerie	606 369.00	420 000.00	186 369.00	596 527.00	406 000.00	190 527.00	560 326.79	442 735.40	117 591.39
603	Police Riviera	19 519 640.00	1 988 500.00	17 531 140.00	19 649 659.00	1 980 500.00	17 669 159.00	16 527 688.74	1 964 699.45	14 562 989.29
604	Prévention							824 186.97	600.00	823 586.97
605	Ambulance Riviera	5 871 626.00	5 323 976.00	547 650.00	5 476 803.00	4 920 200.00	556 603.00	5 335 005.33	5 155 659.20	179 346.13
606	UTLI	1 140 482.00	7 000.00	1 133 482.00	1 036 734.00	2 400.00	1 034 334.00	899 015.19	18 708.00	880 307.19
607	Amendes d'ordre	1 260 388.00	623 500.00	636 888.00	1 232 582.00	723 000.00	509 582.00	1 174 548.13	569 112.27	605 435.86
608	Police du commerce	1 353 512.00	995 500.00	358 012.00	1 310 412.00	963 000.00	347 412.00	1 226 529.03	938 679.70	287 849.33
	Total comptes 600 à 608	32 760 016.00	34 276 485.00	-1 516 469.00	32 123 961.00	33 001 727.00	-877 766.00	29 074 061.88	29 163 933.94	-89 872.06
609	Signalisation	1 443 970.00	108 000.00	1 335 970.00	1 407 526.00	138 000.00	1 269 526.00	1 297 571.53	105 091.07	1 192 480.46
610	Office du stationnement	2 990 266.00	2 990 266.00	0.00	2 762 425.00	2 762 425.00	0.00	2 555 890.55	2 555 890.55	0.00
610.01	Stationnement Montreux	1 315 170.00	2 870 000.00	-1 554 830.00	1 225 082.00	2 850 000.00	-1 624 918.00	1 051 645.08	2 888 012.03	-1 836 366.95
610.02	Stationnement Vevey	2 405 774.00	5 170 000.00	-2 764 226.00	2 120 791.00	5 320 000.00	-3 199 209.00	2 008 230.85	5 117 716.62	-3 109 485.77
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	283 195.00	550 000.00	-266 805.00	268 605.00	525 000.00	-256 395.00	244 816.59	589 626.71	-344 810.12
	Total comptes 600 à 610.03	41 198 391.00	45 964 751.00	-4 766 360.00	39 908 390.00	44 597 152.00	-4 688 762.00	36 232 216.48	40 420 270.92	-4 188 054.44
650	SDIS Riviera	3 930 769.00	1 220 285.00	2 710 484.00	3 750 926.00	1 111 140.00	2 639 786.00	3 583 785.06	1 246 892.63	2 336 892.43
66	Protection Civile	2 382 479.00	326 603.00	2 055 876.00	2 454 419.00	405 443.00	2 048 976.00	2 137 482.66	286 320.65	1 851 162.01
	TOTAL ASR	47 511 639.00	47 511 639.00	0.00	46 113 735.00	46 113 735.00	0.00	41 953 484.20	41 953 484.20	0.00

Sécurité Riviera - répartition par commune budget 2024

				600.00	601.00	602.00	607.00	605	606	603	608						
Communes	n/habitants	coefficient	n/hab pond.	Autorités	Direction & Services	Chancellerie	Amendes	Ambulance	UTLI	Police Riviera	Polcom	Tot. 600 à 608	coût/hab	Budget 2023	Comptes 2022		
Blonay - St-Légier	12 137	6.00	72 822.00	59 592.67	414 575.41	29 734.27	101 612.40	87 374.91	180 841.58	2 797 008.72	57 119.09	3 727 859.07	307.15	261.84	225.70		
Chardonne	3 195	3.00	9 585.00	7 843.73	54 567.37	3 913.69	13 374.46	11 500.49	23 802.79	368 148.75	7 518.15	490 669.43	153.57	157.10	135.42		
Corseaux	2 307	3.00	6 921.00	5 663.69	39 401.23	2 825.94	9 657.24	8 304.11	17 187.18	265 827.60	5 428.60	354 295.58	153.57	157.10	135.42		
Corsier	3 367	3.00	10 101.00	8 265.99	57 504.96	4 124.38	14 094.46	12 119.61	25 084.19	387 967.72	7 922.88	517 084.18	153.57	157.10	135.42		
Jongny	1 842	3.00	5 526.00	4 522.11	31 459.50	2 256.35	7 710.72	6 630.33	13 722.92	212 247.26	4 334.41	282 883.60	153.57	157.10	135.42		
Montreux	26 100	6.00	156 600.00	128 151.01	891 523.30	63 942.04	218 512.30	187 895.30	388 890.60	6 014 824.73	122 831.68	8 016 570.96	307.15	314.21	270.84		
La Tour-de-Peilz	12 402	6.00	74 412.00	60 893.82	423 627.28	30 383.49	103 831.02	89 282.66	184 790.09	2 858 078.78	58 366.23	3 809 253.37	307.15	314.21	270.84		
Vevey	19 754	6.00	118 524.00	96 992.15	674 756.75	48 395.06	165 382.83	142 210.10	294 335.05	4 552 369.64	92 966.17	6 067 407.76	307.15	314.21	270.84		
Veytaux	972	2.00	1 944.00	1 590.84	11 067.19	793.76	2 712.57	2 332.49	4 827.61	74 666.79	1 524.81	99 516.05	102.38	104.74	90.28		
scris 31.12.2022 total pour contrôle				373 516.00	2 598 483.00	186 369.00	636 888.00	547 650.00	1 133 482.00	17 531 140.00	358 012.00	23 365 540.00					
total				82 076	456 435.00							TOTAL	23 365 540.00				
3 villes/609 habitants PCI				58 256	86 999							609	610.01-02-03	TOTAL	coût/hab	Budget 2023	Comptes 2022
								Montreux	598 544.65	-1 554 830.00	7 060 285.60	270.51	273.65	220.82			
								La Tour-de-Peilz	284 411.91	-266 805.00	3 826 860.28	308.57	315.14	263.20			
								Vevey	453 013.45	-2 764 226.00	3 756 195.21	190.15	173.89	133.74			
								coût total ASR net cptes 600 à 66		coût/hab	budget 2023	comptes 2022					
								Blonay - St-Légier	4 415 482.08	363.80	317.98	275.83					
								Chardonne	671 682.49	210.23	213.24	185.55					
								Corseaux	484 993.91	210.23	213.24	185.55					
								Corsier	707 841.92	210.23	213.24	185.55					
								Jongny	387 242.30	210.23	213.24	185.55					
								Montreux	8 538 983.86	327.16	329.78	270.95					
								La Tour-de-Peilz	4 529 496.89	365.22	371.27	313.33					
								Vevey	4 875 360.17	246.80	230.03	183.87					
								Veytaux	154 584.82	159.04	160.87	140.41					
								Château-d'Oex	84 102.84								
								Rossinière	12 618.97								
								Rougemont	19 613.76								
total pour contrôle				86 999	2 055 876.00							total pour contrôle	24 882 009.00				

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA
Répartition par commune - Budget 2024

charges à répartir	Blonay - St-Légier	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	Montreux	La Tour-de-Peilz	Vevey	Veytaux	Château-d'Oex	Rossinière	Rougemont	TOTAL
Nombre d'habitants (scris 31.12.2020)	12 137.00	3 195.00	2 307.00	3 367.00	1 842.00	26 100.00	12 402.00	19 754.00	972.00	--	--	--	82 076.00
Nombre d'habitants (scris 31.12.2021)	12 137	3 195	2 307	3 367	1 842	26 100	12 402	19 754	972	3 559	534	830	86 999
Nobmre d'habitants trois villes	0	0	0	0	0	26 100	12 402	19 754		0	0	0	58 256
Coefficient	6	3	3	3	3	6	6	6	2	0	0	0	
Nombre d'habitants pondéré	72 822	9 585	6 921	10 101	5 526	156 600	74 412	118 524	1 944	0	0	0	456 435

600	Autorités	373 516.00	59 592.67	7 843.73	5 663.69	8 265.99	4 522.11	128 151.01	60 893.82	96 992.15	1 590.84	--	--	--	373 516.00
601	Direction & Services	2 598 483.00	414 575.41	54 567.37	39 401.23	57 504.96	31 459.50	891 523.30	423 627.28	674 756.75	11 067.19	--	--	--	2 598 483.00
602	Chancellerie	186 369.00	29 734.27	3 913.69	2 825.94	4 124.38	2 256.35	63 942.04	30 383.49	48 395.06	793.76	--	--	--	186 369.00
603	Police Riviera	17 531 140.00	2 797 008.72	368 148.75	265 827.60	387 967.72	212 247.26	6 014 824.73	2 858 078.78	4 552 369.64	74 666.79	--	--	--	17 531 140.00
605	Ambulance Riviera	547 650.00	87 374.91	11 500.49	8 304.11	12 119.61	6 630.33	187 895.30	89 282.66	142 210.10	2 332.49	--	--	--	547 650.00
606	UTLI	1 133 482.00	180 841.58	23 802.79	17 187.18	25 084.19	13 722.92	388 890.60	184 790.09	294 335.05	4 827.61	--	--	--	1 133 482.00
607	Amendes d'ordre	636 888.00	101 612.40	13 374.46	9 657.24	14 094.46	7 710.72	218 512.30	103 831.02	165 382.83	2 712.57	--	--	--	636 888.00
608	Police du commerce	358 012.00	57 119.09	7 518.15	5 428.60	7 922.88	4 334.41	122 831.68	58 366.23	92 966.17	1 524.81	--	--	--	358 012.00
	TOTAL	23 365 540.00	3 727 859.07	490 669.43	354 295.58	517 084.18	282 883.60	8 016 570.96	3 809 253.37	6 067 407.76	99 516.05	--	--	--	23 365 540.00
	Coût par habitant budget 2024		307.15	153.57	153.57	153.57	153.57	307.15	307.15	307.15	102.38	--	--	--	
	Coût par habitant budget 2023		261.84	157.10	157.10	157.10	157.10	314.21	314.21	314.21	104.74	--	--	--	
	Coût par habitant comptes 2022		225.70	135.42	135.42	135.42	135.42	270.84	270.84	270.84	90.28	--	--	--	

66	Protection Civile	2 055 876.00	286 809.81	75 501.14	54 516.79	79 565.68	43 528.36	616 769.89	293 072.04	466 807.37	22 969.36	84 102.84	12 618.97	19 613.76	2 055 876.00
	Coût par habitant (Budget 2023 : 23.72)		23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	23.63	

650	SDIS Riviera	2 710 484.00	400 813.20	105 511.92	76 186.54	111 192.06	60 830.35	861 928.36	409 564.58	652 357.58	32 099.40	--	--	--	2 710 484.00
	Coût par habitant (Budget 2023 : 32.42)		33.02	33.02	33.02	33.02	33.02	33.02	33.02	33.02	33.02	--	--	--	

609	Signalisation	1 335 970.00	--	--	--	--	--	598 544.65	284 411.91	453 013.45	--	--	--	--	1 335 970.00
610	Office du stationnement	-4 585 861.00	--	--	--	--	--	-1 554 830.00	-266 805.00	-2 764 226.00	--	--	--	--	-4 585 861.00

TOTAL PAR COMMUNE		24 882 009.00	4 415 482.08	671 682.49	484 998.91	707 841.92	387 242.30	8 538 983.86	4 529 496.89	4 875 360.17	154 584.82	84 102.84	12 618.97	19 613.76	24 882 009.00
	Coût par habitant budget 2024		363.80	210.23	210.23	210.23	210.23	327.16	365.22	246.80	159.04	23.63	23.63	23.63	
	Coût par habitant budget 2023		317.98	213.24	213.24	213.24	213.24	329.78	371.27	230.03	160.87	23.72	23.72	23.72	
	Coût par habitant comptes 2022		275.83	185.55	185.55	185.55	185.55	270.95	313.33	183.87	140.41	21.43	21.43	21.43	

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 04/2023
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

Maison de la sécurité publique au lieu-dit En Saussaz

**Réalisation du plan d'affectation et du concours
d'architecture**

**Demande d'un crédit d'investissement
de CHF 952'000.00**

**Séance de commission : mardis 27 juin (sans CoDir) et 22 août 2023 (avec CoDir) à
19h.00, en la salle du Comité de direction, rue du Lac 118, Clarens**

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	3
2.	OBJET DU PREAVIS.....	5
3.	OBJECTIFS	5
4.	DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONCOURS	6
5.	DESCRIPTION DU PROCESSUS PLAN D'AFFECTION ET PROJET ROUTIER..	6
6.	PROCEDURE SUIVIE	7
7.	CONSULTATIONS ET PARTICIPATION.....	7
8.	PHASES DU PROJET ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION.....	8
9.	GESTION ET SUIVI DE PROJET	8
10.	DETAIL DES COUTS ET ASPECTS FINANCIERS	9
11.	CONCLUSION.....	10

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) a aujourd'hui son siège opérationnel à Clarens, où elle loue des locaux à un propriétaire privé. Celui-ci a fait part de sa volonté, à terme, de ne plus reconduire le bail. En effet, il entend revaloriser sa parcelle, notamment par un projet de création de nouveaux logements.

Dans un premier temps, l'ASR a mené une réflexion sur le regroupement de l'essentiel des prestataires publics de la sécurité au niveau régional. Cette réflexion a démontré la pertinence de réunir sur un même site les services de police, SDIS, ambulance, protection civile, ainsi que le Ministère public et la Police cantonale.

Une telle réunion vise à améliorer l'efficacité de l'ASR, renforcer la sécurité publique et permettre une adaptabilité du dispositif face aux évolutions des bases légales à venir, notamment dans le domaine pénal. Il contribue également à réduire le nombre de sites de l'ASR avec une économie d'échelle importante, tant en termes d'entretien des locaux que de temps de déplacement entre les différents sites.

Le regroupement des services demeure toutefois partiel, puisque des postes de police urbains et des casernes SDIS décentralisées seront complémentaires à la nouvelle Maison de la sécurité publique. Cette vision novatrice est accueillie positivement par les Autorités cantonales et l'Etablissement cantonal d'assurance. Par ailleurs, ce projet pionnier inspire fortement d'autres régions suisses.

Sur cette base et en collaboration avec ses partenaires, l'ASR a estimé qu'une Maison de la sécurité publique nécessitait un bâtiment d'environ 9'000 m² de plancher, complété par un parking d'intervention d'environ 5'500 m², pour un total de 55'000 m³ (hors parking pour le personnel et les visiteurs).

Dans le cadre d'une première démarche, l'ASR a demandé au propriétaire du bâtiment actuel (sis sur la parcelle n° 1108 de la Commune de Montreux) d'évaluer la possibilité de maintenir l'ASR sur site, en intégrant le projet de Maison de la sécurité publique au programme immobilier en développement. Une étude de faisabilité a hélas démontré la non-compatibilité du programme ASR avec les attentes du propriétaire.

En parallèle, l'ASR a mené une étude multisite, afin d'identifier tous les terrains sur la Riviera présentant des conditions favorables pour accueillir le projet de Maison de la sécurité publique. Plusieurs critères ont été utilisés pour analyser les sites : surface du terrain (7'000 m² au minimum), exigences de sécurité (temps d'intervention, accès direct au réseau routier structurant), exigences de service (accessibilité en transports publics, proximité du milieu urbain) et exigences d'aménagement du territoire (réserves disponibles dans les zones à bâtir existantes, dangers naturels et risques d'accidents majeurs limités).

Cette étude a identifié le lieu-dit « En Saussaz ». Situé sur le territoire de la Commune de Montreux, il apparaît comme le seul site déjà colloqué en zone à bâtir qui serait susceptible de répondre à l'ensemble des exigences.

Il présente par ailleurs l'avantage d'être propriété de la Commune de Montreux, dans un secteur où sont présents d'autres équipements publics d'importance régionale : un complexe sportif et un centre d'enseignement postobligatoire (gymnase).

Dès lors, à la demande de la Municipalité de Montreux, l'ASR a mené une étude de faisabilité¹ sur le site d'En Saussaz, situé sur la parcelle n° 2019 de la Commune de Montreux. Cette étude a notamment vérifié la réalisabilité du projet en termes d'aménagement du territoire et de mobilité. Elle a également posé des exigences en matière de développement durable. Elle a finalement permis de répondre à satisfaction à une liste de questions posées par la Municipalité de Montreux.

A l'issue de cette étude de faisabilité, la Municipalité de Montreux a confirmé son accord de principe pour mettre le site précité à disposition, en vue d'accueillir la future Maison de la sécurité publique. En complément, l'Etat de Vaud, par sa Direction générale du territoire et du logement (DGTL), a procédé à un examen préliminaire portant sur le développement d'un plan d'affectation qui permette la réalisation du projet ; le résultat de cet examen a été positif.

Finalement, le 30 novembre 2022, un atelier participatif² réunissant environ 80 personnes (habitants, personnel ASR, partenaires et élus) a été organisé. Cet atelier a mis en évidence un consensus général sur le fait de réorganiser le dispositif de sécurité et de développer des synergies entre les différents acteurs de la sécurité. Il a montré des positions partagées sur la question de l'emplacement en périphérie des villes et dans un espace encore vert (même s'il est affecté en zone à bâtir) sans pour autant faire ressortir d'emplacement alternatif. L'atelier a finalement montré une préoccupation générale en lien avec les charges de trafic générées et l'insertion dans un réseau déjà très chargé aux heures de pointe et saturé lors des grandes affluences du Marché de Noël et du Montreux Jazz Festival.

Fort de ces différentes analyses, le Comité de direction de l'ASR est arrivé aux conclusions suivantes :

- Le dispositif de sécurité actuel fait face à des enjeux de vétusté des bâtiments et à la perte de son site principal de Clarens ;
- Une restructuration du dispositif est pertinente sur les plans fonctionnel et économique, avec le regroupement de l'essentiel des services de sécurité de la Riviera dans une Maison de la sécurité publique ;
- Le site de la Saussaz se trouve déjà en zone à bâtir et présente de bonnes conditions (sécurité, mobilité, aménagement du territoire) pour accueillir la Maison de la sécurité publique. Aucun autre site qui se trouve en zone à bâtir ne présente des conditions favorables ;
- Le site est propriété de la Commune de Montreux ;
- La Municipalité de Montreux est prête à mettre le site à disposition de l'ASR. L'Etat a rendu un examen préliminaire pour réaliser un plan d'affectation.

¹ [Rapports en lien avec l'étude de faisabilité \(urbanisme, mobilité et développement durable\).](#)

² [Compte-rendu de l'atelier participatif.](#)

Dès lors, le Comité de direction et la Direction de l'ASR projettent de réaliser de façon coordonnée un plan d'affectation et un concours d'architecture, afin de développer le projet.

Durant l'été 2023, l'ASR prévoit de collaborer avec un spécialiste du domaine pour affiner le programme architectural, en partenariat avec les équipes de l'ASR, de la Police cantonale, du Ministère public et de l'ECA. Cet affinage permettra de préciser les besoins en locaux, les synergies, les modules fonctionnels et leurs niveaux de sécurité, ainsi que la gestion des flux de personnes au sein des bâtiments.

2. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis porte sur la réalisation d'un plan d'affectation et d'un concours d'architecture pour la réalisation d'une Maison de la sécurité publique sur la parcelle n° 2019 de la Commune de Montreux. Sont aussi prévues les études relatives aux aspects de mobilité, géologiques, énergétiques et environnementaux en lien avec ce projet.

3. OBJECTIFS

Le projet de Maison de la sécurité publique vise les objectifs suivants :

- Réunir sur un même site la majorité des services de l'ASR (hors postes de polices et casernes secondaires SDIS), ainsi que les antennes locales du Ministère public, de la Police cantonale et de l'ECA ;
- Intégrer au dispositif des éléments du programme qui pourraient être accessibles au public : p. ex. cafétéria-restaurant, dojo, espace de coworking, fitness, crèche, espaces extérieurs ;
- Développer un projet de bâtiment efficient, adaptable, durable et bien intégré dans son environnement paysager ;
- Réaménager le chemin des Cornaches et la route de Chailly au droit du site, pour assurer la bonne accessibilité au dispositif et la sécurité des déplacements.

En conséquence, il conviendra de vérifier les charges de trafic générées et le fonctionnement du giratoire de la Saussaz ; si nécessaire, proposer des modifications routières. Les changements apportés à l'aménagement du chemin des Cornaches et de la route de Chailly supposent la réalisation d'un projet routier. Le concours d'architecture et le plan d'affectation rendront nécessaire la réalisation d'analyses complémentaires spécialisées en matière de programmation, mobilité, environnement, géologie et énergie.

Les exigences découlant de la législation sur les marchés publics impliquent la mise en œuvre d'un concours d'architecture. La modification de l'affectation du sol (actuellement en partie en zone d'aménagements sportifs et en partie en zone de villas) nécessite l'adoption d'un plan d'affectation spécifique.

4. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE CONCOURS

Le processus de concours se déroulera conformément aux exigences contenues dans le Règlement SIA 142.

Le règlement du concours et le cahier des charges du programme seront élaborés par des professionnels, en coordination avec l'ASR, le Ministère public, la Police cantonale et l'ECA.

L'ASR propose de présenter le programme au Conseil intercommunal ASR et au Conseil communal de Montreux au moment de sa consolidation. Le processus de concours sera ouvert à tout architecte intéressé, qui devra s'associer avec un ingénieur en génie civil et un architecte paysagiste. L'ASR devra encore décider si la participation des candidats sera entièrement ouverte ou si elle fera l'objet d'une présélection.

Une commission d'experts vérifiera les projets en lien avec les différentes exigences et estimera leurs coûts de construction. Un jury sera constitué de membres professionnels indépendants et de représentants de l'Etat, de l'ASR et de la Commune de Montreux. Il désignera le projet lauréat et les projets primés.

Une démarche participative accompagnera le processus (concours et plan d'affectation) et désignera un ou deux représentants des citoyens, qui participeront à l'évaluation du concours.

Le lauréat du concours sera retenu pour élaborer le projet qui sera mis à l'enquête publique en vue d'obtenir le permis de construire. Un nouveau préavis sera présenté au Conseil intercommunal, une fois le projet lauréat désigné, afin de solliciter le crédit d'étude pour la préparation du dossier d'enquête publique.

5. DESCRIPTION DU PROCESSUS PLAN D'AFFECTION ET PROJET ROUTIER

Le processus relatif au plan d'affectation devra être conforme aux dispositions prévues par les articles 22 et suivants de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). L'urbaniste et les mandataires spécialisés vont poser les contraintes liées au site afin d'alimenter le cahier des charges du concours d'architecture.

Sur la base du projet lauréat, les mandataires établiront le projet de plan d'affectation (plan, règlement et rapport d'aménagement) accompagné d'un projet routier. Différents rapports spécifiques expliciteront les exigences en matière d'énergie, d'environnement et de mobilité.

Une démarche participative accompagnera le processus (plan d'affectation et concours).

L'élaboration du plan d'affectation est formellement de la compétence de la Commune de Montreux. La Commune va cependant déléguer la conduite du projet à l'ASR. Le projet sera transmis à l'Etat pour examen préalable. Il sera ensuite mis à l'enquête publique, soumis au Conseil communal de Montreux, pour adoption, et, finalement, au Département compétent, pour approbation. L'ASR prévoit de mettre simultanément à l'enquête publique le plan d'affectation et le permis de construire.

6. PROCEDURE SUIVIE

En tant que collectivité de droit public, l'ASR est soumise à la législation sur les marchés publics. Les mandats appréhendés dans le cadre du présent préavis sont tous situés au-dessous du seuil de CHF 150'000.00 prévu par l'annexe 2 de l'Accord intercantonal sur les marchés publics. Dès lors, l'ASR a opté pour la procédure de gré à gré.

Elle pourra ainsi interagir avec des mandataires connus et fiables, qui disposent d'une connaissance approfondie du contexte régional.

Pour élaborer le règlement du concours d'architecture et le cahier des charges du programme, l'ASR a pris contact avec l'Architecte cantonal. Cette démarche a notamment permis de faciliter la recherche d'un mandataire disposant des compétences pour mener à bien l'organisation du concours. Après quelques séances et différents échanges, l'ASR a choisi de travailler avec le bureau FRAR - Frei Rezakhanlou SA, architectes EPFL-SIA-FAS, à Lausanne.

En ce qui concerne le plan d'affectation, l'ASR entend poursuivre sa collaboration avec l'urbaniste qui a mené l'étude de faisabilité, Monsieur Alexandre Repetti, de la société Repetti Sàrl, à Montreux. Pour établir le projet routier, l'ASR a porté son choix sur le bureau d'ingénieurs en génie civil et géomètres Sollertia, à Corseaux.

Les études de mobilité ont été confiées à l'entreprise CITEC Ingénieurs Conseils, à Morges. Il est précisé que CITEC a d'ores et déjà été mandatée par la Commune de Montreux dans le cadre du projet en lien avec le réaménagement de la jonction autoroutière, de la route de Brent et du giratoire de la Saussaz. Ce mandataire pourra ainsi mieux appréhender l'ensemble des besoins.

Les thématiques en rapport avec l'environnement et l'énergie seront traitées avec l'appui de la société B+C Ingénieurs SA, à Montreux. Pour les aspects relatifs aux problématiques géologiques (sondages, risques de glissement) l'ASR pourra bénéficier de l'expertise de l'entreprise BEG SA – Géologie & Environnement, à Montreux.

7. CONSULTATIONS ET PARTICIPATION

Pour l'ASR, il est fondamental que le programme soit agréé par les Organes législatifs compétents, soit le Conseil intercommunal de l'ASR et le Conseil communal de Montreux. Ces Autorités devront par la suite prendre les décisions consécutives au choix du projet.

Dès lors, l'ASR propose de mener les consultations suivantes au moment de la finalisation du programme :

- Présentation du programme aux habitants de Chailly-Saussaz et discussion des points sensibles (intégration, aménagements extérieurs, locaux accessibles au public : cafétéria-restaurant, dojo, espace de coworking, fitness, crèche) et consolidation ;
- Présentation du programme au Conseil intercommunal de l'ASR et consolidation.
- Présentation du programme au Conseil communal de Montreux et consolidation.

L'ASR prévoit d'intégrer au jury des représentants de la Commune de Montreux, de l'ASR et de l'Etat, ainsi que d'associer un à deux représentants de l'association de quartier dans la commission technique qui sera chargée de l'évaluation des projets.

8. PHASES DU PROJET ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Les différentes phases du projet et le calendrier prévisionnel sont les suivants :

Quoi	Quand	Remarques
Début des processus	Novembre 2023	Séance de « Kick Off »
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du règlement du concours, et du cahier des charges du programme ; - Prise en compte des contraintes liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. 	Novembre 2023 - janvier 2024	
Consolidation du règlement du concours et du programme ; Avant-projet d'affectation et de projet routier	Février - mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier participatif ; - Séance avec le Conseil intercommunal de l'ASR ; - Séance avec le Conseil communal de Montreux.
Concours d'architecture	Avril - novembre 2024	
Annnonce du lauréat et préavis au Conseil intercommunal de l'ASR pour la réalisation du projet d'enquête sur la base du projet retenu	Décembre - janvier 2024	Séance d'information publique
Finalisation du plan d'affectation (y inclus études environnement, énergie, géologie, mobilité) et du projet routier	Février-avril 2025	
Examen préalable du plan d'affectation et du projet routier par les services de l'Etat	Mai-août 2025	
Préparation du dossier de demande de permis de construire	Février-octobre 2025	
Enquête publique	Décembre 2025	Séance d'information publique
Adoption par le Conseil communal	Mars 2026	
Approbation par le Département	Juillet 2026	

9. GESTION ET SUIVI DE PROJET

L'ASR propose de constituer une cellule de conduite du projet. Celle-ci sera composée du Directeur de l'ASR, du Président et du Vice-Président du Comité de direction de l'ASR. Pour les mandataires, le bureau d'urbanisme mandaté assurera la direction générale des travaux, en coordination avec l'architecte en charge du concours d'architecture. L'ASR prévoit des séances de suivi du projet avec les mandataires tous les deux mois environ.

10. DETAIL DES COÛTS ET ASPECTS FINANCIERS

Les coûts relatifs à l'organisation du concours et à la réalisation du plan d'affectation sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Ils tiennent compte des montants mentionnés dans les offres des mandataires et des coûts accessoires nécessaires.

Description	Coûts TTC (CHF)	
<u>Concours d'architecture</u>		
- Honoraires de l'architecte organisateur	125'200.00	
- Débours des membres du jury et des experts	144'400.00	
- Planche des prix et mentions	283'500.00	
- Frais d'organisation divers	39'500.00	
Total concours		592'600.00
<u>Plan urbanisme</u>		
- Projet de plan d'affectation et coordination générale	102'500.00	
- Suivi de la procédure de légalisation	32'000.00	
- Géomètre	2'000.00	
Total urbanisme		136'500.00
<u>Travaux de spécialistes</u>		
- Spécialiste en programmation architecturale	39'000.00	
- Spécialiste mobilité	2'100.00	
- Comptages routiers (tubes)	28'300.00	
- Ingénieur routier (projet routier)	57'600.00	
- Spécialiste environnement et énergie	2'700.00	
- Géologue (dangers de glissement)	6'800.00	
- Géologue (rapport sondages géotechniques)	15'700.00	
- Sondages	5'400.00	
- Relevé topographique		
Total spécialiste		157'600.00
<u>Divers</u>		
- Communication	20'000.00	
- Divers et imprévus (5%)	45'300.00	
Total Divers		65'300.00
TOTAL GENERAL		952'000.00

Selon le plan comptable pour les communes vaudoises et leurs entités (MCH2), bientôt utilisé par l'ASR, un crédit d'études pour l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif du patrimoine administratif peut être inscrit au bilan et amorti de trois manières différentes :

1. dès le premier franc dépensé, sur 10 ans ;
2. dès l'aboutissement des études financés par le crédit, également sur 10 ans ; ou
3. être amortis en même temps, et sur les mêmes durées, que le nouvel actif concerné par le crédit d'études.

L'option n°2 nous semble la plus appropriée pour ce crédit.

Il convient toutefois de noter que si le projet devait être abandonné définitivement, le montant devrait être immédiatement amorti.

Si l'ASR ne devait pas disposer de la trésorerie nécessaire, il est proposé de financer cette acquisition par l'emprunt, en prévoyant un amortissement sur une durée identique. Ce dernier induira une charge annuelle de CHF 95'200. Les intérêts, en se basant sur un taux technique de 2.45% (PostFinance en date du 28.04.2023) seront débités des comptes budgétaires 3223 « Intérêts des emprunts ». En temps opportun, le meilleur taux sera recherché sur le marché.

Année	Emprunt	Remboursement	Intérêts 2.45%
2025	952'000	95'200	23'324
2026	856'800	95'200	20'992
2027	761'600	95'200	18'659
2028	666'400	95'200	16'327
2029	571'200	95'200	13'994
2030	476'000	95'200	11'662
2031	380'800	95'200	9330
2032	285'600	95'200	6997
2033	190'400	95'200	4'665
2034	95'200	95'200	2'332
TOTAUX		952'200	128'282

11. CONCLUSION

En raison notamment de la vétusté de la plupart des locaux abritant les différents sites de l'ASR et du programme immobilier prévu par le propriétaire du bâtiment sis à la rue du Lac 118, à Clarens, il est nécessaire de poursuivre le développement du projet de la future Maison de la sécurité publique. Cette nouvelle infrastructure pourra également permettre la potentielle intégration de programmes spécifiques à la Commune de Montreux (crèche, infrastructures sportives, etc.) au profit de la population.

Non seulement ce projet stratégique ne prétérite en rien les évolutions du paysage sécuritaire vaudois et de son modèle de gouvernance, mais il ancre durablement ce dispositif-clé au niveau régional sur le territoire de la Riviera.

En étroite collaboration avec le réseau partenarial, dont les communes membres, le Comité de direction et la Direction de l'ASR s'engagent activement à rechercher les meilleures solutions possibles au niveau de la cohérence et de l'efficacité du dispositif régional, afin de maintenir des prestations sécuritaires de qualité au profit de la collectivité.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 04/2023

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'autoriser le Comité de direction à organiser un concours d'architecture, à élaborer un projet de plan d'affectation et un projet routier, ainsi que confier les différentes démarches à des spécialistes sur la base des offres ci-jointes ;
- De lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 952'000.00 au maximum pour la réalisation des tâches susmentionnées ;
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans ;
- D'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cet investissement.

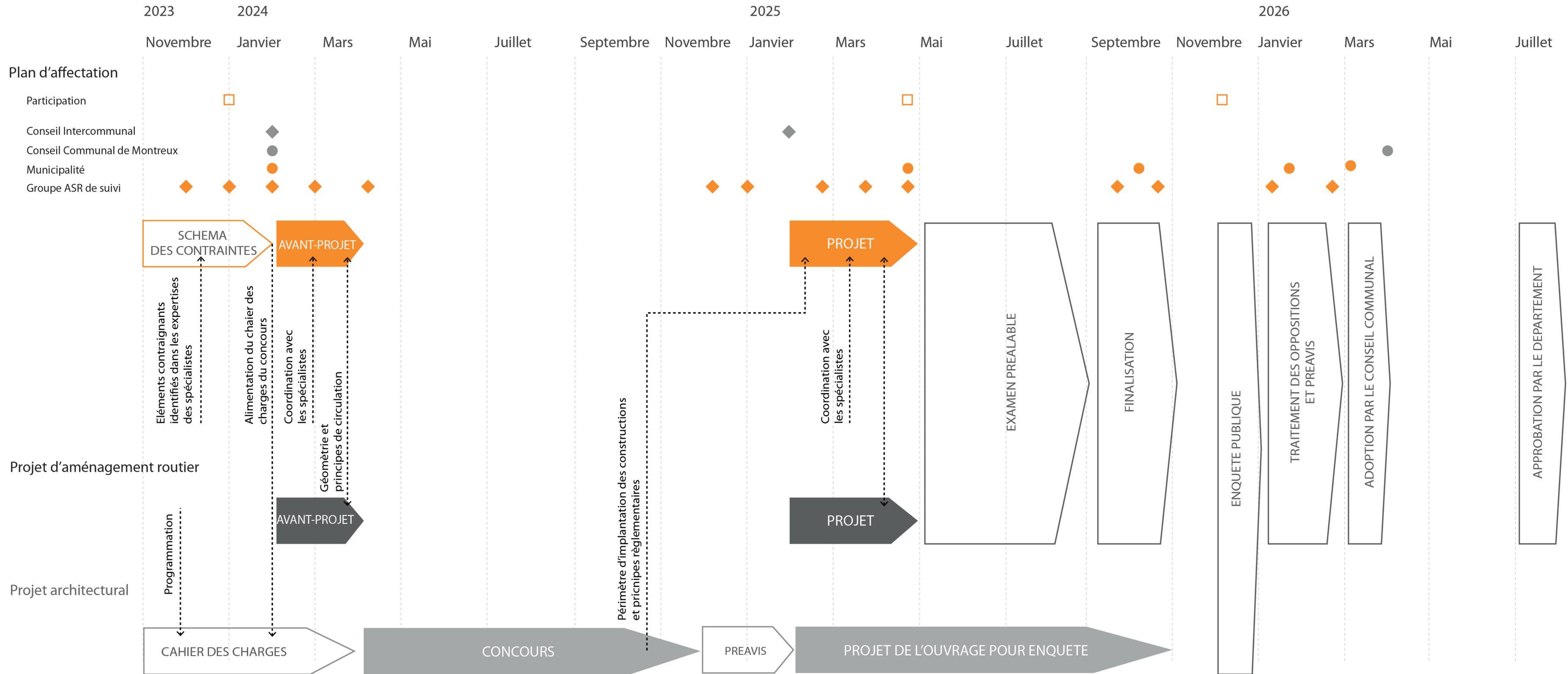
Ainsi adopté le 4 mai 2023

COMITE DE DIRECTION

Le Président		Le Secrétaire
 Bernard Degex		 Frédéric Pilloud

Annexes :

- Planification générale
- Offre du Bureau Repetti Sàrl du 31 mars 2023
- Offre du Bureau Frei Rezakhanlou SA du 31 mars 2023
- Budget du concours du Bureau Frei Rezakhanlou SA du 31 mars 2023
- Offres de B + C Ingénieurs SA du 21 octobre 2022 et du 29 mars 2023
- Offres de BEG SA du 24 octobre 2022 et du 27 mars 2023
- Offre de Citec Ingénieurs Conseils du 28 mars 2023
- Offre de Sollertia du 24 octobre 2022



Plan d'affectation En Saussaz – Maison de la sécurité publique

Association Sécurité Riviera (ASR)

Commune de Montreux

Offre de prestations

31 mars 2023

Pour traiter :

Repetti sàrl, Rue Industrielle 16, 1820 Montreux

021 961 1356, info@repetti.ch



Résumé de l'offre

No d'offre	23.011
Prestations	Réalisation du plan d'affectation « En Saussaz » Parcelle 2019 à Montreux
Maître d'ouvrage	Association Sécurité Riviera (ASR) Rue du Lac 118, 1815 Clarens
Soumissionnaire	Repetti sàrl Rue Industrielle 16, 1820 Montreux

1. Cadre et objectifs

Contexte

L'Association sécurité Riviera (ASR) a aujourd'hui son siège à Clarens. Le propriétaire du site, la Société immobilière Rue du Lac 118 SA, a informé l'ASR de sa volonté de ne pas renouveler le bail qui est arrivé à échéance. Le propriétaire a le projet de revaloriser sa parcelle.

L'ASR cherche donc un nouveau site. Elle souhaite profiter de ce déménagement pour réunir l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera : Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux ainsi que plusieurs partenaires externes à l'ASR comme le Ministère public ou la police cantonale, tout en conservant des services décentralisés de proximité. Cette stratégie, adoptée en Comité de direction en 2018, a été présentée aux Communes membres en 2019, avec plusieurs variantes. Les Municipalités des communes membres soutiennent le projet de créer une nouvelle Maison de la sécurité publique.

Les règles de l'aménagement du territoire imposent à l'ASR de trouver un site déjà en zone à bâtir, ou à défaut de démontrer l'absence de possibilité pour accueillir le nouveau site dans les zones à bâtir existantes. Pour ce faire, l'ASR a analysé l'ensemble des localisations plausibles pour l'implantation de la maison de la sécurité en zone à bâtir. Sur cette base, l'ASR a retenu le site en Saussaz à Montreux qui présente une situation idéale au niveau des distances d'intervention, qui permet une bonne intégration avec le contexte environnant et qui favorise une importante synergie avec les infrastructures sportives à proximité.

En octobre 2020, une note a été remise à la Municipalité de Montreux par l'ASR, évaluant la faisabilité d'un plan d'affectation pour la nouvelle maison de la sécurité publique sur la parcelle n° 2019 « En Saussaz ». Cette note présentait le contexte, le programme attendu, les localisations étudiées dans l'étude multisite, l'affectation du site et une première évaluation de la faisabilité du site. A titre illustratif, quelques esquisses avaient été réalisées pour démontrer que l'ensemble du programme prévu pouvait s'implanter sur le site « En Saussaz ».

Sur la base de cette première évaluation et fonction du contexte particulier de l'aménagement du territoire communal, la Municipalité de Montreux a proposé de vérifier l'entrée en matière de l'Etat pour un projet de plan d'affectation « En Saussaz ». La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a analysé la situation et confirmé au début juillet 2021 qu'il est, sur le principe, possible de réaliser un plan d'affectation communal sur ce secteur pour une maison de la sécurité publique.

Le 2 septembre 2021, l'ASR et la Commune de Montreux ont estimé que les conditions étaient remplies pour réaliser une étude de faisabilité. Le cahier des charges de cette étude a été convenu entre l'ASR et la Municipalité de Montreux. Celle-ci s'est achevée avec la tenue de l'atelier participatif du 30 novembre 2022. Le projet de Maison de la sécurité publique présente une très bonne faisabilité sur le site de la Saussaz.

Caractéristiques du site

L'étude de faisabilité a mis en évidence que le site En Saussaz est pertinent pour l'implantation de la nouvelle maison de la sécurité publique. Celui-ci est l'unique réserve en zone à bâtir qui présente des conditions favorables pour accueillir un tel équipement. Le site se situe au centre du périmètre d'intervention de l'ASR, permettant d'accéder rapidement à l'ensemble des centres urbains et secondaires. Il se situe dans un secteur dédié aux équipements publics régionaux, avec un potentiel intéressant de synergies.

La topographie du site permet de proposer une implantation avec une partie souterraine destinée au stationnement. Dès lors, le développement des volumes en surface reste modeste et permet de n'accueillir que les espaces de bureaux et services. L'étude de faisabilité a mis en évidence qu'une attention particulière devra être portée à l'intégration des futurs volumes dans le contexte proche et lointain notamment leur hauteur et leur expression architecturale. Différentes variantes d'implantation ont été esquissées montrant la possibilité de s'inscrire dans le site. L'intégration passera également par la qualité de traitement des espaces extérieurs et de leur usage potentiel comme espace de délasserment et d'activités sportives.

L'étude de faisabilité recommande une accessibilité au site par le chemin des Cornaches qui permet de différencier les accès (entrée et sortie) des différents types de véhicules au parking souterrain et ainsi permettre le départ rapide en intervention et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers. Pour ce faire, le chemin des Cornaches devra être élargi et l'accès sur la route de Saussaz adapté.

L'étude de faisabilité a également vérifié l'intégration de l'augmentation des flux de trafic dans le dispositif régional. Les mesures de réaménagement pour la mobilité, notamment du giratoire de la Saussaz, sont en cours d'étude par la Commune et l'OFROU et seront éventuellement nécessaires pour assurer la bonne fluidité du trafic, avec ou sans maison de la sécurité publique

L'étude démontre finalement que le projet a le potentiel pour répondre à des standards élevés en matière d'énergie et de durabilité. Elle a mis en évidence les principaux leviers d'action pour atteindre ces standards.

Objectifs

Dès lors, l'objectif du présent mandat est d'élaborer un plan d'affectation pour la parcelle n° 2019, avec les objectifs spécifiques suivants :

- Affecter le périmètre à de la zone affectée à des besoins publics 15 LAT ;
- Fixer les surfaces de plancher et volumétries dévolues à l'exploitation de la Maison de la sécurité publique, y inclus le stationnement intervention et personnel de façon à garantir un fonctionnement optimal ;
- Proposer des dispositions règlementaires permettant la bonne intégration des nouvelles constructions et installations dans l'espace bâti et dans le contexte environnant ;
- Intégrer les enjeux mobilité, environnement et énergie au projet.

En complément, l'urbaniste est chargé d'assurer la coordination générale des travaux, en appui de l'ASR : concours d'architecture, programmation, projet routier, divers spécialistes.



Périmètre du futur Plan d'affectation

Démarches liées

Pour assurer l'accès à la Maison de la sécurité publique de manière sécurisée pour l'ensemble des utilisateurs notamment lors des départs en intervention, un projet routier doit être réalisé pour le chemin des Cornaches, la route de Chailly et leur intersection. Celui-ci sera coordonné à la procédure de plan d'affectation.

De plus, l'Association Sécurité Riviera va élaborer en parallèle au plan d'affectation, une procédure de concours d'architecture. Il sera demandé à l'urbaniste et aux spécialistes d'identifier l'ensemble des contraintes liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement, afin d'alimenter le cahier des charges du concours.

2. Méthode

L'approche proposée est structurée en quatre étapes, chaque étape fixant le cadre d'intervention pour l'étape suivante. Par ailleurs, l'examen préliminaire a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité. La Commune de Montreux a reçu à un retour positif de la part du Canton le 20 juin 2022.

Etape I : Schéma des contraintes et atelier participatif

Afin d'alimenter le cahier des charges de la mise en concurrence pour le projet architectural, la première étape consiste à clarifier les principales contraintes dans un schéma avant le début du concours d'architecture. Le projet de plan d'affectation étant développé en parallèle au concours d'architecture, les principales mesures à mettre en place sont :

- **Préciser le cadre programmatique** notamment les exigences en matière d'accès, aménagements extérieurs, éléments programmatiques ouverts au public programmation, en tenant compte des contraintes du site et des échanges préalables entre l'ASR et la Commune.
- **Elaborer un schéma des contraintes**, qui traite des principales réponses à donner à l'ensemble des contraintes. Il sera rendu avec une note de synthèse présentant l'ensemble. Il pourra être mis en annexe au cahier des charges du concours d'architecture.
- **Assurer la coordination avec les spécialistes environnement, énergie, géologie, mobilité** et intégration des premiers éléments contraignants au schéma des contraintes.
- **Atelier participatif**, notamment consolidation du programme la désignation d'un ou des représentants de citoyen comme experts de concours.

S'agissant d'un programme stratégique, il apparaît important d'intégrer une participation citoyenne aux spécialistes du concours d'architecture. Il est proposé de réunir les citoyens concernés par le projet (population, société de développement, association, usagers) lors d'un atelier participatif. L'objectif de cet atelier est de présenter l'avancement du projet, faire réagir les participants sur le programme, notamment sur les questions d'intégration des bâtiments, des locaux ouverts au publics (restaurant, crèche, dojo, fitness) et des aménagements extérieurs. Les participants seront également appelés à désigner un ou des représentants qui seront ensuite invités à évaluer les projets comme spécialistes.

L'intégration de représentant de la population dans la démarche du concours a pour avantage de permettre la prise en compte des usagers de l'espace public dans les discussions et le processus de décision, faisant valoir une expertise complémentaire à celle usuellement rencontrée. Elle est particulièrement précieuse de par leurs connaissances et sensibilités « terrain ».

Le programme sera également soumis au Conseil intercommunal de l'ASR et au Conseil communal de Montreux pour consolidation et validation avant le début du concours.

Prestations prévues :

- Production du schéma des contraintes.
- Coordination avec les procédures de concours d'architecture et de projet d'aménagement routier, ainsi qu'avec les spécialistes programmation, environnement, énergie, mobilité, géologie.
- Organisation de l'atelier participatif.
- 4 séances du groupe ASR de suivi du projet.
- 1 séance avec la Municipalité de Montreux.
- 1 séance avec le Conseil Communal de Montreux.
- 1 séance avec le Conseil Intercommunal.

Etape II : Avant-projet

L'avant-projet devra préciser les orientations en matière d'affectation et identifier les principales dispositions réglementaires en matière de police des constructions, garantie de la disponibilité foncière, ouverture du site au public, intégration de cheminements piétons et vélos publics, transcription des dispositions liées à la protection de l'environnement (bruit, énergie, géologie). Certains aspects seront traités en coordination avec les services de l'Etat et/ou nécessiteront l'intervention de spécialistes : mobilité, bruit et air, énergie, etc.

- **Préciser les orientations urbanistiques** avec une version provisoire du plan d'affectation sera produite sur la base des travaux préliminaires. Elle proposera une première version du plan et des principales dispositions réglementaires. Elle comprendra des périmètres d'évolution des constructions, la répartition des affectations, les principes de réglementation des constructions, les principes d'aménagements extérieurs, etc.
- **Assurer la coordination avec les études spécialisées** mobilité, environnement, bruit, géologie afin que les spécialistes étudient les aspects spécifiques à leurs domaines respectifs et clarifient les contraintes principales pour le site.
- **Assurer la coordination avec le mandataire chargé du projet d'aménagement routier** et intégration des géométries de chaussée à l'avant-projet.

Prestations prévues :

- Elaboration de l'avant-projet.
- Coordination avec les spécialistes pour certains domaines spécifiques.
- 3 séances du groupe ASR de suivi du projet.

Expertises

Au vu de la nature du projet et des éléments naturels présents sur le site, différents travaux spécialisés sont à prévoir, mais ne font pas partie de la présente offre :

Etude mobilité

Une étude de mobilité devra vérifier l'accessibilité au site en matière de trafic routier, de transports publics, de mobilité douce et de loisirs. L'étude devra préciser le besoin en places de stationnement, ainsi que les charges de trafic supplémentaires générées. Elle devra vérifier que le réseau local permet d'accueillir l'augmentation des charges de trafic. Elle devra proposer des accès sécurisés au site, que ce soit en véhicule individuel, depuis les transports publics, en mobilité douce ou depuis les équipements touristiques voisins. Elle devra finalement proposer des mesures visant à maîtriser les charges de trafic et favoriser les déplacements en transports publics ou en mobilité douce, pour les habitants comme pour le personnel. Ces éléments seront ensuite intégrés au plan d'affectation.

Etude environnement

Le projet est exposé à un bruit routier d'environ 65 dB, soit la limite admise par l'OPB pour l'exposition au bruit de locaux sensibles (habitations, bureaux). Une étude devra préciser l'exposition au bruit et proposer au besoin des mesures simples de programmation (implantation des locaux sensibles) ou constructives pour assurer le confort des habitants et usagers du site, ainsi que pour satisfaire aux exigences légales.

L'augmentation de la charge de trafic entraînera par ailleurs une augmentation du bruit et des émissions polluantes. L'étude devra également démontrer que les valeurs limites d'immission et d'exposition au bruit seront respectées avec le projet. Au besoin, elle proposera des mesures supplémentaires pour limiter le bruit et les émissions polluantes.

Une étude ruissèlement sera nécessaire, en raison d'un risque résiduel sur la route de Chailly.

Une étude géologique est nécessaire, en raison d'un risque de glissement de terrain superficiel sur la partie amont de la parcelle.

Energie

Dans les périmètres de centre, les plans d'affectation doivent obligatoirement être accompagnés d'une planification énergétique.

Projet routier

Le projet d'affectation sera coordonné avec un projet de réaménagement routier du chemin des Cornanches et de la route de Chailly au droit du site.

Géomètre

Authentification de la base cadastrale et production des fichiers Interlis.

Etape III : Projet

La troisième étape consiste à produire l'ensemble des documents en vue de l'examen préalable, sur la base de l'avant-projet consolidé.

- **Projet de plan d'affectation** : Les mandataires vont produire le plan d'affectation, le règlement et rédiger le rapport d'aménagement (47 OAT), sur la base de l'avant-projet d'affectation et du projet lauréat du concours.
- **Assurer la coordination avec le mandataire chargé du projet d'aménagement routier** et adaptation si nécessaire du projet de plan d'affectation. Le projet de plan d'affectation et le projet d'aménagement routier sont déposés simultanément pour l'examen préalable.
- **Coordination avec les études spécialisées** : Les spécialistes produisent les rapports spécifiques à leurs domaines respectifs. Le mandataire va se coordonner avec les spécialistes mobilité, environnement, énergie, géologie pour intégrer certains éléments au plan ou au règlement. Il va également demander au géomètre de préparer les éléments nécessaires au projet.
- **Séance d'information participative** : Séance de présentation du projet de plan d'affectation, sur la base du projet lauréat du concours d'architecture.
- **Consolidation avec l'ASR et la Commune** afin de s'assurer l'adéquation entre le plan d'affectation, le règlement et les intentions architecturales et urbanistiques.
- **Validation** par la Municipalité et envoi pour l'examen préalable aux services de l'Etat (selon art. 56 LATC).
- **Finalisation du projet** en fonction du retour de l'Etat, en vue de sa mise à l'enquête publique.

Prestations prévues :

- Elaboration du plan et du règlement, du rapport d'aménagement (47 OAT) et de ses annexes.
- Coordination avec le spécialiste du projet d'aménagement routier.
- Coordination avec les spécialistes pour certains domaines spécifiques.
- Coordination avec le Maître d'ouvrage et la Commune.
- 3 séances du groupe ASR de suivi du projet.
- 1 séance d'information participative.
- 1 séance avec la Municipalité de Montreux.

Etape IV : Légalisation

La dernière étape correspond à la procédure de légalisation du plan d'affectation.

- **Enquête publique** : En premier lieu, le projet sera soumis à l'enquête publique par la Municipalité. Une séance d'information sera organisée au début de l'enquête publique. Le mandataire assurera la présentation technique du projet à cette occasion. A l'issue de l'enquête publique, la Municipalité analysera les éventuelles oppositions et rencontrera les opposants au travers de séances de conciliation. La Municipalité et l'ASR auront alors la possibilité d'apporter des modifications au projet après avoir entendu les opposants, les modifications importantes nécessitant une enquête publique complémentaire.
- **Préavis au Conseil communal** : Une fois les éventuelles oppositions traitées, la Municipalité présentera un préavis au Conseil communal pour adopter le plan et lever les éventuelles oppositions. Il est attendu que le mandataire contribue à la rédaction du préavis municipal, puis présente le projet lors d'une séance de la commission du Conseil communal et éventuellement au Conseil communal.
- **Approbation finale** : Le plan adopté sera transmis au Département pour approbation et ouverture des voies de recours, avant sa mise en vigueur. Il est en général attendu que le mandataire se charge de l'élaboration des fichiers informatiques NORMAT et de la coordination de ces travaux.

Prestations prévues :

- Production du dossier d'enquête publique.
- Production du dossier d'approbation.
- 1 séance d'information publique.
- 4 séances du groupe ASR de suivi du projet.
- Séances de conciliation avec les éventuels opposants.
- Contribution au projet de préavis.
- 2 séances avec le Conseil communal et ses commissions.
- 3 séances avec la Municipalité de Montreux.

3. Organisation du mandat

Organisation

La Municipalité est l'autorité chargée de l'élaboration des plans d'affectation. Pour la maison de la sécurité publique, la Municipalité a demandé à l'ASR d'établir le projet. Un groupe ASR de suivi du projet est constitué, qui assurera le pilotage des travaux. A plusieurs reprises, le projet est présenté à la Municipalité de Montreux.

Les séances du groupe ASR de suivi du projet se tiendront en présence du mandataire urbaniste qui assure la coordination technique des travaux. L'architecte en charge de l'organisation du concours d'architecture et les spécialistes pourront au besoin être associés à tout ou partie de ces séances.

Le Conseil communal de Montreux est l'autorité d'adoption du plan d'affectation.

L'urbaniste mandataire est chargé de l'exécution des travaux. Il conduit les travaux d'urbanisme et assure la coordination avec les différents spécialistes impliqués (spécialiste mobilité, spécialiste environnement, spécialiste énergie, spécialiste géologie, géomètre) ainsi qu'avec le mandataire chargé de l'élaboration du projet d'aménagement routier. Il se coordonne avec le mandataire en charge de l'organisation du concours d'architecture.

Mandataire

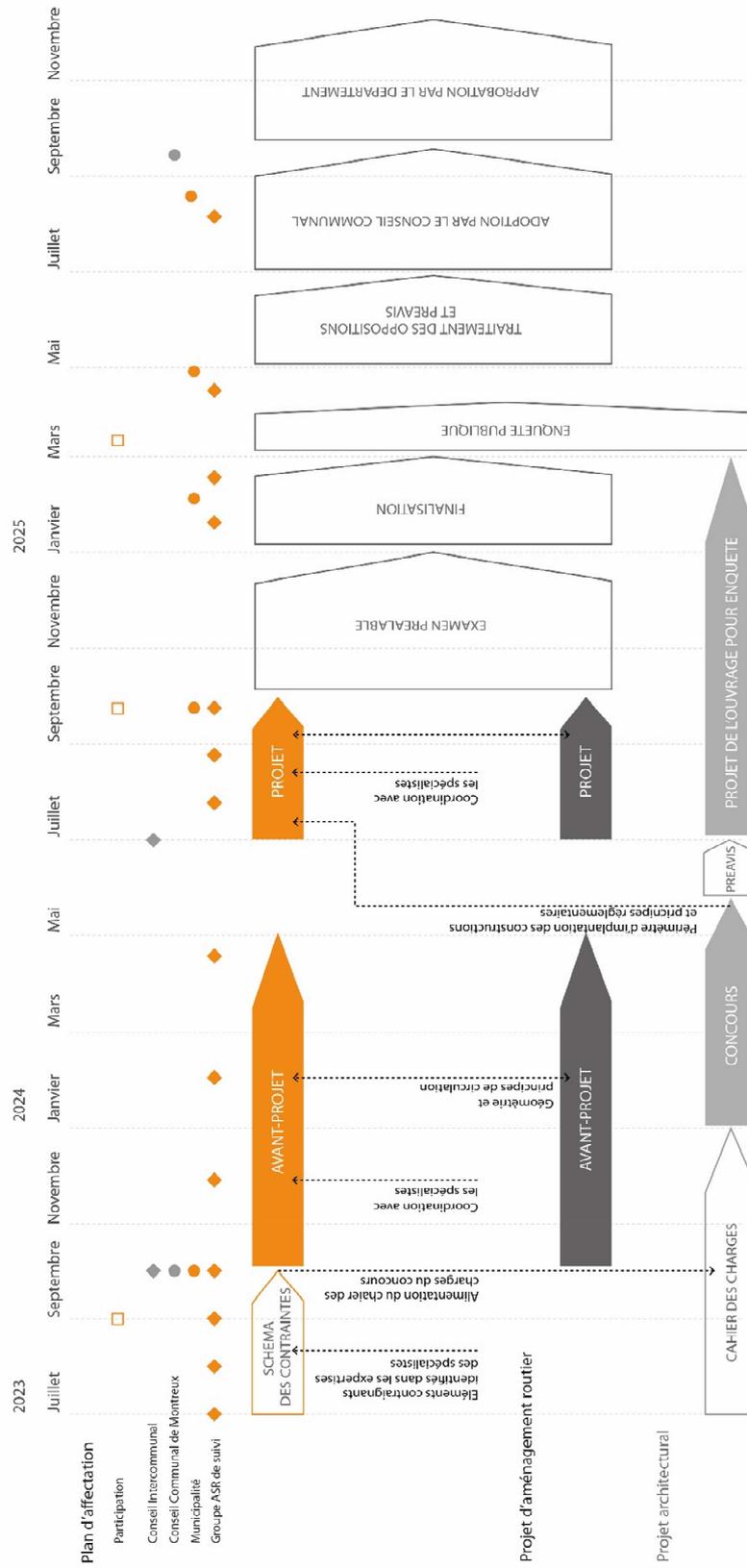
Le mandataire proposé est le bureau d'urbanisme Repetti sàrl à Montreux. Repetti sàrl est un bureau d'urbanisme actif principalement dans le Canton de Vaud. Le bureau travaille régulièrement avec des communes de l'est vaudois et bénéficie d'une excellente connaissance des procédures vaudoises. Ainsi Repetti sàrl a été mandaté pour plusieurs plans d'affectations cantonaux (PAC Hôpital Riviera Chablais, PAC Lavaux, PAC Gymnase Aigle), ainsi que pour différents projets cantonaux stratégiques (révision de la géodonnée des surfaces d'assolément, monitoring du Plan directeur cantonal, production du questionnaire d'examen préliminaire, Projet d'agglomération du Chablais). Le bureau a l'habitude de réaliser des plans d'affectation spéciaux.

Pour l'élaboration du plan d'affectation, Dr Alexandre Repetti, ingénieur EPFL et aménagiste REG A & FSU va fonctionner comme chef de projet. Il a une expérience reconnue dans le domaine de l'aménagement du territoire et dans la gestion de projet. Il a une très bonne connaissance des procédures de l'aménagement du territoire et en particulier de l'ensemble des nouvelles dispositions légales. Il a également une relation de confiance établie de longue date avec les services de l'Etat.

Anaïs Seigneur, architecte HES-SO et urbaniste, sera en charge des travaux technique. Elle est au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire dans l'Est vaudois et de l'architecture. Elle a en particulier développé une expertise dans le domaine de la densification mesurée des tissus bâtis.

Les autres ressources du bureau interviendront pour les aspects techniques.

Calendrier prévisionnel de réalisation



Le calendrier tient compte de la coordination avec les travaux spécialisés. Les études de mobilité, environnement, et bruit seront réalisées pendant l'avant-projet et le projet. Elles fixeront les éventuelles mesures à intégrer au plan d'affectation. Ces travaux ne sont pas intégrés à la présente offre de prestations.

Le calendrier tient également compte des phases de procédure :

- Examen préalable au sens de l'art. 37 LATC, d'une durée de 3 à 4 mois.
- Enquête publique au sens de l'art. 38 LATC, d'une durée de 1 mois.
- Adoption par le Conseil communal, puis approbation par le Département au sens des art. 42 et 43 LATC.

4. Devis

	<i>Cat. KBOB</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	
	<i>Tarif</i>	<i>182</i>	<i>157</i>	<i>133</i>	
I. Schéma des contraintes			heures		coût
cadre programmatique			16		2'512
schéma des contraintes			12	40	7'204
coordination avec les spécialistes			16	32	6'768
atelier participatif		4	8	60	9'964
séances		21		16	5'950
					Sous-total 32'398
II. Avant-projet					
Orientations urbanistiques			16	60	10'492
Coordination avec les spécialistes			4	16	2'756
Coordination avec le projet routier			8	16	3'384
séances		9		12	3'234
					Sous-total 19'866
III. Projet					
Plan d'affectation			20	120	19'100
Coordination avec le projet routier			4	16	2'756
Coordination avec les spécialistes			8	20	3'916
Séance d'information participative		4		40	6'048
Consolidation et finalisation			8	60	9'236
Séances		12		12	3'780
					Sous-total 25'736
IV. Légalisation					
Enquête publique			4	24	3'820
Préavis au Conseil communal			8	32	5'512
Approbation				24	3'192
Traitement des oppositions		20		40	8'960
Séance d'information publique		4		8	1'792
Séances		27		16	7'042
					Sous-total 26'498
					Rabais - 6'371
					Frais 3% 3'823
					total ht 124'870
					tva 9'615
					total TTC 134'485

Conditions générales

Le temps nécessaire à la réalisation des travaux a été estimé selon l'expérience du mandataire sur la base des exigences actuelles des services de l'Etat en matière de plans d'affectation et de notre expérience de projets

comparables. Les prestations ainsi que le nombre de séances prévues avec la Municipalité sont précisées dans l'offre.

Les tarifs horaires sont établis sur la base des recommandations KBOB, à 182.- en catégorie B et 157.- en catégorie C. Si des séances ou prestations supplémentaires sont demandées par le mandant, elles seront facturées en sus à ces tarifs.

Etant donné la passation directe du marché, une réduction de 5% est offerte sur les honoraires.

La facturation est trimestrielle, payable à 30 jours net, sur la base de listes de décomptes d'heures des personnes affectées. Le mandataire informera le Maître d'ouvrage de toute séance ou prestation supplémentaire. Cas échéant les prestations supplémentaires feront l'objet d'un accord du maître d'ouvrage avant d'être réalisées.

Les documents sont livrés sous format informatique .pdf et papier. Les dossiers destinés à l'enquête publique et à l'approbation seront livrés au format papier dans le nombre d'exemplaires nécessaires pour l'envoi au Département. Les frais sont facturés en sus, sur une base forfaitaire équivalente à 3% du montant des honoraires.

Pour les questions non traitées explicitement par le cahier des charges ou la présente offre, les conditions générales de la SIA s'appliquent (règlement SIA 112).

L'offre est valable 6 mois.

Montreux, le 31 mars 2023,



Alexandre Repetti

Repetti sàrl

Offre d'honoraires d'architecte pour l'organisation technique du concours d'architectureConcours de projets à un degré en procédure **sélective**

Description des prestations	Total heures	Remarques
1 Prestations préalables à l'organisation du concours	102	
1.1 Etudes et compilation des données existantes		
Lecture et analyse des données existantes (études, plans, programme, rapports tech.)	32	
Recherche doc graphiques (plan cadastral, plan arborisation, plans historiques, photos a	10	
Mise à disposition de relevés des bâtiments existants et DE leurs plans informatisés		<i>Par MO</i>
Recherche complémentaire des règlements applicables au périmètre	5	
Visite du site, photographies	5	
Etude de faisabilité réglementaire (règlement construction, servitudes)		<i>Déjà effectué par étude de faisabilité</i>
Etude de faisabilité programmatique (estimation surfaces et volumes)		<i>Déjà effectué par étude de faisabilité</i>
Etude de faisabilité financière (vérification ratios surfaces/coût)		<i>Déjà effectué par étude de faisabilité</i>
Commande / coordination d'études manquantes (géotechnique, bruit, mobilité, énergie)		<i>A voir, selon existant, peut-être plus élevé</i>
Assemblage informatique et extrapolation courbes de niveaux pour plan de situation	10	
1.2 Programmation		
Assistance au MO pour coordination et intégration du programme du concours de projet	25	<i>Fait l'objet d'une offre distincte</i>
1.3 Séances phase 1		
Présentations et discussions avec maître de l'ouvrage, mandataires, autorités	15	<i>séances</i>
2 Préparation du concours	345	
2.1 Gestion (planning et coûts)		
Planning du déroulement du concours	10	
Gestion financière du concours: budget et contrôle des factures	10	<i>Partiellement par MO</i>
Demandes / coordination offres des mandataires extérieurs et spécialistes-conseils	10	<i>A voir, si des spécialistes sont souhaités</i>
Demandes d'offres / coordination d'un photographe pour maquettes	10	
2.2 Cahier des charges (Présélection, Règlement et Programme du concours)		
Conseils pour la composition jury et des experts, contacts, correspondance	5	<i>En collaboration avec MO</i>
Rédaction du cahier de présélection	30	
Rédaction du règlement	45	
Rédaction du programme	50	
Démarches pour approbation du cahier des charges auprès du MO et membres du jury	20	
Démarches pour obtention de la certification par la commission SIA 142	20	
2.3 Préparation des documents et supports pour concurrents		
Préparation du plan pour maquette, coordination avec maquettiste pour fonds maquette	10	
Préparation des fonds graphiques remis aux concurrents (plan de situation)	15	
Préparation et compilation des annexes remises aux concurrents	20	
Publication du concours sur la plate-forme SIMAP et la feuille officielle FAO	10	
Gestion des inscriptions / finances d'inscription / envoi des bons de maquette	40	
2.4 Réponses aux questions		
Compilation questions / formulation réponses, distribution au jury, publication SIMAP	20	
2.5 Séances phase 2		
Séance du jury pour approbation du cahier des charges et visite du site	10	
Présentations et discussions avec maître de l'ouvrage, mandataires, autorités	10	<i>séances</i>

Offre d'honoraires d'architecte pour l'organisation technique du concours d'architectureConcours de projets à un degré en procédure **sélective**

Description des prestations	Total heures	Remarques
3 Préparation du jugement	190	
3 Réception et examen des dossiers de présélection		
Réception des dossiers, contrôle de recevabilité (date, documents) (0.3 h x 60 dossiers)	20	<i>Estimation basée sur 60 dossiers de candidature</i>
Etablissement PV, critères évaluation et grille (0.6 h x 60 dossiers)	35	<i>Estimation basée sur 60 dossiers de candidature</i>
Notes de séance du jury pour la présélection (1 jour de jury)	10	
Coordination de l'annonce résultats de la présélection aux candidats	10	<i>En collaboration avec MO</i>
3.1 Réception et examen des projets rendus		
Préparation grille de contrôle technique (fiches types par projet)	15	
Réception des projets, contrôle de recevabilité (date, anonymat, documents)	10	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Contrôle technique: respect des règlements, limites, gabarits (0.7 h x 15 projets)	10	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Transmission des documents aux experts et coordination des rapports	20	
Réception des maquettes, intendance et contrôle de recevabilité (date, anonymat)	10	
Rapport du contrôle technique, support pour sessions du jury (fiches projets, 0.7h x 15)	10	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Contrôle technique: respect du programme, surfaces, volumes (2h x 15 projets)	30	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
3.2 Organisation logistique du jugement (3 journées de jury)		
Réservation et location d'une salle pour la durée du jury et de l'exposition (supervision)	2	<i>Par MO</i>
Réservation des panneaux d'affichage pour le jugement (supervision)	4	<i>Par MO</i>
Préparation salle: mise en place panneaux, affichage, maquettes (0.25h x 15 x 2 pers.)	4	<i>Par MO</i>
Coordination pour l'organisation des repas du jury		<i>Par MO</i>
4 Jugement du concours	173	
4.1 Participation au jury en tant qu'organisateur		
Notes des séances du jury + intendance (3 jours de jury)	24	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Rédaction du PV des séances du jury	10	
4.2 Rapport du jury		
Mise à niveau des critiques des projets rédigés par les membres du jury	24	
Rédaction et composition du rapport du jury (critiques des projets par membres du jury)	50	<i>Estimation basée sur 15 projets rendus</i>
Coordination photographe (maquette)	10	
Coordination graphiste (mise en page du rapport)	20	
Contrôle final, fichier pour reproduction	10	
Envoi des rapports du jury aux concurrents et aux membres du jury		<i>Par MO</i>
4.3 Exposition finale		
Coordination de l'exposition finale, catering vernissage par MO	5	<i>Partiellement par MO</i>
Documentation pour presse locale, conférence de presse	10	
Intendance pour durée de l'exposition (env. 10 jours: p.ex. 16.30-19.30)		<i>Par MO</i>
Désaffichage / Rangement de l'exposition (0.3 x 15)		<i>Par MO</i>
Elimination des maquettes et des plans non repris par les concurrents		<i>Par MO</i>
4.4 Bouclement		
Administration divers, coût final, coordination avec secrétariat du MO	10	
5 Divers	20	
Divers et imprévus	20	
Nombre d'heures estimées	830	
Tarif horaire moyen HT	140	
Coût total estimé HT	116 200	
TVA 7,70%	8 947	
Coût total estimé TTC	125 147	

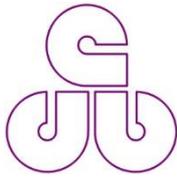
Frais inclus: déplacements

Frais en sus: reproduction des cahiers pour le jury et du rapport final du jury (inclus dans budget concours)

Validité de l'offre: 6 mois

BUDGET POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

Procédure selective à un degré		Estimation mars 2023			
Description	Quantité	Prix unitaire	Total	Total	Remarques
1 DOCUMENTS				15 550	
1.1 Règlement / programme du concours					
Tirages provisoires (NB / couleur)	1000	0,50	500		25 exemplaires de 40 pages pour membres du jury
Tirages définitifs et reliure (pour le jury)	25	20	500		
1.2 Plans					
Impressions plans (formats A0 118.8x84)	10	40	400		Impression de plans pour le jury (situation, bâtiments, photos)
Tirages concurrents	0	0	0		Les plans pour les concurrents sont à télécharger
1.3 Maquettes					
Confection maquettes (par atelier de maquettes)	15	480	7 200		Estimation pour 15 fonds de maquettes 1/500
1.4 Rapports, divers					
Rapport technique préalable	900	0,50	450		2x A4 pour 15 projets en 30 exemplaires
Tirage couleurs et reliures du rapport du jury	250	20	5 000		250 exemplaires pour participants, membres du jury et MO
Cartons d'invitation	500	2	1 000		
Divers (poste, débours, petit matériel, punaises..)	1	500	500		
2 HONORAIRES				250 200	
2.1 Organisation du concours par architecte	1	116 200	116 200		
2.2 Etude géotechnique	1	0	0		BEG / compris dans budget "Spécialistes"
2.3 Etude durabilité	1	0	0		Etude de faisabilité (Enoki) / prise en compte dans budget "PA"
2.4 Etude mobilité (circulation, accès)	1	0	0		Etude de faisabilité (Citec) / compris dans budget "Spécialistes"
2.5 Etude urbanistique	1	0	0		Repetti / compris dans budget "Urbanisme"
2.6 Etude dangers naturels + hydrologique	1	0	0		BEG / compris dans budget "Spécialistes"
2.7 Etude aménagement routier	1	0	0		Sollertia / compris dans budget "Spécialistes"
2.8 Etude concept énergétique, bruit, pollution, hydrolo	1	0	0		B+C Ingénieurs / compris dans budget "Spécialistes"
2.9 Etude géomètre	1	0	0		B+C Ingénieurs / compris dans budget "Urbanisme"
2.10 Jury (4 j x 8 pers.)	32	2 000	64 000		Les autres membres du jury sont supposés salariés
2.11 Réception des projets et des maquettes	1	0	0		Par le MO
2.12 Notaire (respect de l'anonymat)	1	0	0		Par le MO
2.13 Expert programmation	1	0	0		Accomp. synergies, flux, mutual., compris dans budget "Spécial
2.14 Expert économie du bâtiment	15	2 000	30 000		Analyse quantitative de 15 projets
2.15 Expert énergie / physique du bâtiment	15	1 000	15 000		Analyse qualitative de 15 projets
2.16 Expert durabilité	15	1 000	15 000		Analyse qualitative de 15 projets
2.17 Photographe (photos des maquettes pour rapport)	1	2 000	2 000		Pour 15 maquettes
2.18 Graphiste	1	8 000	8 000		Conception et suivi de production du rapport du jury
3 LOGISTIQUE				21 163	
3.1 Location salle d'exposition / salle du jury	0	0	0		Par le MO / salle de 300m2 pendant env. 2 mois
3.2 Location matériel d'exposition (panneaux d'affichage)	1	0	0		Par le MO / environ 50 panneaux 120x180cm
3.3 Affichage, désaffichage, placement maquettes	1	0	0		Par le MO / sinon à sous-traiter à Archi-Event (env. 7'000)
3.4 Gardiennage exposition (10 jours x 3h)	1	0	0		Par le MO / sinon à sous-traiter à Archi-Event (env. 3'000)
3.5 Intendance pendant jugement (boissons, divers)	1	0	0		Par le MO
3.6 Repas jury (4 x repas midi)	100	30	3 000		4 repas de midi pour 25 membres du jury
3.7 Frais jury (déplacements, hébergement)	1	2 500	2 500		Dépend de la provenance des membres du jury
3.8 Conférence de presse (invitation, salle, audio)	1	0	0		Par le MO
3.9 Vernissage (apéritif, audio, divers)	1	2 000	2 000		Variable, selon choix du MO
3.10 Nettoyage salles	0	0	0		Supposé par le MO
3.11 Réserve pour imprévus	5%	273 250	13 663		
Sous-total Organisation		HT		286 913	
TVA			7,7%	22 092	
Total Organisation		TTC		309 005	
4 PRIX ET MENTIONS					
4.1 Somme globale des prix et mentions				188 000	Basé sur la directive SIA 142i-103f: coût CFC 2-4 de 50 mio HT
4.2 Prestations supplém.: choix constructif, coupe de façade			10%	18 800	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.3 Prestations supplémentaires: 1 image de synthèse 3D			5%	9 400	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.4 Prestations d'ingénieur civil			10%	18 800	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.5 Prestations d'architecte-paysagiste			10%	18 800	A confirmer, selon choix du jury et du MO
4.6 Procédure sélective			5%	9 400	A confirmer, selon choix du jury et du MO
Sous-total Prix et mentions		HT		263 200	
TVA			7,7%	20 266	
Total Prix et mentions		TTC		283 466	
Total du concours en procédure sélective à un degré		TTC		592 471	



B + C Ingénieurs SA

Géomètre officiel – Gestion foncière
Environnement – Aménagement du territoire
Infrastructures – Equipements
Hydrologie – Hydraulique

Association Sécurité Riviera

M. Frédéric Pilloud
Rue du Lac 118
CP 434
1815 **Clarens**

N/Réf.: 201/OF2200109/SV
Affaire traitée par :

Montreux, le 21 octobre 2022

Plan d'affectation « En Saussaz », parcelle 2019, Montreux Offre de prestations – Environnement

Monsieur,

Suite à la demande du bureau Repetti Sàrl du 11 octobre 2022 et à la transmission des documents de l'étude de faisabilité/concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux, nous avons l'avantage de vous remettre par la présente notre offre de prestations pour l'élaboration des études environnementales requises pour l'examen préalable du plan d'affectation (PA) « En Saussaz » sur la parcelle 2019 à Montreux.

Contexte

Une analyse de plusieurs sites a conduit à retenir le site En Saussaz pour le développement de la Maison de la sécurité publique de Montreux. Le projet prévoit de réunir l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera (Police Riviera, Ambulance Riviera, SDIS Riviera, ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut), la Direction et les Services généraux de l'ASR, ainsi que plusieurs partenaires externes à l'ASR comme le Ministère public ou la police cantonale. Les besoins attendus pour le programme sont d'environ 16'500 m².

La parcelle 2019, déjà partiellement construite, est entièrement équipée (électricité, eau potable, eaux claires, eaux usées).

Les accès se feront par le chemin des Cornaches, tant pour les véhicules d'intervention que pour les usagers (services, employés, visiteurs), avec une nécessité d'élargissement de ce chemin et la reconfiguration du carrefour avec la route de la Saussaz (giratoire). Un projet d'aménagement routier sera réalisé en parallèle du PA.

Le nombre de places de parking a été estimé à 250 dans le cadre du volet mobilité de l'étude de faisabilité.

L'ASR souhaite porter une attention particulière à l'intégration du projet dans le paysage, à la préservation des bosquets et arbres existants, ainsi que des vues sur le lac Léman.

./.

Montreux

Av. du Casino 45
CP 400
1820 Montreux 2
Tél. 021 966 10 80

Aigle

Place du Marché 6
CP 435
1860 Aigle
Tél. 024 468 10 80

Lausanne

Av. Gratta-Paille 2
CP 476
1018 Lausanne
Tél. 021 616 17 24

Genève

Rue des Grand'Portes 2
1213 Onex
Tél. 022 312 06 50

Procédure

Affecté actuellement en zone à bâtir, un plan d'affectation est nécessaire pour affecter le site à des besoins publics selon art. 15 LAT. Un dossier pour examen préliminaire du PA a déjà été réalisé en janvier 2022. Les préavis des services spécialisés permettront de confirmer les domaines nécessitant des coordinations et les prestations identifiées ci-après.

Selon le Règlement cantonal d'application de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (ROEIE, RS 814.03.1), le seuil fixé pour un parking qui nécessite la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement est de 500 places (objet 11.4 annexe OEIE). Les besoins de stationnement étant estimés à environ 250 places, une étude d'impact sur l'environnement n'est donc pas requise pour ce projet. En revanche, au vu de la sensibilité du site choisi et des enjeux environnementaux, une notice d'impact sur l'environnement (NIE) accompagnera la demande d'adoption et d'approbation du PAC.

Les plans d'affectations doivent faire l'objet d'une planification énergétique au sens de l'art. 16f de la Loi sur l'énergie (LVLEne). Le contenu du concept énergétique territorial est défini à l'art. 46a du Règlement d'application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (RLVLEne).

Le PA est élaboré conjointement par différents mandataires spécialisés (urbanisme, mobilité, environnement, durabilité). Un projet architectural sera développé en parallèle du PA et pourrait déboucher sur une enquête simultanée avec l'examen préalable du PA ou en léger décalage.

Prestations

Le contenu et l'étendue des prestations ont été définis sur la base des documents de l'étude de faisabilité/concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux. Les principaux domaines pour lesquels une évaluation des impacts environnementaux doit être réalisée sont le bruit routier, les sols et l'énergie. Pour les autres domaines, l'évaluation des impacts sera plus sommaire ou pourra être limitée à une justification des impacts non déterminants (matrice d'identification des impacts).

Les charges de trafic actuelles et futures avec/sans PA à l'horizon de sa mise en service seront fournies par un ingénieur en mobilité mandaté par l'ASR. Le bureau d'urbanisme documentera les aspects liés au programme du projet, aux périmètres d'implantations futurs des constructions, au bâtiment existant et aux aménagements paysagers. Il élaborera également le rapport 47 OAT pour démontrer la conformité du projet aux buts et aux principes de l'aménagement du territoire.

Le détail des prestations et des honoraires associés par domaine est présenté dans le tableau ci-après. Les domaines à développer ont été identifiés selon les documents transmis et sur la base de notre connaissance du site. L'ensemble des évaluations des impacts par domaine sera rassemblé dans une notice d'impact sur l'environnement (NIE) qui accompagnera la demande d'adoption et d'approbation du PAC.

- Air : l'évaluation de l'effet du projet en termes de prestations kilométriques, d'émissions de NOx et de PM10 sera réalisée sur la base des charges de trafic à fournir par le mandant.
- Bruit : selon le projet d'assainissement du bruit routier communal (B+C Ingénieurs SA, octobre 2022), les degrés de sensibilité DS II et DS III sont actuellement attribués à cette parcelle. Le TJM 2015 sur la route de La Saussaz est de 7'550 véh/j et les immissions en limite de parcelle sont estimées à 70 dB(A) le jour et 62 dB(A) la nuit. Les dépassements des VLI du DS III seraient ainsi de min. 2 dB(A). Le PAB prévoit comme mesures d'assainissement le changement de revêtement (SDA4 avec une efficacité de 3 dB(A)). Les évaluations à réaliser concernent l'art. 9 OPB « utilisation accrue des voies de communication » et l'art. 31 OPB « construction dans un secteur exposé au bruit ». Les immissions du projet sur le voisinage (art. 7 OPB), liées aux installations techniques des bâtiments, à l'utilisation du parking et aux accès routiers seront à évaluer lors de la demande de permis de construire (étude acoustique spécifique).

Dans le cadre du PA, il s'agira d'étudier l'affectation des bâtiments et la disposition des locaux, ainsi que d'éventuelles mesures sur le chemin de propagation (butte ou parois) et constructives en façade pour garantir le respect des VLI du DS futur qui sera attribué à la zone.

Le bruit des sirènes des véhicules d'urgence est de compétence fédérale (Ordonnance sur l'équipement technique des véhicules) et les autorités cantonales et communales ne peuvent pas imposer des règles plus restrictives (intensité sonore < 100 dB(A), différenciation jour ou nuit). Leur utilisation est réglementée par l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (art. 16 al. 3).

- Eaux souterraines : exclusivement situé en secteur ÜB de protection des eaux, il s'agira toutefois d'évaluer la profondeur de la nappe dans le périmètre du PA selon les sondages à disposition pour déterminer l'éventuelle interférence avec les constructions en sous-sol.
- Eaux à évacuer : définition des principes directeurs (gestion des eaux à la parcelle, rétention, toitures végétalisées, etc.) et contraintes de rejet pour le projet selon les données (capacité d'infiltration) et exigences du PGEE et du règlement communal sur l'évacuation des eaux.
- Sols : Le PA comprend une surface de sols d'environ 15'900 m². Les études pédologiques devant accompagner les différentes procédures de demande d'autorisation du projet doivent donc répondre aux exigences de niveau 2 selon la directive DMP 864 (surface de sols > 5'000 m²). Cette directive précise le contenu des études requises pour les différentes phases d'autorisation du projet.

Selon les orthophotos historiques, les sols ont vraisemblablement été remaniés entre les années 1974 et 1979 dans une partie nord-est du PA (construction de l'ancien stade de la Saussaz). Selon l'orthophoto de 2016, les sols ont été remaniés sur une grande partie de la parcelle lors de la construction des terrains de football sur la parcelle voisine. Une partie des matériaux terreux décapés pour réaliser ces terrains a été déposée sur la parcelle 2019 et s'y trouve encore (orthophoto 2020). Les informations qui seraient disponibles sur les travaux de 2016, en particulier les rapports de l'étude pédologique et du suivi pédologique des travaux, seront valorisées dans le cadre du PA.

- Déchets : la construction de l'ancien stade de La Saussaz pourrait être à l'origine de remblais sur la partie nord-est de la parcelle. Il en est de même pour la partie ouest de la parcelle pour les travaux de construction en 2016 des nouveaux terrains situés à l'ouest du PA. On ne peut donc pas exclure de découvrir des matériaux présentant une suspicion de pollution (visuelle et olfactive) lors des excavations.
- Nature : plusieurs arbres majeurs sont situés à proximité du bâtiment existant, alors que des arbres et cordons boisés/bosquets sont situés au sud-est de la parcelle. Le périmètre d'implantation défini dans le concept directeur permet toutefois de conserver et de protéger la plupart des arbres du site, à l'exception de ceux situés entre le bâtiment existant et la route de la Saussaz.
- Dangers naturels : un danger résiduel d'inondation est identifié sur la route de la Saussaz et la route de Chailly à l'est (Montreux), et un danger faible pour la route de Chailly à l'ouest (Tour-de-Peilz). Une évaluation de risque dans les procédures de planification d'aménagement du territoire (ERPP) n'est pas nécessaire puisque les risques sont situés hors du périmètre du PA. Par contre, une analyse des risques (intensités, fréquences, objectifs de protection, conséquences sur le projet) doit être réalisée pour garantir les accès en tout temps.

Un danger faible de glissements superficiels spontanés est localisé au sud de la parcelle, partiellement dans le périmètre d'implantation défini dans le concept directeur. Une ERPP devra être réalisée par un bureau de géologie (non comprise dans la présente offre) pour la transcription des dangers dans le PA.

- Energie : le plan directeur communal des énergies de novembre 2014 fait notamment un état des lieux des ressources et réseaux existants sur le territoire communal. Il comprend différentes stratégies et actions pour se diriger vers la société 2000 Watts, dont notamment la fiche d'action n° 3 pour développer des quartiers et des bâtiments exemplaires. Pour le PA, la géothermie est admise sous conditions, des immissions atmosphériques excessives sont à considérer pour le chauffage à bois. Le PA est situé hors des zones de développement ou d'extension à moyen ou long terme du chauffage à distance (MONT'CAD) sur eau du lac. Des synergies avec le projet d'écoquartier des Grand Prés sont à envisager.

Les mesures et recommandations du volet durabilité de l'étude de faisabilité seront aussi intégrées au concept énergétique territorial (CET) à développer pour le PA : enveloppe thermique performante, favoriser les solutions passives, production de chaleur renouvelable et efficace, optimiser la récupération de chaleur, maximiser la production d'énergie renouvelable, maximiser l'autoconsommation.

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
Prise de connaissance du projet, analyses des documents de l'examen préliminaire et de l'étude de faisabilité/concept directeur Analyse des documents du PA (plan, règlement, étude trafic, rapport 47 OAT, etc.)	16	2'080.-
Protection de l'air <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de la qualité de l'air à l'état actuel, sur la base des données Vaud'Air et capteurs passifs - Evaluation de l'effet du projet (prestations kilométriques, émissions de NOx et de PM10 selon MICET 4.2, y compris PM10 dues à l'abrasion, à l'état actuel et futur), sur la base des charges de trafic à fournir par le mandant - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	20	2'600.-
Protection contre le bruit routier <ul style="list-style-type: none"> - Description et caractérisation de l'état actuel, de l'état initial et de l'état futur sans PA selon les données du PAB et les charges de trafic - Evaluation de l'effet du projet en termes de nuisances sonores sur les axes routiers du périmètre d'étude lié à l'utilisation accrue d'une voie de communication au sens de l'art. 9 OPB. - Modélisation 3D des immissions sonores en limite des périmètres d'implantation des constructions selon sonROAD18 - Evaluation de la conformité à l'art. 31 OPB « construction dans un secteur exposé au bruit », définition des dispositions particulières (art. 41 et 42 OPB, occupation des locaux et majoration des VLI) - Conseils pour l'affectation des bâtiments et la disposition des locaux, étude et définition des mesures sur le chemin de propagation (butte ou parois) et les mesures constructives en façade pour respect des VLI. - Justification de l'utilisation des sirènes pour les véhicules d'urgences et des dispositions légales associées - Définition des exigences pour la phase ultérieure sous forme de charges à respecter (évaluation des immissions du projet, liées aux installations techniques et à l'utilisation du parking souterrain (trémies), sur le voisinage et les aires de construction selon l'art. 7 ou l'art. 8 OPB) - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	52	6'760.-
Eaux souterraines <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la profondeur de la nappe selon les sondages à disposition pour déterminer l'éventuelle interférence avec les constructions en sous-sol - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	12	1'560.-
Eaux à évacuer <ul style="list-style-type: none"> - Description et caractérisation du réseau et de l'évacuation des eaux à l'état actuel - Définition des principes directeurs (gestion des eaux à la parcelle, rétention, toitures végétalisées, etc.) et contraintes de rejet pour le projet selon les données (capacité d'infiltration) et exigences du PGEE et du règlement communal sur l'évacuation des eaux. - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	16	2'080.-

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
<p>Protection des sols (étude pédologique selon les exigences de niveau 2 selon DMP 864, surface de sols impactés > 5'000 m²)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Description de l'état initial (sols en place)</u> : basée sur 2 sondages à la pelle mécanique (1 sondage dans le stock de matériaux, un autre dans la partie est du PA). 4 sondages à la tarière viendront compléter les profils réalisés à la pelle. Description des sondages selon la méthode FAL, avec épaisseurs des horizons A et B, sensibilité à la compaction, etc. Prélèvement de 3 échantillons composites d'horizon A et de 3 échantillons d'horizon B (envoyés pour analyses uniquement si l'horizon A correspondant est pollué) pour analyses OSol (métaux lourds et HAP) pour définir les possibilités de valorisation des sols. Prélèvement de 3 échantillons pour analyses OLED en cas de sols non valorisables. Cartographie des sols (types de sols, profondeurs des horizons A et B). - <u>Evaluation des impacts sur les sols</u> : évaluation des emprises définitives du projet et estimation des surfaces et volumes de sols définitivement impactés par le projet selon les périmètres d'implantation définis. Définition des possibilités de valorisation en fonction des résultats des analyses OSol. - <u>Mesures de protection des sols lors des travaux</u> : description des méthodes de décapage, de stockage et de remise en état des sols y c. mesures de protection à mettre en œuvre pour chacune de ces étapes, ainsi que pour les pistes de chantier et places d'installations de chantier sur les sols. - Rédaction du cahier des charges de l'étude pédologique devant accompagner la demande de permis de construire. <p><i>Mise à disposition de la pelle et du machiniste par le MO</i></p>	40	5'200.-
<p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimation des volumes de déchets et matériaux liés à la démolition et à la construction (selon volumes SIA à recevoir), détermination des exigences de diagnostic amiante et polluants du bâti pour le permis de construire - Définition des principes généraux de gestion des déchets de chantier (tri sélectif, valorisation, élimination, QP71, respect des filières, etc.) - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	16	2'080.-
<p>Nature</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractérisation de l'état actuel et identification des arbres protégés ou remarquables (selon données Service des espaces publics-section espaces verts), inventaires fédéraux et cantonaux, réseau écologique, corridors à faune, parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut - Proposition de mesures à intégrer au PA pour mettre en réseau les différents espaces verts dans et hors du site, ainsi que pour augmenter sa valeur écologique et sa réponse aux îlots de chaleur/climat - Evaluation des impacts du projet sur les arbres majeurs et cordons boisés/bosquets situés sur la parcelle. Bilan des arbres abattus et conservés selon projet d'aménagement/plantations. - Définition des mesures de protection à prendre lors des travaux à proximité des arbres conservés. - Description des mesures intégrés au projet selon volet durabilité (toitures végétalisées, espèces indigènes, aménagements naturels, etc.) - Evaluation des impacts en phase de réalisation - Synthèse des impacts, définition des mesures de protection 	32	4'160.-
<p>Dangers naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une analyse des risques (intensités, fréquences, objectifs de protection, conséquences sur le projet) liés aux dangers naturels d'inondations sur les accès du PA <p><i>ERPP pour le danger faible de glissements superficiels spontanés à réaliser par un bureau de géologie</i></p>	32	4'160.-

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
Règlement et rapport 47 OAT du PA <ul style="list-style-type: none"> - Appui au bureau Repetti Sàrl pour la rédaction des articles spécifiques environnement à intégrer au règlement du PA. - Appui pour la rédaction des chapitres correspondants du rapport 47 OAT. 	16	2'080.-
Notice d'impact sur l'environnement (NIE) <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des chapitres introductifs (contexte, bases légales, procédure, horizons de référence, périmètre d'étude, site et environs, description du projet, données de base concernant le trafic, utilisation rationnelle de l'énergie, description de la phase de réalisation-chantier) - Justification des impacts non déterminants, matrice d'identification des impacts - Récapitulation des mesures, suivi environnemental de la phase de réalisation (SER) et conclusions 	24	3'120.-
Séances et coordination avec les mandataires du PA <ul style="list-style-type: none"> - 5 séances avec le bureau d'urbanisme et/ou l'ASR et/ou les mandataires spécialisés, avec préparation, sans PV - Coordinations avec le bureau d'urbanisme, l'ASR et les mandataires spécialisés (mobilité, durabilité) 	32	4'160.-
Concept énergétique territorial (CET), PA hors périmètre plan directeur communale des énergies <ul style="list-style-type: none"> - <u>Etat des lieux énergétique</u> : évaluation du potentiel des ressources renouvelables et locales disponibles. Etat des lieux des infrastructures de production et de distribution d'énergie existantes et planifiées (p. ex. projets chauffage à distance MONT'CAD et quartier des Grand Prés). Evaluation quantitative et qualitative des besoins énergétiques futurs (chauffage, ECS, froid, électricité) selon exigences légales et Minergie-P. - <u>Stratégies énergétiques</u> : définition des objectifs pour le projet (utilisation rationnelle de l'énergie, développement des énergies renouvelables, limitation des émissions de CO₂). Définition et étude de 3 variantes de production de chaleur pour le chauffage et/ou la préparation de l'eau chaude sanitaire. Définition des surfaces de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques pour répondre aux exigences cantonales (respectivement 30 % et 20 % renouvelables). Analyse et comparaison des variantes par rapport aux objectifs énergétiques, environnementaux et aux implications techniques et spatiales. - <u>Synthèse des orientations et recommandations</u> : rédaction d'un rapport de synthèse spécifique. Synthèse, recommandations et conclusions. Identification des mesures et infrastructures à inscrire au PA dans le plan et le règlement, y c. rapport 47 OAT, voire au stade ultérieur de planification (autorisation de construire). - Intégration des mesures et recommandations du volet durabilité de l'étude de faisabilité : enveloppe thermique performante, favoriser les solutions passives, production de chaleur renouvelable et efficace, optimiser la récupération de chaleur, maximiser la production d'énergie renouvelable, maximiser l'autoconsommation. 	52	6'760.-
Total prestations HT	360	46'800.-
3 analyses OSol horizon A (métaux lourds et HAP) à 378.-/pce (y c. rabais 10 %)		1'134.-
3 analyses OSol horizon B (métaux lourds et HAP) à 378.-/pce (y c. rabais 10 %)		1'134.-
3 analyses OLED (programme complet) à 1'008.-/pce (y c. rabais 10 %)		3'024.-
Frais 3 % (impression, copies)		1'404.-
Total HT		53'496.-
TVA (7.7 %)		4'119.20
Total TTC		57'615.20

Remarques

Les compléments ou adaptations suite à l'examen préalable, ainsi que le traitement des éventuelles oppositions, ne sont pas inclus dans l'offre.

Délais

Selon les informations communiquées à ce stade, le dépôt de l'examen préalable du PA est envisagé au début 2024. Les délais pour l'évaluation des impacts du projet et l'établissement de la NIE et du CET sont dépendants de la réception des données de base complètes (projet de PA, charges de trafic, emprises provisoires et définitives, durées et principes d'organisation du chantier et des travaux, installations de chantier, etc.).

La réalisation des prestations dépend directement de l'avancement du projet dans son ensemble, de la coordination avec les mandataires spécialisés, ainsi que de la fourniture des données de bases validées nécessaires à la réalisation des prestations par domaine énoncées dans cette offre.

Rémunération et frais

Le montant des honoraires correspond aux prestations décrites dans cette offre. Toute prestation supplémentaire ou dépassement de budget fera l'objet d'un préavis au Maître d'ouvrage et nécessitera son accord pour exécution. Il devra correspondre à une prestation non prévue ou une complication particulière.

Le coût total (hors taxes et frais) est estimé à 46'800.- HT pour un total de 360 heures. La rémunération des prestations décrites dans cette offre interviendra sur la base du temps effectivement consacré aux différents domaines énumérés sur la base d'un tarif horaire moyen de 130.-

Les documents produits (rapports, plans, PV, ...) sont livrés sous forme informatique uniquement (format pdf). Les frais seront facturés de manière forfaitaire à raison de 3 % du montant total.

Les frais d'analyses OSol et OLED sont estimés à 5'292.- HT pour 6 analyses OSol (métaux lourds et HAP) et 3 analyses OLED (programme complet).

La pelle mécanique et le machiniste seront mis à disposition par le MO.

Les paiements sont effectués sur la base d'une facturation périodique (acomptes) établie par le mandataire pour les prestations fournies. Le paiement se fera dans un délai de 30 jours à dater de l'établissement de la facture.

Les prestations présentées prennent en compte une collaboration totale des différentes personnes à contacter (services spécialisés cantonaux et communaux, autres mandataires, etc.) et la gratuité des sources d'informations.

Validité de l'offre

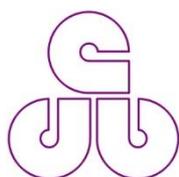
Fin novembre 2022

Nous vous remercions de nous avoir sollicités et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

En espérant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Stéphane Verdon



B + C Ingénieurs SA

Géomètre officiel – Gestion foncière
Environnement – Aménagement du territoire
Infrastructures – Equipements
Hydrologie – Hydraulique

Association Sécurité Riviera

M. Frédéric Pilloud
Rue du Lac 118
CP 434
1815 Clarens

N/Réf.: 1500/FE
Affaire traitée par : Florian Ecoffey

Montreux, le 29 mars 2023

Plan d'affectation « En Saussaz », parcelle 2019, Montreux Offre de prestations – Plan topographique

Monsieur,

Suite à la demande du bureau Repetti Sàrl du 23 ct., nous avons l'avantage de vous remettre par la présente notre offre de prestations pour l'élaboration d'un plan topographique de la parcelle 2019 à Montreux.

Prestations	Heures	Coûts [CHF]
Levé topographique <ul style="list-style-type: none">- Course sur place et levé 3D (levé tachéométrique classique) comprenant les principales lignes de structures, les arbres, les poteaux électriques et autres éléments caractéristiques hors sol.- Report et calcul du levé Equipe de 2 personnes	16	1'920.-
Plan topographique <ul style="list-style-type: none">- Commande d'un extrait des données cadastrales et du Lidar- Intégration du levé topographique- Traitement des données et calcul d'un modèle numérique de terrain- Etablissement d'un fichier topographique avec courbes de niveau et maillage triangulaire.	24	2'880.-
Total prestations HT	40	4'800.-
Frais (fournitures et données)		150.-
Total prestations et frais HT		4'950.-
TVA (7.7 %)		381.15
Total TTC		5'331.15

Rémunération et frais

La rémunération des prestations décrites dans cette offre interviendra sur la base du temps effectivement consacré aux différents domaines énumérés sur la base d'un tarif horaire moyen de 120.-.

Montreux

Av. du Casino 45
CP 400
1820 Montreux 2
Tél. 021 966 10 80

Aigle

Place du Marché 6
CP 435
1860 Aigle
Tél. 024 468 10 80

Lausanne

Av. Gratta-Paille 2
CP 476
1018 Lausanne
Tél. 021 616 17 24

Genève

Rue des Grand'Portes 2
1213 Onex
Tél. 022 312 06 50

Nous vous remercions de nous avoir sollicités et nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

En espérant avoir répondu à votre demande et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Florian Ecoffey

OFFRE DE PRESTATIONS EN DANGERS NATURELS

Date

24.10.2022

Projet

Maison de la Sécurité Publique, parcelle 2'019 sur la commune de Montreux
Evaluation de risque pour la procédure de planification du territoire (ERPP) – Plan d'affectation (PA)
« En Saussaz »

Bureau

BEG SA Géologie & Environnement
rte de la Combe 2
1816 Chailly-sur-Montreux
021 961 99 40
montreux@beg-geol.ch

Barbara Lengyel-Chollet
barbara@beg-geol.ch

Client

Association Sécurité Riviera
Service de Police
rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

Frédéric Pilloud
pilloudf@securiv.ch

Bases de l'offre

- Maison de la Sécurité Publique, Rapport sectoriel - Volet durabilité, Enoki Sàrl, 11.05.2022
- Concept directeur pour l'implantation de la nouvelle Maison de la sécurité publique sur le site En Saussaz à Montreux, Transitec SA, Enoki Sàrl & Repetti Sàrl, 09.06.2022
- ASR - Commune Montreux – Maison de la sécurité publique Riviera, Etude de faisabilité – Eléments de mobilité – Notice technique, Transitec SA, 06.2022
- Rapport sectoriel – Volet urbanisme, Repetti Sàrl, 09.06.2022

Prestations offertes

- Contrôle local de la parcelle 2'019 et des environs.
- Analyse de la situation de danger vis-à-vis de la problématique de danger de glissement de terrain spontané (GSS).
- Propositions de mesures de protection.
- Rédaction de l'évaluation de risque pour la procédure de planification d'aménagement du territoire (ERPP) selon le guide pratique de l'état de Vaud.
- Dans un deuxième temps, examen les documents du PA élaboré par le bureau Repetti Sàrl concernant le danger naturel GSS et validation de la collaboration par une lettre.

Prestations non comprises

- Séance de présentation.

Conditions

- Documents livrés : Rapport ERPP et lettre de collaboration au format PDF, livré par messagerie.
- Documents à fournir : Plan d'affectation « En Saussaz » avant le démarrage de l'étude.
- Délai de réalisation : 1 mois après adjudication
- Paiement : 30 jours
- Validité de l'offre : 6 mois

Honoraires**Rapport ERPP – PA En Saussaz**

Contrôle de terrain	400.00
<ul style="list-style-type: none"> • Compilation des données existantes • Analyse locale de la situation de danger 	
Etablissement de l'ERPP	1'600.00
<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la problématique de danger GSS • Examen des mesures de protection • Rédaction de l'ERPP 	
Contrôle des documents PA	500.00
<ul style="list-style-type: none"> • Examen et éventuels compléments du PA élaboré par le bureau d'urbaniste • Lettre de collaboration 	
Total des honoraires	2'500.00
TVA (7.7 %)	192.50
Total TTC	2'692.50

Frank Philippossian

géol. dipl. UNIL/directeur

Bon pour accord :

Nom du client ou de son représentant	Adresse de facturation	Lieu, date, signature

OFFRE DE PRESTATIONS EN GEOTECHNIQUE

Date

27.03.2023

Projet

Maison de la Sécurité Publique, parcelle 2'019 sur la commune de Montreux
Etude géotechnique d'avant-projet

Bureau

BEG SA Géologie & Environnement
rte de la Combe 2
1816 Chailly-sur-Montreux
021 961 99 40
montreux@beg-geol.ch

Grégory Grosjean
gregory.grosjean@beg-geol.ch

Client

Association Sécurité Riviera
Service de Police
rue du Lac 118
Case postale 434
1815 Clarens

Frédéric Pilloud
pilloudf@securiv.ch

Bases de l'offre

- Rapport sectoriel – Volet urbanisme, Repetti Sàrl, 09.06.2022

Prestations offertes

Afin de déterminer les conditions géologiques se trouvant sur la parcelle 2'109, nous prévoyons de faire réaliser 2 sondages carottés de 10 m de profondeur afin de reconnaître la qualité du rocher sous les fondations du futur projet. Il est également prévu de coupler ces forages avec des sondages à la pelle mécanique. Ces sondages permettront d'une part de mieux qualifier les matériaux de remblai (examen organoleptique) en vue d'une pré-classification des matériaux selon OLEF et d'autre part de permettre une meilleure localisation du toit du rocher. Ces sondages seraient au nombre de 3, pour une profondeur de 3 à 4 m (dépendant du toit du rocher).

Au terme de cette investigation, une étude géotechnique d'avant-projet sera alors réalisée (caractéristiques géotechniques des terrains selon normes SIA et SN, recommandations pour les terrassements, les fondations, les éventuels blindages de fouille, l'analyse des éventuels risques et des mesures à prendre).

Prestations non comprises

- Séance de présentation.

Estimation des travaux de tiers non compris dans l'offre

- Forages carottés: 12'000 CHF HT
- Sondages à la pelle mécanique : 2'500 CHF HT

Conditions

- Documents livrés : Rapport Géotechnique d'avant-projet au format PDF, livré par messagerie.
- Documents à fournir : Plan des services enterrés et autorisation de sonder sur la parcelle avant le démarrage de l'étude.
- Délai de réalisation : 1 mois après les sondages
- Paiement : 30 jours
- Validité de l'offre : 6 mois

Honoraires**Etude géotechnique d'avant-projet**

Investigations géotechniques	3'500.00
Compilation des données géologiques existantes	
Suivi des sondages carrotés	
Suivi des sondages à la pelle mécanique	
Mise au net des sondages	
Transmission des sondages au cadastre géologique	
Etude géotechnique d'avant-projet	2'800.00
Recommandations pour les fondations et des talus	
Recommandations pour les dangers naturels géologiques	
Rédaction d'un rapport géotechnique d'avant-projet	
Secrétariat	
Total des honoraires (HT)	6'300.00
TVA (7.7 %)	485.10
Total TTC	6'785.10

Jean Savary

géol. dipl. UNIL/directeur

Bon pour accord :

Nom du client ou de son représentant	Adresse de facturation	Lieu, date, signature

Maître d'ouvrage : Association Sécurité Riviera



Offre Montreux - Maison de la sécurité ASR

Etude de mobilité

28 mars 2023



INGENIEURS CONSEILS

Aménagements Régulation du trafic
Modélisation Transports urbains
Planification Etude d'impacts
Ferroviaire Large events

Citec Ingénieurs Conseils SA

rue des Jardins 1

CH-1110 Morges

Tél +41 (0)21 802 38 50 ■

Fax +41 (0)22 809 60 01 ■

e-mail: citec@citec.ch ■

www.citec.ch ■

Contrôle qualité

Version	Auteur(s)	Vérificateur(s)	Date de validation
0.23127.0	CRI	FV	27 mars 2023

Illustration page de couverture : Guichet cartographique vaudois

Sommaire

Présentation de Citec	3
La société Citec	3
Politique de responsabilité sociale de Citec	3
Contexte et objectifs de l'étude	4
Contexte et problématique de l'étude	4
Objectifs de l'étude	5
Périmètre de l'étude	6
Horizons de l'étude	6
Démarche, programme de travail proposé	7
Phase 1 : Consolidation de l'état actuel	7
Phase 2 : Etat futur de référence	8
Phase 3 : Etat futur avec projet	8
Phase 4 : Mesures d'accompagnement	9
Données d'entrée	10
Planning et rendus de l'étude	10
Délais et planning de l'étude	10
Séances	10
Livrables	10
Conditions particulières	10
Coûts de l'étude	11
Honoraires détaillés de la mission	11
Prestations sous-traitées	11
Coût total	12

Présentation de Citec

La société Citec



Citec Ingénieurs Conseils est actif dans la planification, la gestion et l'aménagement des transports. Notre approche est transversale et ouverte : maîtrise de tous les modes de déplacement, prise en compte des interactions entre la mobilité et les autres composantes du territoire (urbanisme, économie, impacts sociaux, etc...).

Le Groupe Citec compte plus de 100 collaborateurs répartis dans les agences de Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud (Suisse), Lyon, Paris et Toulouse (France) ainsi que Torino (Italie). Cet ancrage territorial a pour vocation de maîtriser les spécificités régionales tout en apportant un éclairage d'expert et des références internationales. En complément, l'agence Citec Digital apporte un support à l'innovation et à la digitalisation de la mobilité.

Les collaborateurs de Citec offrent une large gamme de compétences concernant directement les déplacements (transports en commun, circulation automobile, stationnement, mobilités douces, aménagements, logistique, etc.) ou des thèmes associés (développement urbain, SIG, études d'impacts sur l'environnement, covoiturage, plan de mobilité d'entreprise, concertation avec les associations et riverains, suivi de chantier, etc.).

Depuis 1997, Citec est certifié ISO 9001:2015 dans ses processus de production et de suivi d'affaires, ce qui garantit aux clients la qualité des études produites et le sérieux de la démarche.

Inscrit dans son ADN, Citec développe une curiosité et une ambition pour les mobilités innovantes ainsi que pour la mise en œuvre de démarches qui intègrent les acteurs très tôt dans l'élaboration des projets.

Finalement, Citec défend des valeurs d'urbanité et de développement durable qui se traduisent notamment par l'importance accordée aux espaces publics et à leur appropriation par les piétons, les cyclistes et les usagers des transports publics.

Politique de responsabilité sociale de Citec

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est une préoccupation importante du Groupe Citec. Fidèle à notre devise « *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* », notre approche repose principalement sur la réduction de notre empreinte environnementale et sur l'usage raisonné des ressources naturelles. Cela passe notamment par une politique d'implantation de nos agences au plus proche de nos clients et de nos collaborateurs, la mise sur pied d'un programme d'itinérance et l'adoption d'un plan de mobilité d'entreprise, qui concourent à la réduction de nos besoins en déplacements et à l'optimisation de ces derniers, qu'il s'agisse de mobilité pendulaire ou professionnelle.

Mais ça ne s'arrête pas là. En tant que bureau conseils en transports, nous accordons une grande importance à la promotion des mobilités durables dans le cadre de nos missions. Le développement des compétences et le principe d'égalité des chances en fonction du mérite sont aussi des valeurs centrales de Citec, témoignant en cela notre volonté de répondre aux attentes de la société.

**« Nous n'héritons pas de
la terre de nos parents,
nous l'empruntons
à nos enfants »**



Contexte et objectifs de l'étude

Contexte et problématique de l'étude

Le siège de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR) se situe actuellement à Clarens, au bord de la route cantonale. Suite au non-renouvellement de son bail, l'ASR est contrainte de déménager. Après une analyse de l'ensemble des localisations possibles, l'ASR a décidé d'approfondir les études sur le site « En Saussaz », sur la parcelle n°2019 de la commune de Montreux, qui présente une situation idéale pour les distances d'intervention au sein de l'agglomération.

Ce nouveau complexe de bâtiments, nommée la « Maison de la sécurité publique », devrait permettre de regrouper l'ensemble des services de sécurité publique de la Riviera (Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux), ainsi que divers partenaires externes comme le Ministère public et la police cantonale.

Une première note comprenant le contexte, le programme attendu, les localisations étudiées et l'affectation du site a été remise à la Municipalité en octobre 2020. Celle-ci a, par la suite, été transmise à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) qui a confirmé que, sur le principe, il était possible de réaliser un plan d'affectation communal « En Saussaz » pour la Maison de la sécurité publique.

Avant le lancement des travaux du nouveau plan d'affectation, l'ASR a décidé de réaliser une étude de faisabilité sur la potentielle implantation de la nouvelle Maison de la sécurité. Cette étude de faisabilité regroupe l'aspect urbanistique traité par le bureau Repetti, l'aspect de mobilité traité par le bureau Transitec et l'aspect de durabilité traité par le bureau Enoki. Cette étude préliminaire regroupant les trois analyses a été terminée en juin 2022.

En parallèle de ces analyses, une étude de requalification de la route de Chailly depuis le futur giratoire des Grands-Prés jusqu'au giratoire de la jonction d'autoroute est en cours de finalisation. Cette étude, menée par les bureaux Citec et Willi ingénieurs (génie civil), englobe le carrefour de la Saussaz. Un réaménagement complet de ce giratoire est prévu avec notamment l'ajout d'une voie à l'anneau, d'un by-pass depuis le nord vers la route de la Saussaz et la modification des voies bus.

Suite à ces premières réflexions, le bureau Repetti a contacté Citec afin de détailler et de préciser plusieurs éléments traitant de la mobilité du site « En Saussaz », en vue du concours d'architecture et de la réalisation du plan d'affectation.

Objectifs de l'étude

Les principaux objectifs de cette étude sont donc les suivants :

- consolider le diagnostic multimodal de la situation actuelle ;
- dimensionner les besoins en stationnement voitures, deux-roues motorisés et vélos du site du projet affiné ;
- définir la génération de trafic induite par le site ainsi que son impact sur le réseau routier adjacent ;
- établir les plans de charges TJM actuelles, futures sans projet et futures avec projet nécessaires pour les études environnementales ;
- vérifier le fonctionnement des départs d'urgence ;
- proposer, si nécessaire, des mesures d'adaptation du réseau pour la circulation des véhicules d'urgence à court et long termes ;
- appuyer les ingénieurs civils concernant le réaménagement du chemin des Cornaches et de la route de la Saussaz ;
- proposer des mesures pour améliorer l'accessibilité au site tous modes (y compris modes doux et transports publics) ;
- rédiger le rapport de mobilité à annexer au rapport 47 OAT.

Périmètre de l'étude

Le périmètre du projet comprend la parcelle n°2019 de la commune de Montreux se situant entre la route de Saussaz et le chemin des Cornaches, localisée sur la figure 1 ci-dessous.

Le giratoire Saussaz-Chailly, situé sur route cantonale, fera l'objet d'analyses particulières. L'impact du projet sur le carrefour (actuellement à perte de priorité) entre la route de Saussaz et le chemin des Cornaches sera également étudié pour l'état futur.

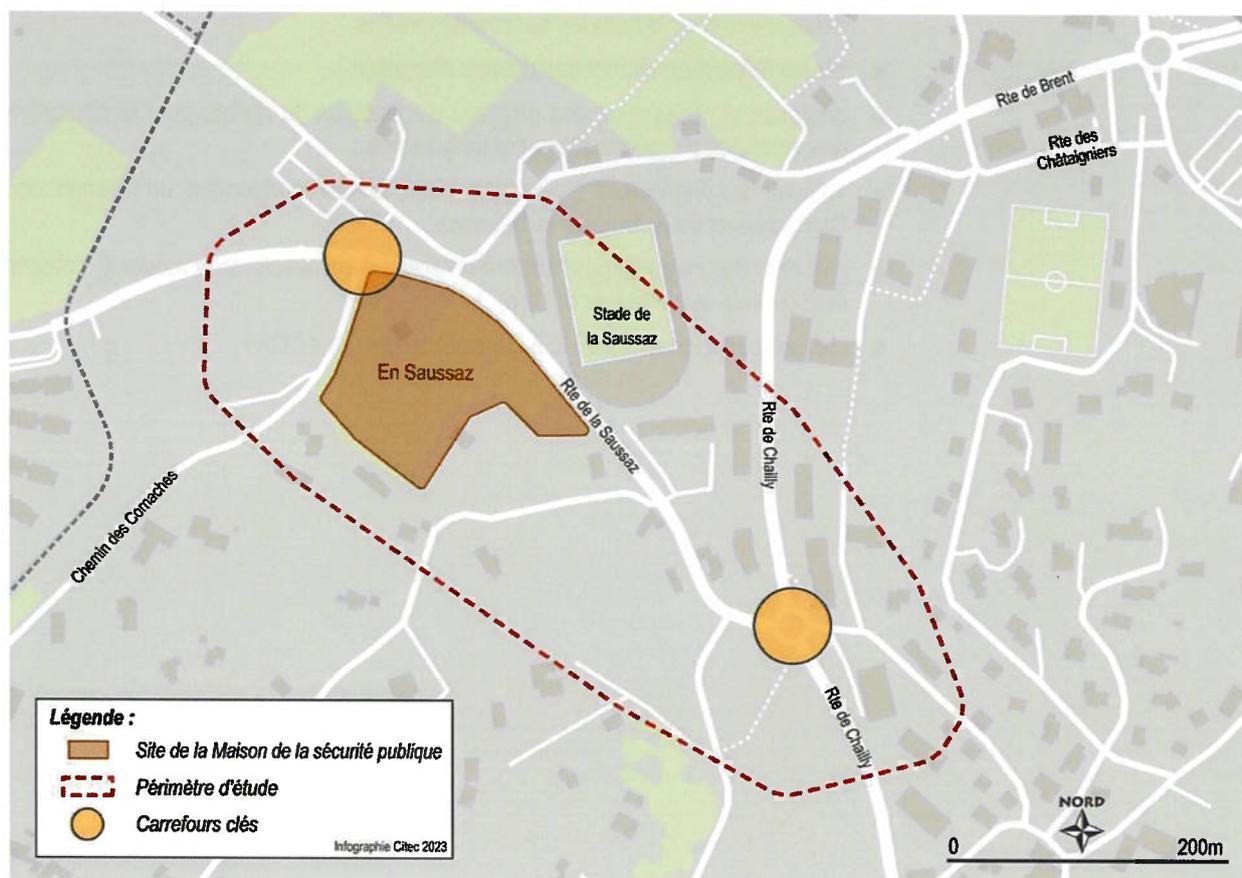


Figure 1 – Périmètre d'étude

Horizons de l'étude

Deux horizons d'étude sont considérés ici :

- L'horizon actuel 2023 ;
- L'horizon futur, à définir d'entente avec le Maître d'Ouvrage en début d'étude et correspondant à la mise en service du site de la Maison de la sécurité publique.

Démarche, programme de travail proposé

Phase 1 : Consolidation de l'état actuel

Diagnostic multimodal

Les différentes figures présentant la hiérarchie du réseau routier, le plan des voies, le stationnement, l'offre en transports publics (itinéraires, cadences) ainsi que le réseau de mobilité douce seront reprises de l'étude Transitec réalisée en 2022. Si des modifications ont eu lieu depuis 2022 (notamment pour l'offre en transports publics), celles-ci seront mises à jour.

Charges de trafic actuelles et exploitation du réseau

Afin d'analyser l'impact sur le carrefour clé, les charges de trafic directionnelles aux heures de pointe du matin et du soir sont nécessaires. Les charges de trafic de l'étude préliminaire datant de 2017, la réalisation de nouveaux comptages de trafic directionnels aux deux heures de pointe est nécessaire sur le giratoire de la Saussaz.

Ces comptages seront sous-traités à l'entreprise DataCollect, spécialistes en récolte de données et avec qui Citec collabore depuis de nombreuses années. L'analyse des résultats et l'établissement des plans de charges seront réalisés par Citec.

Une fois les données acquises, les plans de charges actuelles aux heures de pointe du matin et du soir seront établis et les capacités des carrefours calculés. Les résultats seront comparés à l'étude de Transitec afin d'assurer la cohérence.

Le trafic journalier moyen des routes de la Saussaz et de Chailly sera déterminé sur la base des charges directionnelles et d'un comptage en section au niveau de la parcelle n°2019 (cf. figure 2). Ce comptage en section est nécessaire afin de disposer de toutes les données nécessaires pour l'étude environnementale (part de trafic poids-lourds, répartition du trafic jour / nuit, etc.). Cette prestation pouvant être directement effectuée par l'ASR, elle est proposée **en option**. Une figure représentant le trafic journalier moyen actuel sera réalisée, puis transmise au bureau d'environnement.

Option comptage journalier en section

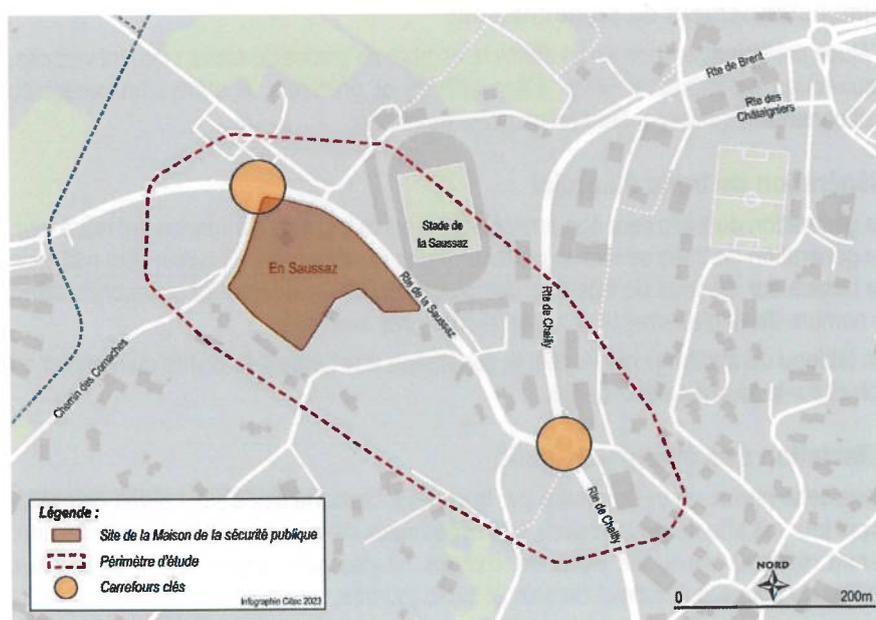


Figure 2 – Emplacement des comptages

Phase 2 : Etat futur de référence

Cet état correspond à l'horizon de mise en œuvre de la Maison de la sécurité publique et considère la réalisation de tous les projets environnants, sauf dudit projet. L'impact du projet peut ainsi être isolé en comparant les deux états futurs.

Projets connexes et évolutions de l'offre en transports

Les évolutions de l'offre en transports collectifs, des itinéraires de mobilité douce, ainsi que les projets de développements à proximité du périmètre d'étude seront identifiés à l'aide de la Commune et localisés sur une carte.

Les VMCV étant en réflexion pour restructurer leur réseau, une coordination sera effectuée afin de définir le réseau de transports publics à l'état futur.

Charges de trafic futures sans projet

Une prise en compte des projets de développements futurs avoisinants, notamment la planification de réaménagement de la route de Chailly, ainsi que de leurs impacts respectifs (trafic généré supplémentaire attendu, reports de trafic, etc.) est nécessaire pour cette étape de travail. Sur la base des études de mobilité existantes ou d'hypothèses adaptées au contexte, les plans de charges aux heures de pointe du matin, du soir et journalières à l'horizon futur sans projet seront établis.

Les plans de charges journaliers de référence seront transmis au bureau d'environnement.

Exploitation des carrefours

Pour le giratoire de la Saussaz, les capacités utilisées futures à l'horizon d'étude défini avec le Maître d'Ouvrage, seront calculées aux deux heures de pointe du matin et du soir pour l'état de référence, afin d'évaluer leur fonctionnement. Les éventuels dysfonctionnements (totalement indépendants du site de la Maison de la sécurité publique) seront mis en évidence.

Phase 3 : Etat futur avec projet

Dimensionnement du stationnement

L'étude préliminaire a permis de définir le nombre de places de stationnement voitures, deux-roues motorisés et vélos. Citec affinera et précisera le dimensionnement du stationnement correspondant au programme retenu.

Génération de trafic du projet

La génération de trafic sera également affinée sur la base du stationnement mis à jour. La génération de trafic se fera selon deux méthodes différentes. La première méthode se basera sur les taux de rotations des places de stationnement et la seconde selon le nombre de déplacements et la part modale des employés.

Un tableau de synthèse présentant la génération aux heures de pointe du matin et du soir et sur la journée sera réalisé.

Affectation des charges de trafic

Dans cette phase, le trafic généré par le projet à chacune des deux heures de pointe et par jour est affecté sur le réseau. Les hypothèses définies dans l'étude préliminaires seront reprises. Ainsi, les plans de charges futures avec projet seront établis aux heures de pointe du matin et du soir, et sur la journée.

Les plans de charges journaliers seront transmis au bureau d'environnement.

Fonctionnement du réseau routier

Le fonctionnement et la capacité du giratoire de Saussaz, ainsi que du carrefour d'accès au site (entre la route de la Saussaz et le chemin des Cornaches) seront contrôlés pour l'état futur avec projet, aux deux heures de pointe du matin et du soir. Les éventuels dysfonctionnements liés au développement du site de la Maison de la sécurité publique seront mis en évidence et des pistes de mesures d'accompagnement seront proposées.

Accessibilité des urgences

Le fonctionnement des départs des véhicules d'urgence et leur circulation sur le réseau existant seront étudiés selon les itinéraires définis par le Maître d'Ouvrage. Les éventuels dysfonctionnements seront mis en évidence et des mesures d'accompagnement à court et long termes seront proposées.

Phase 4 : Mesures d'accompagnement

Réaménagement des axes routiers

Les accès du site, différenciés par types d'usagers, débouchant probablement sur le chemin des Cornaches, des esquisses d'intention seront réalisées pour le réaménagement de ce chemin : identification des gabarits notamment.

Les mesures d'accompagnement sur la route de la Saussaz (au niveau du giratoire et pour optimiser la progression des véhicules d'urgence) identifiées dans le chapitre 3.3 seront reprises et affinées. Une esquisse d'intention sera réalisée.

Citec interviendra en appui au bureau d'ingénieur civil pour la formalisation de ces deux projets de réaménagement. Par exemple, les girations des poids-lourds seront vérifiées à l'aide du logiciel Autoturn.

Amélioration de la desserte mobilité douce

Afin de proposer un itinéraire confortable et sûr pour les piétons et cyclistes jusqu'au site, des propositions d'amélioration de l'accessibilité pour ces usagers seront émises.

Données d'entrée

Les données suivantes devront être fournies au début de l'étude :

- L'horizon d'étude de la mise en service du site ;
- Les surfaces projetées par type d'activités au sein du site selon le programme retenu ;
- Les besoins spécifiques et itinéraires pour les véhicules d'urgence ;
- Les accès retenus au site ;
- L'emplacement du stationnement (sur site et hors site, notamment pour les visiteurs).

Planning et rendus de l'étude

Délais et planning de l'étude

Les éléments décrits ci-dessous peuvent être réalisés dans un délai de quatre à cinq mois. Ainsi, si comme souhaité par le Maître d'Ouvrage, l'étude commence début juillet 2023, elle pourra être rendue d'ici fin octobre 2023. A noter toutefois que pour être représentatifs, les comptages de trafic doivent être réalisés en dehors de vacances scolaires, soit si possible en juin 2023 pour ne pas ralentir le bon déroulement de l'étude.

Séances

Les séances prévues pour le bon déroulement du mandat sont les suivantes :

- Six séances de présentation (y compris une séance de coordination avec les VMCV) ;
- Deux ateliers participatifs.

Si la présence de Citec est souhaitée à une ou plusieurs séances supplémentaires, celles-ci seront facturées en sus.

Livrables

L'ensemble des éléments récoltés et des analyses seront compilées dans un rapport de synthèse largement illustrée, livrée en fin d'étude au format *.pdf.

Le support de présentation sera transmis à l'ensemble des participants en *.pdf après la réunion.

Conditions particulières

Propriété intellectuelle

Les éléments contenus dans la présente proposition restent la propriété de Citec Ingénieurs Conseils SA tant que le mandat correspondant n'a pas été conclu. La méthodologie et les éléments développés ici ne pourront être communiqués à des tiers ou exploités, pour quelque raison que ce soit, sans l'autorisation préalable de leurs auteurs.

Coûts de l'étude

Honoraires détaillés de la mission

Les honoraires nécessaires à la réalisation des prestations décrites dans notre proposition de mandat sont présentés ci-dessous.

Le coût total de la mission se décompose comme suit :

1. Phase 1 : Consolidation de l'état actuel	3'000.00 CHF
2. Phase 2 : Etat futur sans projet	4'900.00 CHF
3. Phase 3 : Etat futur avec projet	7'800.00 CHF
4. Phase 4 : Mesures d'accompagnement	6'400.00 CHF
5. Rédaction du rapport	3'000.00 CHF
6. Séances (6) et ateliers (2) (y.c. présentations)	8'900.00 CHF
Total des honoraires HT	34'000.00 CHF

Prestations sous-traitées

Le coût de campagne de comptages, réalisée par la société Datacollect, est le suivant :

1. Comptages directionnels en HPM et HPS (2)	1'500.00 CHF
Total des honoraires HT	1'500.00 CHF

Avec comme option le comptage suivant :

1. Comptages par tube	1'890.00 CHF
Total des honoraires HT des options	1'890.00 CHF

Coût total

Le coût total se calcule comme suit :

Honoraires selon § 0	34'000.00 CHF
Frais 3 %	1'020.00 CHF
Honoraires selon § 0	1'500.00 CHF
Total HT	36'520.00 CHF
TVA (7.7%) :	2'812.04 CHF
Total TTC	39'332.04 CHF
Arrêté à	39'000.00 CHF

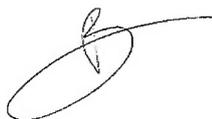
OPTION

Honoraires selon § 0	1'890.00 CHF
TVA (7.7%) :	145.55 CHF
Total TTC	2'035.55 CHF

Morges, le 28 mars 2023



Fabienne Verrey-Ochs
Ingénieur Transports EPFL
Responsable Citec Vaud



Brunhild Corfu
Ingénieur Transports EPFL
Chef de projet

Bon pour accord

Lieu et date :

Timbre et signature :

Association Sécurité Riviera - ASR
A l'Att. de M. Frédéric Pilloud
Rue du Lac 118
Case Postale 434
1815 Clarens

**Mention : Offre étude projet
d'aménagement routier lié à la maison de
la sécurité à Montreux**

Corseaux, le 24 octobre 2022

St-Légier-La Chiésaz : Aménagement routier - maison de la sécurité - Montreux (300075)
Offre de prestations et estimation d'honoraires pour un mandat d'ingénieur civil

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre aimable demande, nous avons le plaisir de vous présenter notre offre de prestations et notre devis d'honoraires pour le mandat cité en référence.

1. Objet de l'étude / prestations selon votre demande

L'Association Sécurité Riviera souhaite réaliser une maison de la sécurité sur la parcelle 2019 à Montreux. Il est prévu d'établir un plan d'affectation dans une procédure coordonnée avec un projet routier. Notre offre traite uniquement du futur projet routier et se base sur les documents reçus par mail le 11 octobre 2022 par le bureau Repetti Sàrl contenant :

- 220516_ASR_Etude de faisabilité_volet durabilité ;
- 220609_ASR_Etude de faisabilité_rapport_synthese ;
- 220609_ASR_Etude de faisabilité_volet mobilité ;
- 220609_ASR_Etude de faisabilité_volet urbanisme ;
- 220922 24 heures.

Le projet routier comprendra :

- L'élargissement du chemin des Cornaches pour permettre l'accès à la maison de la sécurité publique ;
- L'adaptation du carrefour Cornaches-Chailly ;
- Des adaptations de la route de Chailly (passage piéton, arrêt de bus, evt trottoirs) ;
- L'adaptation des réseaux souterrains.

Etant donné qu'une partie du projet se situe sur une route cantonale en traversée de localité, la DGMR sera intégrée dès le début du projet.

2. Contenu des prestations à réaliser

En référence au « règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs et ingénieurs civils » SIA 103 : 2020, les prestations à comprendre dans notre proposition se rapportent aux phases suivantes (§ 7.7).

31 Avant projet

- Demander les services existants et leurs intentions notamment les raccordements ;
- Elaborer les tracés routier ainsi que les divers aménagements ;
- Elaborer les tracés de dévoiement et raccordements pour les différents services ;
- Elaborer les différents profils ;
- Participer et/ou organiser des séances de coordination avec Transitec, la DGMR, ASR,... pour notamment élaborer les bases du projet (admis 3 séances).

32 Projet définitif

- Fixer les niveaux des accès et les principes de raccordement pour les services ;
- Calculer les niveaux ;
- Elaborer le projet d'éclairage public ;
- Elaborer les plans et documents nécessaires ;
 - a) Plan de situation ;
 - b) Profil en long ;
 - c) Profil types ;
 - d) Rapport technique.
- Estimer le coûts des travaux ;
- Participer et/ou organiser des séances de coordination (admis 3 séances).

33 Enquête publique

- Préparer les documents nécessaires à l'examen préalable ;
- Adapter les documents si nécessaire ;
- Préparer les documents pour la mise à l'enquête.

Remarques : Les plans des accès, les principes d'aménagement de la parcelle ainsi que les niveaux et pentes sont nécessaires à l'élaboration du projet et doivent être mis à notre disposition dès le début du projet.

3. Prestations non comprises

Les prestations suivantes, nécessaires à l'accomplissement du mandat, ne sont pas comprises dans notre offre :

- Réalisation d'un relevé caméra des canalisations existantes ;
- Réalisation d'un relevé topographique ;
- Les prestations de géomètre ;
- Les prestations pour le compte de tiers.

4. Equipe de projet

Pour mener à bien ce mandat, nous mettons à votre disposition l'équipe de projet suivante :

Nom	Formation	Rôle dans le projet	Tarif
- Bastien Schobinger	Ing. civil dipl. EPF	Chef de projet	C
- Pierre Laurencet	Dr. ing. civil dipl. EPF	Assistant chef de projet	B
- Bozica Aleksic	CFC	Dessinatrice	D
- Karine Malherbe	CFC	Secrétaire	G

5. Base de l'offre :

Nous vous proposons de travailler sur la base d'un mandat au tarif-temps. Les tarifs horaires appliqués sont basés sur ceux de l'état de Vaud 2022 (DGMR). Nos frais vous seront facturés forfaitairement à hauteur de 3 % des honoraires.

- Ing. civil dipl. EPF : Tarif B / C Fr. 164,--/h / Fr. 140,--/h
- Dessinateur CFC : Tarif D Fr. 120,--/h
- Personnel administratif : Tarif G Fr. 85,--/h

Notre estimation des honoraires et frais selon les prestations demandées peut être résumée ainsi :

Prestations	B	C	D	G
31 Avant-projet	2	25	35	2
32 Projet définitif	2	35	45	2
33 Enquête publique	1	15	15	5
Total des heures	5	75	95	9
Tarifs	164.00 CHF	140.00 CHF	120.00 CHF	85.00 CHF
Honoraires	820 CHF	10'500 CHF	11'400 CHF	765 CHF

Total Honoraires	23'485 CHF
Frais 3%	705 CHF
Etudes d'éclairage	2'000 CHF
Total honoraires et frais	26'190 CHF
TVA 7.70%	2'017 CHF
Grand Total	28'206 CHF

Ce montant doit être compris comme un estimatif confortable qui ne devrait pas être dépassé.

Nos factures vous seront présentées mensuellement sur la base d'un décompte des heures effectivement consacrées à l'affaire.

6. Sous-traitant

Pour mener à bien ce mandat, nous allons sous-traiter une partie de la conception du projet d'éclairage public à :

Nom	Entreprise
- Frédéric Ranzoni	Romande Energie – Rte d'Evian 39 – 1845 Noville

En espérant que cette offre corresponde à votre attente et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos salutations les meilleures.



.....
Pierre LAURENCET



.....
Bastien SCHOBINGER

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 01/2023 – Comptes 2022

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 2 et 16 mai 2023, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 01/2023, soit les comptes tels que présentés par le Comité de Direction et le rapport de gestion 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue les trois documents qui leur étaient soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents relatifs aux comptes 2022, à l'attention du Comité de Direction.

Lors de la deuxième séance, les réponses fournies par le Comité de direction ont été reprises et complétées par quelques explications verbales.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était entouré de Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur, Messieurs Jean-Baptiste Piemontesi, Arnaud Rey-Lescure, Patrick Michaud, Yves Genton, membres du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu, Responsable administratif, Monsieur le Major Jean-Marc Pittet, Commandant du SDIS, Monsieur le Major Philippe Nicole, remplaçant du Commandant du bataillon Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut étaient également présents.

La commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

Communes	Membres	2 mai	16 mai
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x

La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	absent
Montreux	Pascal Rossier	x	x
Vevey	Nicolino Berardocco	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	x	x

Au cours de la séance du 2 mai 2023, la Commission de gestion a désiré obtenir des précisions concernant divers points des documents soumis. Lors de la séance du 16 mai 2023, les questions listées ci-dessous en gras et les réponses fournies (en italiques dans le texte) ont été discutées.

QUESTIONS-REPONSES SUR LE PREAVIS 01/2023

En préambule, les commissaires ont constaté que les graphiques de la page 7 et de la page 12 comportaient un décalage des années, à savoir que la colonne « comptes 2022 » correspondait aux « comptes 2021 ». A leur sens, il y avait lieu de rectifier ces graphiques.

Ci-annexé, vous trouverez les préavis 01/2023 ainsi corrigé par le Comité de direction.

- **Page 9 : Evolution de la charge totale à répartir : Tableau :**

Comme les années 2015 à 2018, l'écart engendré par l'évolution des charges à répartir (budget/comptes) pour 2022 nous paraît trop importante. Que pourriez-vous entreprendre pour réajuster cet écart ? Une comptabilité analytique est-elle pratiquée ?

L'ASR pratique déjà une forme de comptabilité analytique, puisque ses charges et produits indirects, tels que les loyers et l'informatique, sont répartis par services. Une comptabilité analytique plus précise, de type « industriel », pourrait peut-être être envisagée, mais elle apparaît complexe à mettre en place. Il serait nécessaire d'associer les coûts aux interventions de ces services ; cependant, la mise en place et le suivi seraient onéreux et le budget serait soumis aux mêmes fluctuations actuelles - comme des projets reportés ou une conjoncture défavorable - dues en grande partie à un budget élaboré bien à l'avance. Qui plus est, dans un contexte turbulent lié à la survenance et à la gestion de crises successives.

Néanmoins, il serait judicieux de renforcer le suivi et d'améliorer la gestion de ces écarts, en commençant par essayer de les corrélés au nombre d'interventions. Nous envisageons également de développer de meilleurs outils de pilotage financier pour un suivi plus intuitif. De plus, nous pourrions mettre en place un suivi budgétaire plus fréquent (semestriel ou trimestriel) afin d'assurer un contrôle plus régulier et une réactivité accrue face aux variations.

- **Page 16 : Conclusion : 1^{er} alinéa :**

Il est expliqué que l'écart de CHF 1'400'810.06 correspond à des économies, des revenus supplémentaires et des dépenses non engagées, notamment le report de certains projets. Quels sont les principaux montants d'économie et quels services touchent-ils ? Et quels projets ont été reportés ?

Le tableau ci-dessous présente les écarts de la charge nette des différents services entre le budget et les comptes :

Service	Somme de Budget solde (Somme de Compte solde (total))		Différence
600 - AUTORITES (CELLULE C1)	400'870.00	313'942.94	86'927.06
601 - DIRECTION (CELLULE C2)	2'282'719.00	2'138'698.78	144'020.22
602 - CHANCELLERIE (CELLULE C3)	181'258.00	117'591.39	63'666.61
603 - POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	15'482'896.00	14'562'989.29	919'906.71
604 - CELLULE DE PREVENTION (C5)	892'167.00	823'586.97	68'580.03
605 - AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	353'751.00	179'346.13	174'404.87
606 - UTLI (CELLULE C7)	1'139'921.00	880'307.19	259'613.81
607 - AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	508'372.00	605'435.86	-97'063.86
608 - POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	322'046.00	287'849.33	34'196.67
609 - SIGNALISATION (CELLULE C10)	1'228'870.00	1'192'480.46	36'389.54
610 - OFFICES DE STATIONNEMENT	-	0.00	0.00
610.01 - STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	-	1'845'636.00	-1'836'366.95
610.02 - STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	-	3'716'599.00	-3'109'485.77
610.03 - STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	-	330'579.00	-344'810.12
650 - SDIS	2'560'851.00	2'336'892.43	223'958.57
66 - PROTECTION CIVILE	1'939'523.00	1'851'162.01	88'360.99
Total général	21'400'430.00	19'999'619.94	1'400'810.06

La plupart des services ont engendré une charge nette réalisée inférieure à celle budgétée. Police Riviera (603) présente une économie particulièrement importante de CHF 918'906.71. Seule la charge nette réalisée des Amendes d'ordre (607) dépasse celle budgétée.

Les Offices de stationnement de Montreux et Vevey ont contribué à réduire cet écart avec des produits nets comptabilisés inférieurs à ceux budgétés.

Le tableau ci-après met en évidence les écarts entre le budget et les comptes pour différents postes consolidés.

Description PP (détails 3)	Somme de Budget	Somme de Compte	Somme de Ecart bu
3011 - Traitements	24'470'069.00	23'892'867.44	577'201.56
3011.01 - Primes	139'713.00	209'460.50	- 69'747.50
3013 - Soldes	1'360'440.00	1'215'640.65	144'799.35
3030 - AVS/AC/AF	2'354'203.00	2'269'264.60	84'938.40
3040 - Caisse de pensions	3'945'778.00	3'539'562.75	406'215.25
3060 - Indemnisation et remboursement de frais	90'200.00	68'006.18	22'193.82
3091 - Frais formation prof. du personnel	267'515.00	222'014.77	45'500.23
3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	42'100.00	15'437.00	26'663.00
3111.01 - Achats matériel informatique	192'100.00	165'417.52	26'682.48
3116.01 - Achats de matériel radio	52'380.00	30'814.00	21'566.00
3123 - Electricité	124'740.00	159'141.07	- 34'401.07
3124 - Carburant, combustible	182'800.00	226'957.65	- 44'157.65
3135 - Achats de matières premières	105'500.00	71'211.94	34'288.06
3151.01 - Entretien matériel informatique	961'560.00	647'422.13	314'137.87
3161 - Loyers	1'551'959.00	1'484'444.90	67'514.10
3170 - Frais de réceptions et manifestations	79'000.00	10'270.10	68'729.90
3181 - Frais de ports et CCP	272'400.00	206'249.69	66'150.31
3182 - Téléphones	433'080.00	308'473.98	124'606.02
3184 - Frais de contentieux	390'600.00	349'601.11	40'998.89
3185 - Honoraires	384'650.00	345'266.74	39'383.26
3199 - Dépenses diverses	174'800.00	94'952.66	79'847.34
3301 - Amortissements créances et débiteurs	336'000.00	369'922.02	- 33'922.02
3313 - Amortissements équipements	512'932.00	58'843.28	454'088.72
3529 - Ristourne macarons & amendes	190'000.00	271'878.66	- 81'878.66
3911 - Imputations internes	2'681'626.00	2'388'427.95	293'198.05
4232.01 - Recettes tarif horaire	- 800'000.00	- 749'181.58	- 50'818.42
4272 - Redevances utilisation DP	- 606'500.00	- 525'498.45	- 81'001.55
4272.03 - Recettes parcomètres	- 5'260'000.00	- 4'601'504.57	- 658'495.43
4272.05 - Redevances "macarons" pr stationnement	- 550'000.00	- 630'351.00	80'351.00
4272.07 - Forains et revendeurs	- 103'000.00	- 77'705.00	- 25'295.00
4312.03 - Emoluments de surveillance selon LADB	- 340'000.00	- 363'530.80	23'530.80
4356 - Facturation de services à des tiers	- 3'734'480.00	- 3'875'219.60	140'739.60
4359 - Ventes et prestations diverses	- 142'000.00	- 102'202.57	- 39'797.43
4361 - Remboursements de traitements	- 445'000.00	- 800'853.03	355'853.03
4362 - Remboursements de frais	- 956'700.00	- 730'820.13	- 225'879.87
4370 - Amendes	- 4'180'000.00	- 3'693'760.31	- 486'239.69
4511 - Subventions cantonales	- 121'440.00	- 169'266.05	47'826.05
4514 - Participation du Canton	- 2'784'510.00	- 2'611'555.79	- 172'954.21
4911 - Imputations internes	- 2'681'626.00	- 2'388'427.95	- 293'198.05

Les principales économies proviennent des postes Traitements, Soldes, Caisse de pensions, Entretien matériel informatique et Amortissements équipements. Ces économies sont principalement dues à des projets reportés et à des difficultés d'engagement du personnel nécessaire. En contrepartie, certains revenus ont aussi été inférieurs aux prévisions, notamment les recettes des parcomètres, des amendes et des participations cantonales.

QUESTIONS-REPONSES SUR LES COMPTES 2022

- **Questions générales : Comptes xxx.3151.01, Entretien du matériel informatique :** La baisse des montants dévolus à cet entretien concerne tous les services. Quel est le but visé ? Le plus gros écart entre le budget et les comptes concerne le service de la police à la ligne 603.3151.01 en page 8. Est-ce que le report du projet « Odysée » explique une partie de ce montant ? Ne prend-on pas un risque d'obsolescence de ce matériel en repoussant son entretien ?

Il n'y a pas de risque d'obsolescence du matériel, dans la mesure où le renouvellement des PC est effectué selon un plan y relatif et les montants correspondants sont enregistrés dans les comptes xxx.3111.01. Les montants en question concernent principalement la maintenance et les coûts d'exploitation des systèmes informatiques qui n'ont pas été mis en production en 2022 (voir fichier « Soldes_3151-01_31_12_22_justificatifs »). Ci-dessous les principaux projets concernés :

1. Odysée - prévu pour 2025 selon la planification de la Police cantonale
2. eSéances - installation en cours
3. GED - prévu pour 2024
4. SecEmail (603) - installation en septembre 2023
5. Planification des services (603) - prévu pour 2023-2024

Comptes xxx.3161, Loyers : C'est par nature un compte assez aisé à budgété mais les comptes montrent des écarts importants. Nous savons qu'il existe parfois des décalages de facturation mais ne vaudrait-il pas passer ces différences dans des comptes transitoires ?

Les loyers sont généralement faciles à budgéter. Cependant, nous n'avons pas reçu l'information de la Commune de Montreux concernant la fin de l'amortissement de CHF 66'333.-, que nous avons payé pendant plusieurs années jusqu'à la fin de l'année 2021. Le budget 2022 a été établi sur la même base que les années précédentes, sans tenir compte de cette modification. A l'avenir des fluctuations demeureront en raison des travaux à réaliser dans les locaux de Clarens et Vevey.

Comptes xxx.3313, Amortissements équipements : Pourquoi ces amortissements n'ont-ils pas eu lieu ?

Il s'agit principalement des amortissements budgétés pour le projet « Odysée », concernant les comptes 601, 603, 604, 606, 610.01, 610.02 et 610.03. D'après les informations dont nous disposons, le système en question sera mis en production en 2025, et l'amortissement commencera à partir de 2026. Il convient de rappeler que ce projet est placé sous l'égide de la Police cantonale vaudoise.

- **Page 1, ligne 600.3170, Frais de réceptions et manifestations :** Le budget non utilisé concerne-t-il le report de la journée de la législature ?

Le budget non utilisé est effectivement lié au report de la Journée de la législature.

- **Page 2, ligne 601.3040, Caisse de pensions : Comment expliquez-vous cette différence entre le budget et les comptes ?**

Certains montant liées aux salaires ont été inclus dans le budget alors qu'en réalité, ils n'auraient pas dû être soumis à cotisation. Ces salaires étaient inférieurs au seuil de cotisation, et par conséquent, leur inclusion a entraîné une surestimation des cotisations prévues. En outre, deux personnes ont été en arrêt maladie de longue durée, ce qui a eu pour effet de suspendre leurs cotisations à la Caisse de pensions pendant cette période.

- **Page 2, ligne 601.3091, Frais formation prof. du personnel : Quels cours ont-ils été supprimés et pourquoi ?**

Un montant de CHF 20'000.- était effectivement prévu pour la formation continue des cadres, axée sur le rôle du manager. Cependant, en raison d'un changement survenu au sein des Ressources humaines, cette formation a été reportée.

- **Page 2, ligne 601.3185, Honoraires : Quels événements peuvent expliquer la différence entre le budget et les comptes ?**

Au cours de l'année 2022, deux demandes de crédits complémentaires ont été soumises pour couvrir des besoins supplémentaires.

La première demande concernait le mandat d'étude pour le renouvellement du central téléphonique, d'un montant de CHF 39'499.-. Ce projet vise à moderniser et à améliorer les infrastructures de communication de l'organisation.

La seconde demande était liée à l'estimation financière des travaux d'entretien du bâtiment sis à la rue du Lac 118, à Clarens. Un montant de CHF 18'459.80 a été demandé pour assurer la maintenance et la rénovation de ce bâtiment, afin de garantir la pérennité des installations.

- **Page 3, ligne 601.3199, Dépenses diverses : Que trouve-t-on comme dépenses dans ce compte ?**

Le compte englobe différentes dépenses associées aux activités et événements de l'organisation, ainsi qu'à des gestes d'appréciation envers les employés et les partenaires. On y trouve notamment des frais liés à l'organisation du Noël des enfants, qui est un événement festif en faveur des enfants des employés de l'ASR. Ce compte inclut également les dépenses liées aux réunions, formations et événements (boissons et nourriture).

Enfin, il comprend les dépenses pour offrir des bouquets de fleurs, des cadeaux ou d'autres marques de reconnaissance à des employés, partenaires ou intervenants clés de l'organisation. Elles ont pour objectif de contribuer à la cohésion au sein de l'organisation et à entretenir le réseau partenarial.

- **Page 6, ligne 602.4361, Remboursements de traitements : De quoi s'agit-il ? Pourquoi un tel écart entre le budget et les comptes ?**

Il s'agit ici de remboursements liés à des traitements médicaux, qui couvrent notamment les indemnités perçues suite à une grossesse durant la période de la pandémie de

COVID-19 et un accident. L'écart important entre le budget et les comptes s'explique par le caractère imprévisible de ces événements.

- **Page 8, ligne 603.3182, Téléphones, concessions radio, télécom. : Pourquoi le budget a-t-il été si peu utilisé ?**

Les montants prévus au budget 2022 n'ont pas été entièrement dépensés en raison de divers reports et mesures d'économies. Parmi les raisons figurent le report de l'installation du central téléphonique et de la mise en service d'eAlarme en 2023, des économies sur les coûts d'exploitation des Polycom pour les aspirants et le report du renouvellement des téléphones mobiles des véhicules de police en attente de la mise en place du projet Odyssée. Ces éléments ont entraîné un montant non dépensé de CHF 52'007.25.

- **Page 8, ligne 603.3301, Amortissements créances et débiteurs : Jusqu'à quel stade la procédure est-elle engagée pour le recouvrement des créances ?**

Lorsque nous faisons face à des factures impayées, nous entamons tout d'abord des poursuites à l'égard des débiteurs afin de récupérer les montants dus. Lorsque la solvabilité du débiteur le permet, une demande de mainlevée d'opposition, voire une action en paiement auprès du juge compétent, peuvent également être introduites.

- **Page 11, ligne 605.3040, Caisse de pensions : Comment expliquez-vous l'écart entre le budget et les comptes (CHF -46'766.62) alors que le coût des traitements a dépassé le montant budgété de CHF 52'298.37 ?**

Pour ce qui est du dépassement du coût des traitements, cela est principalement dû à différents réajustements des progressions salariales mises en oeuvre au début de l'année 2022. Cela a entraîné une augmentation qui explique le dépassement du montant budgété initialement.

En ce qui concerne l'écart entre le budget et les comptes au niveau de la Caisse de pensions, cela s'explique principalement par des personnes qui ont été en arrêt maladie de longue durée. Par conséquent, elles n'ont plus cotisé à la Caisse de pensions durant cette période.

- **Page 12, ligne 605.3185, Honoraires et frais d'expertises : Pouvez-vous préciser par des exemples l'explication donnée pour cette augmentation ?**

Le Service d'ambulances est tenu de disposer d'un médecin-conseil, légitimé par la Direction générale de la santé (DGS). La charge de travail de ce médecin-conseil a été réévaluée pour l'année 2021. Le montant inscrit au budget 2022 au moment de son élaboration ne permettait pas d'absorber les frais réels, si bien qu'un dépassement en résulte. Par ailleurs, les services d'ambulances sont soumis à des démarches de labellisation qualité, pour lesquelles seul un 0.3 EPT est reconnu par la DGS. Le recours à une entreprise de conseil et d'appui, par le biais d'une demande de crédit supplémentaire, a été décidé en avril 2022, à l'instar des autres services cantonaux.

- **Page 12, ligne 605.3189.01, Prestations de service avancées : Pouvez-vous préciser le libellé de ce compte ?**

Ce compte permet au Service d'ambulances d'acquérir du matériel et des licences afin d'enseigner les gestes qui sauvent (BLS-AED et maîtrise des saignements) aux personnels des autres services de l'ASR. Ces frais sont compensés par refacturation aux services qui bénéficient de ces formations, principalement Police, SDIS et Protection civile.

- **Page 13 et 15, ligne 605.4361 et 606.4361, Remboursements de traitements : De quoi s'agit-il et pourquoi cet écart entre le budget et les comptes ? Pourquoi aucune somme attribuée ni dans les comptes 2021 et ni dans le budget 2022 pour la ligne 606.4361 ?**

Il s'agit de paiements que nous recevons de la Vaudoise Assurances et de la CIP concernant le remboursement de salaires pour les collaborateurs absents. Il est toujours difficile de prévoir et de budgétiser un montant concernant les futures absences de collaborateurs, étant donné l'incertitude quant aux événements qui pourraient les entraîner.

- **Page 16, ligne 607.3199, Dépenses diverses : Que trouve-t-on comme dépenses dans ce compte ?**

Il s'agit des frais liés aux demandes d'identité en ligne des propriétaires de véhicule, lorsque l'amende n'est pas payée dans le délai légal de 30 jours.

- **Page 17, ligne 607.4362, Remboursement de frais : De quoi s'agit-il et pourquoi est-ce difficile de prévoir un montant réaliste ?**

Il s'agit des autorisations délivrées aux CMS et des remboursements de frais liés aux ordonnances, sommations et poursuites. Ces éléments sont difficilement prévisibles.

- **Page 18, ligne 608.3123, Electricité : L'explication ne nous paraît pas claire. Comment est-ce que la baisse significative des marchés hebdomadaires peut-elle engendrer une hausse de cette charge ?**

Lorsque le budget 2022 a été élaboré, au vu de la situation liée à la COVID-19, la prudence était de mise quant aux participations des marchands aux marchés hebdomadaires. Cette prudence a eu pour conséquence d'avoir également revu à la baisse le montant afférant à l'électricité nécessaire. La réalité a toutefois révélé qu'une reprise dynamique des marchés a eu lieu, ayant pour corollaire une augmentation des montants utilisés pour l'électricité.

- **Page 22, ligne 609.4359, Ventes et prestations diverses : Quels sont les postes de ce compte ?**

Cela concerne les prestations facturées pour la pose de signalisation lors de manifestations ou les réservations de places pour des déménagements, par exemple.

- **Page 23, ligne 610.3011, Traitements : Quels sont les faits qui expliquent pourquoi le budget est-il si peu réalisé ?**

En raison de plusieurs départs liés à des changements organisationnels, une partie des salaires n'a pas été versées aux personnes ayant quitté notre association. En raison de difficultés liées au recrutement, des postes sont demeurés vacants pendant un certain temps.

- **Page 25, ligne 610.01.3911, Imputations internes : Quel est le processus de décision des montants alloués à ce compte ?**

Il s'agit d'une écriture de ventilation effectuée par nos Finances, qui concerne les charges du personnel montreusien dédié au stationnement. Cette écriture est liée aux charges salariales du compte office de stationnement (610) et est financièrement neutre, c'est-à-dire qu'elle n'a pas d'impact sur le résultat global.

- **Page 25, ligne 610.01.4272, Redevances utilisation DP : Des appareils ont-ils été supprimés ?**

Ce compte n'est pas lié aux horodateurs mais à la vente de cartes à gratter.

- **Page 26, ligne 610.02.3123, Electricité : L'abonnement à la Romande Energie pour l'alimentation du parking de la Vielle Ville était-il sur le marché libre car le dépassement comparé aux comptes 2021 est de plus de 85% ?**

L'abonnement était bien sur le marché libre. Il est précisé que la gestion des contrats est assurée par le Service des gérances de la Ville de Vevey.

- **Page 27, ligne 610.02.3529, Ristourne macarons : Pourquoi est-il si difficile de prévoir ce montant (écart de 43.09% par rapport au budget) ?**

D'emblée, il convient de préciser que le libellé « Ristourne macarons » pourrait apparaître comme trompeur. Il s'agit en réalité de la totalité des montants restitués aux communes de Blonay/St-Légier, Corseaux, Corsier et Veytaux, sur la base des contrats de prestations conclus avec ces communes. Il est difficile d'évaluer précisément le nombre d'amendes qui seront émises en raison de divers facteurs (évolution de la politique communale de gestion du stationnement, manifestations et effectif des ASP). Il en va de même pour les recettes liées au stationnement (horodateurs/paiements dématérialisés) et celles en relation avec la vente d'autorisations de parcage (cartes à gratter/macarons).

- **Page 30, ligne 650.3011, Traitements : La différence de CHF 63'230.— en plus sur les comptes 2022 par rapport aux comptes 2021 est-elle due au fait que le nombre d'interventions a été le plus élevé depuis la création du service et que les « permanents » ont donc été aussi plus sollicités ?**

La différence entre les comptes 2021 et 2022 se justifie par l'engagement à 100% et par contrat de durée indéterminée d'une officière Quartier-Maître au 1er mai 2021 (proposition No 03/2021). Le nombre d'interventions n'influence pour ainsi dire pas la rémunération des collaborateurs permanents du SDIS.

- **Page 30, ligne 650.3030, AVS/AC/AF : A partir de quel montant la solde est-elle soumise à l'AVS ?**

La solde versée aux sapeurs-pompiers de milice, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de CHF 5'000.-, pour les activités liées à l'accomplissement de leurs tâches essentielles (exercices, services de piquet, cours et interventions) est exemptée de cotisations conformément à la réglementation fiscale. En revanche, les indemnités supplémentaires forfaitaires pour les cadres, les indemnités supplémentaires de fonction et les indemnités pour les travaux administratifs font partie du salaire déterminant.

- Ne sont soumises aux cotisations AVS que le montant des soldes excédant CHF 5'000.- par an ;

- Est soumis obligatoirement aux cotisations AVS le montant total des indemnités si celles-ci excèdent CHF 2'300.- par an (montant limite du revenu de minime importance).

- **Page 30, ligne 650.3093, Frais sanitaires : Quels sont les postes de ce compte ?**

Ce poste comprend les honoraires des visites médicales. Les examens médicaux sont obligatoires afin d'exercer certaines fonctions, comme le port d'un appareil de protection respiratoire (PAPR) et la conduite d'un véhicule de catégorie C1. Ces examens sont périodiques, avec une fréquence variable selon l'âge.

- **Page 32, ligne 650.4514, Participation du Canton : Quels ont été les événements de longue durée concernés ?**

Plusieurs interventions de longue durée se sont déroulées en 2022. Parmi celles-ci, l'on relèvera :

- Le traitement d'une pollution puis le renflouage d'un bateau au large de Montreux au mois de mai 2022, avec plus de 200 heures d'intervention prises en charge par le service de l'environnement ;

- L'incendie d'un chalet dans les hauts de la commune de Blonay - Saint-Légier au mois de novembre 2022, avec environ 170 heures d'intervention prises en charge par l'ECA ;

- La pollution dans le port de Vevey au mois de mars 2022, avec plus de 110 heures d'intervention prises en charge par le service de l'environnement ;

- Le feu de caves à Vevey, respectivement les nombreux incendies d'origine probablement intentionnelle, du mois de juin 2022.

- **Page 33, ligne 660.3013, Soldes : Comment expliquer qu'il n'y a pas de montant dans les comptes 2021 ? Les comptes 2020, ligne 662.3013, affichaient une charge de CHF 100'430.-- , les comptes 2021, ligne 662.3013, de CHF 112'474.--. Comment expliquez-vous une charge budgétée de plus du double de chacune de ces lignes de ces deux années pour 2022 ?**

Les budgets ont été établis sur la base d'une année « normale ». En raison de la crise sanitaire, certaines manifestations n'ont pas pu avoir lieu. La différence entre le budget et les comptes 2020, 2021 et 2022 est principalement due aux Interventions en faveur de la collectivité (IFC) qui n'ont pas été effectuées.

En 2020 et en 2021, les IFC concernant le Montreux Jazz Festival et le Montreux Noël n'ont pas eu lieu.

En 2022, la protection civile n'a pas effectué d'IFC pour le Montreux Noël. Les effectifs effectivement engagés pour le Montreux Jazz Festival et le Marathon de Lausanne ont été moins importants que ceux budgétés. Le budget de l'ASR étant établi plus de 18 mois avant certaines manifestations, il arrive que l'organisateur revoie ses besoins à la baisse selon l'organisation définitive qu'il met en place.

QUESTIONS-REPONSES SUR LE RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

- **Page 31, 3^{ème} tableau : Cubly 901/908 véhicule police : L'investissement de CHF 144'977.15 concerne-t-il un seul véhicule comme suggéré dans l'énoncé ? Nous pensons plutôt que cette charge est à imputer sur plusieurs véhicules.**
Oui, il s'agit bien de deux véhicules.

Après discussion et précisions concernant plusieurs réponses, la Commission de gestion a remercié les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, avant d'en prendre congé.

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, lequel a réuni l'unanimité des membres présents.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2023 du Comité de direction du 23 mars 2023 sur les comptes 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'953'484,20, les revenus à CH 21'953'864,26, pour une charge totale à répartir de CHF 19'999'619,94 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion



Anne Ducret, présidente-rapporteur

Chardonne, le 17 mai 2023

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 01/2023
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

COMPTES 2022
de l'Association de communes Sécurité Riviera

Séances de commission : mardis 02.05.2023 (sans Comité de direction) **et 16.05.2023** (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Impact de la situation sanitaire (COVID-19) sur les Offices.....	3
3.	Budget de fonctionnement	5
4.	Evolution des charges et couverture des coûts	7
5.	Evolution de la charge totale à répartir	9
6.	Répartition de l'excédent de charges	10
7.	Documents annexés au présent préavis	11
8.	Ressources humaines.....	12
9.	Ambulance Riviera.....	13
10.	Police Riviera.....	13
11.	Protection civile.....	14
12.	SDIS	15
13.	Services généraux	15
14.	Conclusion	16

Documents annexés :

- comptes 2022 avec commentaires, incluant
 - charges par nature
 - revenus par nature
 - charges et revenus par cellule
 - répartition par commune
- balance des comptes
- copie du rapport fiduciaire

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction
602	Chancellerie
603	Police
604	Prévention
605	Ambulances
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce

Les charges et revenus des cellules C1 à C9 sont répartis sur l'ensemble des communes selon la clé de pondération définie par les Statuts.

609	Signalisation	(charges réparties au prorata du nombre d'habitants sur les communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey)
610.01	Stationnement Montreux	(charges et revenus sur la commune de Montreux)
610.02	Stationnement Vevey	(charges et revenus sur la commune de Vevey, après décompte des prestations au profit des communes de Blonay, Corsier et St-Légier)
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	(charges et revenus sur la commune de La Tour-de-Peilz)
650	SDIS	
660	Protection civile	

Conformément aux dispositions des articles 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et 100 du Règlement du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 21 avril 2016, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

1. Préambule

L'exercice 2022 est le quinzième de l'ASR, qui, depuis 2014, fonctionne dans sa version actuelle de plate-forme sécuritaire pour la Riviera. L'ultime modification a été enregistrée au début de l'année 2016, par l'adoption d'un budget consolidé. Celui-ci intègre, conformément aux dispositions légales cantonales, les trois communes du Pays-d'Enhaut que sont Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont. Sur leur territoire s'exercent les missions de protection civile, selon des conditions fixées par contrat de droit administratif.

Conformément aux dispositions des Statuts de notre Association, le budget de l'année 2022 a été déposé par voie de préavis au Conseil intercommunal, dans sa séance du 10 juin 2021, pour permettre une adoption avant le 30 septembre de la même année. Le Conseil intercommunal a validé ce budget lors de sa séance du 16 septembre 2021.

Les procédures mises en place pour l'élaboration du budget et le contrôle budgétaire ont été appliquées à l'ensemble de l'ASR. Les charges et les revenus ont été estimés de la manière la plus précise possible et chacune des dépenses envisagées a fait l'objet d'une réflexion approfondie préalablement à toute commande.

2. Impact de la situation sanitaire (COVID-19) sur les Offices

Office de la Mobilité (stationnement)

Suite à la pandémie liée à la COVID-19, une certaine reprise a été constatée dans le cadre du stationnement des usagers, sans toutefois atteindre les chiffres d'avant-pandémie. Bien que les recettes du stationnement pour l'année 2022 soient inférieures au budget prévu pour les trois villes, l'on peut néanmoins noter une augmentation par rapport à l'année 2021.

Stationnement	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 22 / budget 2022	Comptes 2022 / Comptes 2021
Montreux	1'836'366.95	1'845'636.00	1'750'706.84	-0.50%	+4.90%
La Tour-de-Peilz	344'810.12	330'579.00	252'684.96	+4.30%	+36.45%
Vevey	3'109'485.77	3'716'599.00	3'013'764.73	-16.35%	+3.20%

La différence entre les montants figurant dans les comptes et ceux prévus au budget résulte principalement du manco relatif aux recettes provenant du stationnement.

En préambule, il sied de relever qu'aucun changement majeur en lien avec la politique du stationnement (suppression de places, modification de régime de stationnement, etc.) n'est intervenu durant l'année 2022. Toutefois, la différence précitée peut s'expliquer par l'utilisation toujours croissante par les usagers des moyens de paiement dématérialisés – pratiquement dans l'ensemble des communes – au détriment des opérations sur les horodateurs. Cela implique que le montant des transactions par le biais de l'application mobile correspond le plus souvent à la durée réelle de parcage, évitant ainsi le surpaiement.

A ce propos, il est rappelé que le fait de pouvoir proposer à l'utilisateur des moyens qui lui facilitent le paiement du stationnement – et qui permettent à la fois d'augmenter le taux de paiement et de diminuer les infractions – constitue un objectif du Comité de direction, ce depuis plusieurs années (Proposition n° 54/2016 du 2 juin 2016).

Recettes résultant du paiement dématérialisé du stationnement

	2020	2021	2022
Vevey	487'436.00	708'320.00	901'699.00
Montreux	178'520.00	260'843.00	323'079.00
LTP	63'226.00	74'712.00	102'636.00
Blonay	39'943.00	52'008.00	58'318.00
St-Légier	45'630.00	69'204.00	64'584.00

Cette évolution peut également expliquer la diminution constatée du nombre d'amendes qui ont été infligées aux contrevenants. Effectivement, dans la mesure où l'automobiliste dispose de la possibilité de s'acquitter de manière précise de son temps de stationnement, le risque qu'il dépasse la durée en question diminue d'autant. Enfin, l'engagement des ASP au profit d'autres missions que le contrôle du stationnement, notamment celles en lien avec la police de proximité, ont pu également avoir une certaine incidence.

Office du commerce et des manifestations (OCM)

En 2022, l'on a pu notamment observer un manque à gagner de certains postes de recettes liées à la police du commerce par rapport au budget. Cependant, la facturation des recettes des marchés et des taxes de prolongation d'ouverture des établissements est nettement supérieure en comparaison à l'année 2021.

Comptes	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 22 / budget 2022	Comptes 22 / comptes 2021
Recettes marchés	41'745.00	37'500.00	31'625.00	+10.16%	+15.66%
Forains et revendeurs	77'705.00	103'000.00	538.00	-24.55%	+99.30%
Autorisations de taxis	5'810.00	6'000.00	150.00	-3.40%	+97.41%
Métiers forains (carrousels)	10'562.00	12'500.00	0.00	-15.50%	+100.00%
Emoluments de Police et CH	58'680.00	76'000.00	39'810.00	-22.78%	+32.15%
Taxes prolongations ouvertures	99'420.00	90'000.00	27'060.00	+10.46%	+72.78%
Facturation de services	31'434.80	28'000.00	21'734.00	+12.26%	+30.56%

La baisse significative des activités des marchés hebdomadaires durant la crise sanitaire a engendré une reconsidération du budget y relatif. Il a été difficile de préjuger de la situation qui prévaudrait en 2022, du fait des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie. Les chiffres ont pu ainsi être quelque peu sous-estimés en regard du nombre de marchands et, par voie de conséquence, de leur consommation électrique.

La Foire de la Saint Martin a pu à nouveau avoir lieu en 2022, mais, semble-t-il, avec un intérêt moindre de la part des marchands que durant les années ayant précédé la crise sanitaire. En effet, une baisse de l'ordre de 25% du nombre de stands a été constatée (environ 330 en 2022 contre environ 430 pour la moyenne des années précédentes), ce qui a influé également sur le volume des encaissements.

Alors que la prudence était de mise durant la période de la pandémie, l'on constate que le nombre d'heures de prolongation des ouvertures d'établissements revient désormais à une certaine « normalité ». À cet égard, il y a lieu de tenir compte également d'un nombre toujours croissant d'ouvertures de nouveaux établissements dans notre région.

3. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2022 consolidé et voté par le Conseil intercommunal présentait un excédent de charges à répartir selon les principes mentionnés à l'article 34 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Les tableaux comparatifs figurant ci-après permettent de visualiser les éléments propres aux comptes 2022, budget 2022 et comptes 2021. Ils distinguent les principes de répartition suivants :

- 600 à 608 (répartition pondérée pour l'ensemble des communes membres)
 600 à 610.03 (incluant les particularités liées aux cellules de Stationnement et de Signalisation)
 650 (SDIS)
 66 (Protection civile, avec répartition des communes du Pays-d'Enhaut)
 600 à 66 (répartition totale et finale)

	Comptes 2022 600 à 608	Budget 2022 600 à 608	Comptes 2021 600 à 608
Charges brutes	29'074'061.88	30'933'600.00	28'860'288.09
Revenus	9'164'314.00	9'369'600.00	8'203'065.14
Charges à répartir	19'909'747.88	21'564'000.00	20'657'222.95

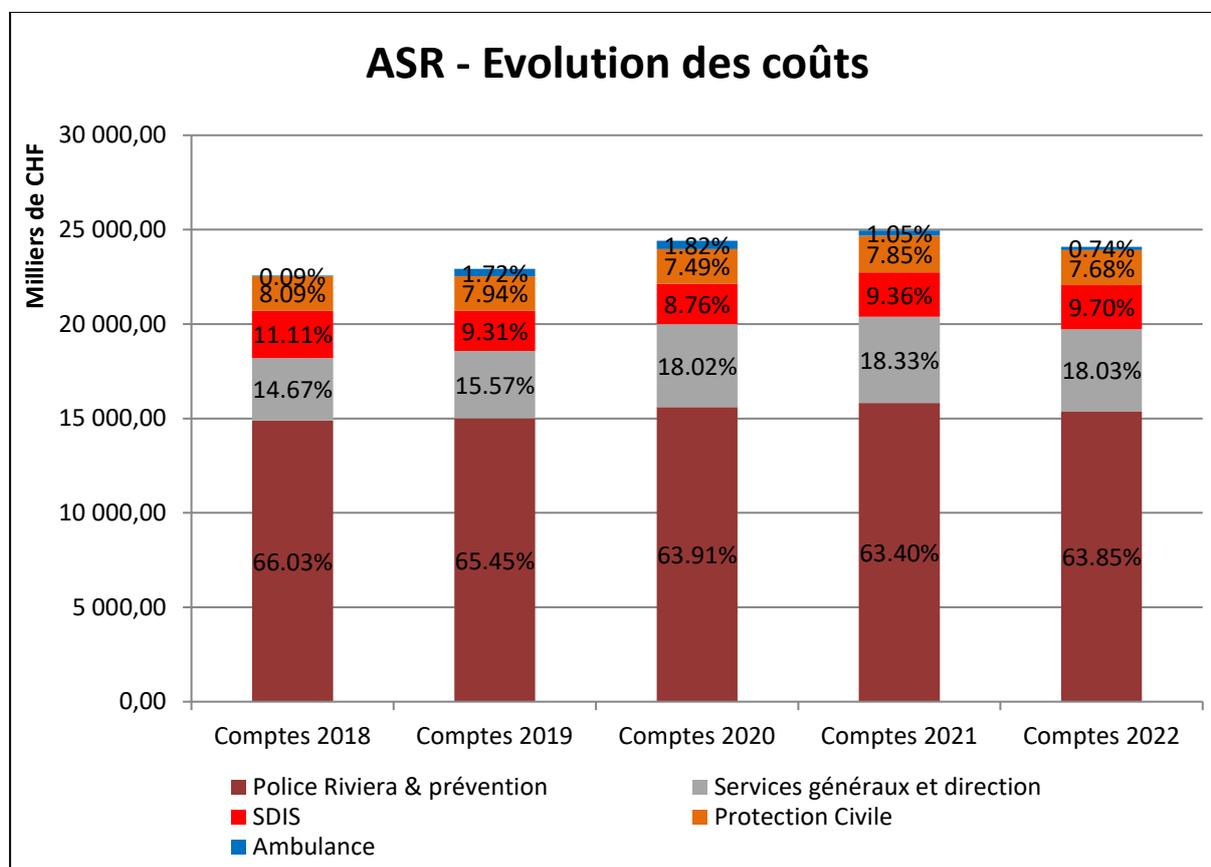
	Comptes 2022 600 à 610.03	Budget 2022 600 à 610.03	Comptes 2021 600 à 610.03
Charges brutes	36'232'216.48	38'734'282.00	36'143'443.48
Revenus	20'420'650.98	21'834'226.00	19'296'477.48
Charges à répartir	15'811'565.50	16'900'056.00	16'846'966.00

	Comptes 2022 650	Budget 2022 650	Comptes 2021 650
Charges brutes	3'583'785.06	3'680'661.00	3'473'719.79
Revenus	1'246'892.63	1'119'810.00	1'137'689.04
Charges à répartir	2'336'892.43	2'560'851.00	2'336'030.75

	Comptes 2022 66	Budget 2022 66	Comptes 2021 66
Charges brutes	2'137'482.66	2'344'686.00	2'230'588.07
Revenus	286'320.65	395'163.00	272'236.15
Charges à répartir	1'851'162.01	1'939'523.00	1'958'351.92

	Comptes 2022 600 à 66	Budget 2022 600 à 66	Comptes 2021 600 à 66
Charges brutes	41'953'484.20	44'749'629.00	41'847'751.34
Revenus	21'953'864.26	23'349'199.00	20'706'402.67
Charges à répartir	19'999'619.94	21'400'430.00	21'141'348.67

4. Evolution des charges et couverture des coûts (sans les Offices du stationnement et la Signalisation)



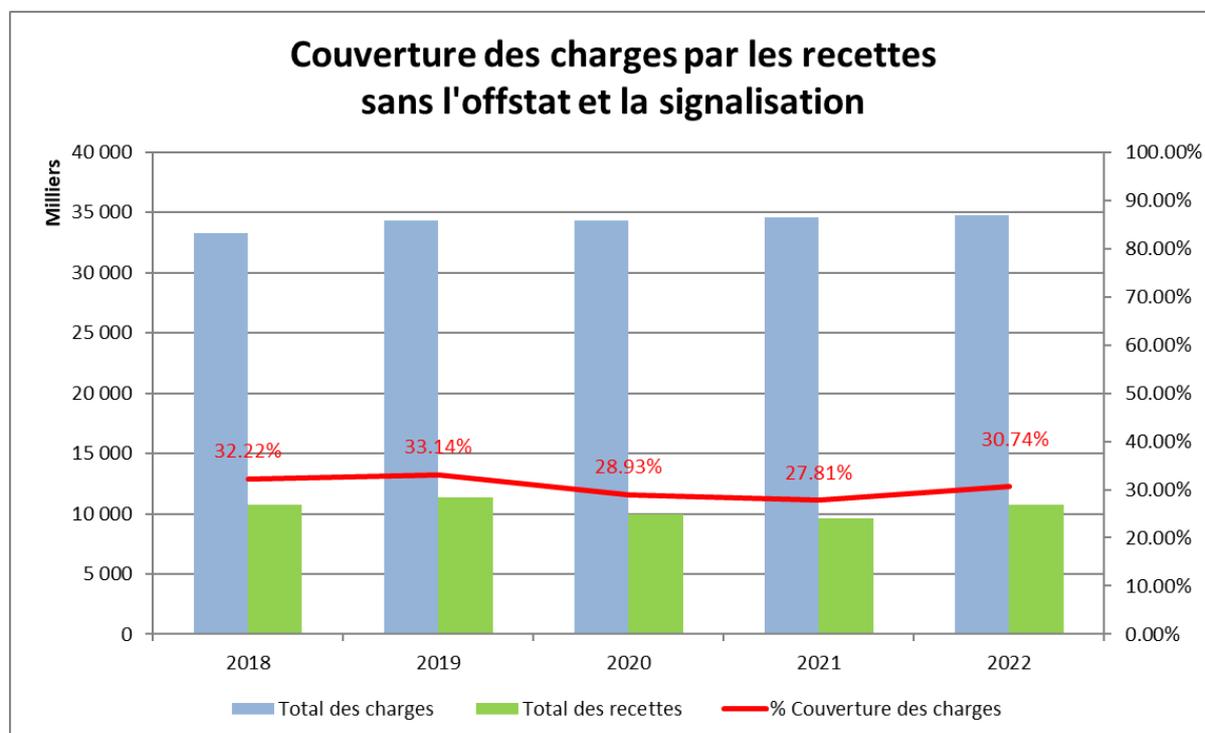
kk

Services	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022
Police Riviera & Prévention	14'897'834.58	15'006'179.05	15'597'764.37	15'820'556.55	15'386'576.26
Ambulances	20'283.34	394'750.27	443'154.76	263'027.33	179'346.13
SDIS	2'506'361.18	2'134'986.94	2'138'646.08	2'336'030.75	2'336'892.43
Protection civile	1'826'042.08	1'821'390.68	1'828'789.62	1'958'351.92	1'851'162.01
Services généraux et Direction	3'309'992.69	3'569'245.88	4'399'367.39	4'573'639.07	4'343'825.49
TOTAL	22'560'513.87	22'926'552.82	24'407'722.22	24'951'605.62	24'097'802.32

Le graphique ci-avant montre une diminution des coûts de CHF 853'803.30 pour l'année 2022. Les dépenses ont été maîtrisées et représentent un montant inférieur au budget. Relevons que les Services généraux incluent notamment la Chancellerie, la Communication et Relations publiques, la Cellule juridique, l'Unité technique, logistique et informatique, l'Office du commerce et des manifestations, ainsi que l'Office de la mobilité.

Une augmentation des recettes est constatée, notamment dans la facturation des amendes d'ordre (+ CHF 358'655.21 en comparaison avec l'année 2021 et de - CHF 212'904.60 par rapport au budget).

Le graphique ci-dessous informe sur la part des coûts de l'ASR couverte par ses propres recettes. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les recettes durant les années 2020 et 2021 a été important. Alors qu'elles couvraient 33.14% des charges, ce taux a diminué à 28.93% en 2020, puis à 27.81% en 2021 et enfin augmenté à 30.74% en 2022.

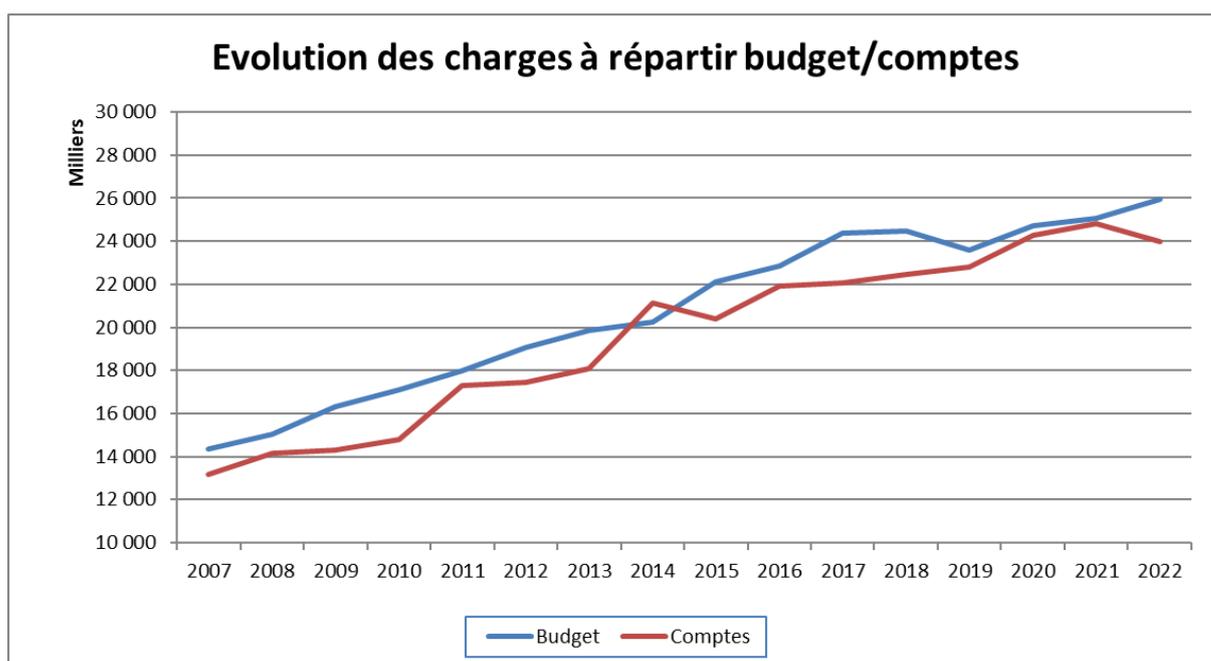


5. Evolution de la charge totale à répartir

Le tableau suivant permet de visualiser l'évolution de la charge à répartir depuis la création de l'ASR. À sa lecture, l'on constatera également que l'écart entre l'estimation budgétaire et les comptes – qui avait été passablement réduit durant ces dernières années – a connu une inversion de tendance en 2022. Il est toutefois rappelé que pour une association intercommunale telle que l'ASR, l'évaluation budgétaire peut parfois s'avérer ardue, puisqu'elle s'effectue au printemps de l'année précédant l'exercice concerné. Elle ne constitue donc qu'une infographie des éléments prévisibles et connus à ce moment-là. Cet exercice s'avère d'autant plus complexe dans le contexte dans lequel nous évoluons depuis quelques années (crise sanitaire, situation géopolitique, risque de pénurie énergétique, etc.).

Cela étant et comme mentionné plus avant, tout engagement financier, même prévu dans le cadre du budget, fait l'objet d'une appréciation avant sa concrétisation.

Le graphique ci-après représente l'évolution des comptes de fonctionnement en comparaison avec le budget. Les Offices du stationnement et la Signalisation en sont exclus, les recettes et les frais étant directement décomptés aux communes concernées.



6. Répartition de l'excédent de charges

La répartition en relation avec les comptes **600 à 608** est conforme au tableau ci-dessous :

Commune	Population au 31.12.21	Coeff.	Coût/hab. selon comptes 2022	Coût/hab. selon budget 2022	Coût/hab. selon comptes 2021
Blonay - Saint-Légier	11'925	5	225.70	244.84	237.52
Chardonne	3'078	3	135.42	146.90	142.51
Corseaux	2'330	3	135.42	146.90	142.51
Corsier	3'390	3	135.42	146.90	142.51
Jongny	1'805	3	135.42	146.90	142.51
Montreux	26'012	6	270.84	293.81	285.03
St-Légier - La Chiésaz					190.02
La Tour-de-Peilz	12'222	6	270.84	293.81	285.03
Vevey	19'721	6	270.84	293.81	285.03
Veytaux	952	2	90.28	97.94	95.01

Depuis 2021, le changement de coefficient pour la ville de La Tour-de-Peilz impacte significativement les comptes, même si pour l'année sous revue, il y a une diminution de la participation par habitant (CHF 285.03 en 2021 et CHF 270.84 en 2022). Conformément aux règles prévues à l'article 34 des Statuts de l'ASR, cette commune ayant dépassé le seuil de 12'000 habitants au 31 décembre 2020, elle est soumise à un coefficient de 6, au lieu de 5 précédemment.

A l'avenir, il y aura lieu de prêter une attention particulière à l'évolution démographique des communes de Blonay – Saint-Légier et de Veytaux, qui pourrait engendrer une évolution du coefficient dans le futur. Les réflexions relatives à la clé de répartition des charges qui sont actuellement en cours devaient permettre de définir un nouveau modèle.

Les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey participent à la charge résiduelle de la Signalisation (609), au prorata du nombre d'habitants.

Les comptes des Offices du stationnement sont établis, comme prévu dans les Statuts de l'ASR, individuellement pour chacune des communes concernées. Pour Vevey, les revenus du parking Vieille-Ville (ex Panorama) (hormis les recettes des abonnements mensuels) sont intégrés, puisque la gestion de ce dernier est assurée par l'Office du stationnement.

Pour les Offices du stationnement, les charges de personnel ont été remontées dans les comptes 610, pour permettre une répartition, dans les comptes 610.01, 02 et 03, des charges correspondant à l'effectif admis. Elles sont comptabilisées en charges sous les comptes 3911 « *Imputations internes* » et en recettes au compte 610.4911. Cette opération est pratiquée depuis l'exercice 2016.

Cette façon de procéder influence l'évolution des charges et des recettes. En effet, si l'imputation interne se neutralise en termes de comptabilité, la lisibilité des charges, comme des recettes totales, est majorée « artificiellement » du montant figurant au compte 610.4911, soit CHF 2'388'427.95. L'impact se limite exclusivement à cette lecture, puisqu'elle n'a aucun effet sur les projections liées au coût par habitant.

La charge du SDIS est répartie au franc par habitant des communes de l'Association. La charge de la Protection civile est répartie au franc par habitant des communes de l'Association et des communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont.

Le tableau "Répartition par commune – comptes 2022", figurant en annexe au présent préavis, tient compte de ces principes de répartition ; le tableau ci-après en est un extrait.

Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66) :

Commune	Population au 31.12.21	Coût/hab. selon comptes 2022	Coût/hab. selon budget 2022	Coût/hab. selon comptes 2021
Blonay - Saint-Légier	11'925	275.83	298.88	289.02
Chardonne	3'078	185.55	200.95	194.01
Corseaux	2'330	185.55	200.95	194.01
Corsier	3'390	185.55	200.95	194.01
Jongny	1'805	185.55	200.95	194.01
Montreux	26'012	270.95	298.52	290.44
St-Légier - La Chiésaz				241.51
La Tour-de-Peilz	12'222	313.33	341.67	336.41
Vevey	19'721	183.87	181.13	204.95
Veytaux	952	140.41	151.98	146.50

7. Documents annexés au présent préavis

- Le document intitulé « **Sécurité Riviera comptes 2022** » constitue la récapitulation de l'ensemble des charges et revenus enregistrés sur le programme de gestion de Sécurité Riviera, avec, en regard sur la page opposée, les **commentaires particuliers**.

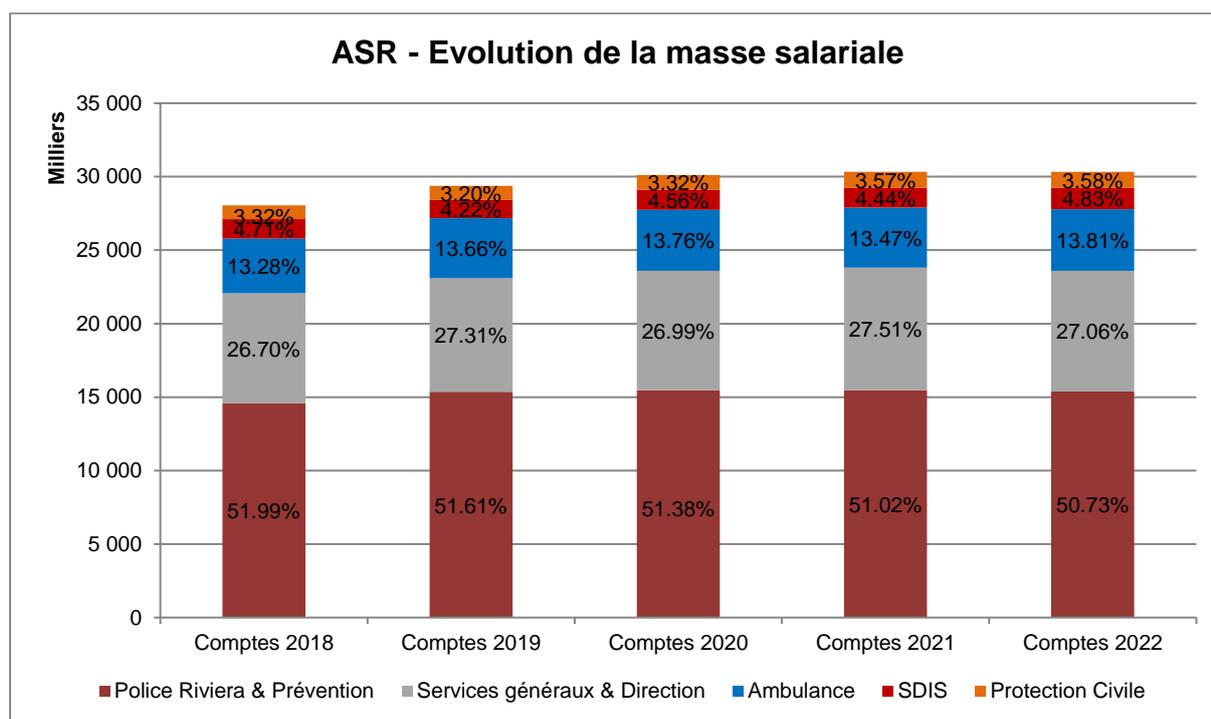
Ce document intègre également les **charges par nature, revenus par nature, charges et revenus par cellule et répartition par commune** ;

- La «**Balance des comptes**» ;
- Une copie du « **Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2022** ».

8. Ressources humaines

Durant cette année post-COVID, un taux de rotation plus élevé que par le passé a été constaté. Plusieurs postes n'ont malheureusement pas pu être repourvus en raison des marchés de niche auxquels ils appartiennent et parfois de l'inertie liée au processus de recrutement. Cette situation particulière a engendré une diminution de la masse salariale et des charges par rapport au budget initialement prévu, limitant ainsi l'impact au niveau des comptes.

Afin de préserver l'attractivité de notre Association et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail, une réflexion de fond a été menée. En l'absence de bases jurisprudentielles et doctrinales explicites, un avis de droit a été sollicité. Nous nous sommes également inspirés des règles figurant dans la Loi sur le travail et ses ordonnances d'application, ainsi que de différentes conventions collectives de travail. En parallèle, des négociations ont été menées avec l'Association du personnel d'ambulances Riviera, appuyée par le Syndicat des services public et parapublic Vaud. Un consensus a été trouvé sur la reclassification de leurs fonctions. De plus, le temps du travail de nuit, compensé à raison de 10% entre 23h00 et 06h00 depuis le 1^{er} janvier 2022, l'est à hauteur de 20% entre 20h00 et 06h00, dès le 1^{er} janvier 2023 et pour tout le personnel œuvrant en horaires irréguliers.



Service	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022
Police Riviera & Prévention	14'578'581.10	15'356'181.55	15'468'870.10	15'470'023.16	15'390'413.95
Ambulances	3'723'587.45	4'064'693.39	4'142'059.75	4'084'598.09	4'190'856.60
SDIS	1'319'687.45	1'255'169.38	1'372'425.23	1'344'902.05	1'464'011.29
Protection civile	930'904.95	950'823.07	998'681.37	1'082'811.65	1'086'454.00
Services généraux & Direction	7'486'259.58	7'749'697.73	8'126'205.60	8'341'684.45	8'208'851.75
TOTAL	28'039'020.53	29'376'565.12	30'108'242.05	30'324'019.40	30'340'587.59

9. Ambulance Riviera

Le nombre d'interventions en 2022 a permis d'absorber les excédents de charges pour un montant de CHF 174'404.87 par rapport au budget. Précisons que l'excédent de charge était de CHF 34'850.33 pour l'exercice 2021.

La situation internationale a joué un rôle majeur sur les charges du service. Parmi ses effets néfastes, l'on citera notamment l'augmentation du prix du carburant, la pénurie de matériel médical, l'augmentation des prix chez la plupart de nos fournisseurs, ainsi que la nécessité de constituer des réserves de matériel en prévision de ruptures de stock annoncées.

Historiquement, la variation annuelle des excédents de charges est induite par les principes de financement dictés par l'Etat. Les comptes de l'année écoulée sont transmis à la Direction générale de la santé (DGS) au 31 mars de l'année suivante. La détermination de la subvention définitive parvient en principe à l'ASR en fin d'été seulement, avec les ajustements de circonstance comparativement à la subvention prospective. Plus le total annuel des missions préhospitalières du Service d'ambulances est élevé, moins conséquente est la subvention octroyée. L'activité opérationnelle durant l'année 2022 a sensiblement augmenté : 1'000 missions de plus que la moyenne de ces dernières années ; 500 de plus qu'en 2021. Aussi, les recettes de facturation théoriques reconnues par la DGS ont automatiquement diminué, que ce soit dans le calcul prospectif ou au moment du bouclage définitif.

La réforme du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP), initialement annoncée pour le 1^{er} janvier 2022, est toujours en cours d'étude et n'entrera probablement pas en vigueur avant 2024 ou 2025. Dans cette attente, la DGS ne procède qu'à des ajustements mineurs de ses directives financières. A elles seules, ces corrections ne sauraient résoudre la problématique de l'écart entre les coûts réels et les règles de subventionnement. Les contacts et les travaux de négociation avec le Département ont été poursuivis en 2022. Ils ont prioritairement visé à objectiver les coûts relatifs aux mesures prises pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail du personnel ambulancier (travail de nuit et du dimanche).

10. Police Riviera

En 2022, le Service de police a poursuivi son effort tendant à consolider le dispositif de proximité conceptualisé et validé en 2020 par le Comité de direction (proposition 48/2020). La réorganisation de la Division de proximité a notamment permis de renforcer la visibilité, d'augmenter le sentiment de sécurité sur l'espace public et d'offrir aux Assistants de sécurité publique un champ d'activités plus diversifié et attrayant. Cette division englobe également les policiers dits « Répondants de proximité », l'Unité de Prévention, ainsi que le personnel des réceptions de Clarens et de Vevey.

Hormis la visibilité, ce nouveau concept de proximité prévoit également deux autres axes principaux, à savoir la promotion de l'interculturalité et celle des partenariats.

Sur le plan des effectifs du service, 16 policier·ère·s, 6 assistant·e·s de sécurité publique et 1 réceptionniste ont quitté l'organisation durant l'année. Le nombre important de démissions de policier·ère·s est la conséquence d'un recrutement massif des Polices cantonales vaudoise, fribourgeoise et valaisanne en 2022.

S'agissant des assistant-e-s de sécurité publique, les changements intervenus sont à mettre en relation avec l'important travail de fond qui a été entrepris afin de favoriser l'amélioration du climat socioprofessionnel.

Les postes vacants de policier·ère-s et d'assistant-e-s de sécurité publique sont compensés par l'engagement de personnel formé ou appelé à suivre une formation auprès de l'Académie de police de Savatan

Situation opérationnelle

Le nombre d'infractions au Code pénal a légèrement augmenté en 2022, sur l'ensemble du canton. En effet, après plusieurs années de baisse significative, la courbe tend aujourd'hui à s'aplanir. Le nombre d'interventions de Police Riviera est également en légère hausse. Bon nombre de celles-ci sont par ailleurs générées par un important travail proactif accompli par les policier·ère-s. De même, des opérations particulières sont menées, touchant différents domaines tels que les infractions à la Loi sur la circulation routière, les infractions au Règlement général de police intercommunal (RGPi), ainsi que les infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup), respectivement la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Dès le début de l'automne, les travaux d'Etat-major sur le risque de pénurie d'énergie ont démarré de manière coordonnée avec la Police cantonale et les Polices communales vaudoises.

11. Protection civile

L'année 2022 a débuté dans un climat d'instabilité politique à l'échelle mondiale (guerre en Ukraine). Cela a nécessité l'engagement en situation d'urgence de notre Protection civile en soutien à l'EVAM (Etablissement vaudois pour l'accueil des migrants), afin de réaliser les travaux d'aménagement de lieux d'accueil et d'hébergement.

La période estivale a elle été marquée par deux engagements lors du déclenchement du plan canicule par le médecin cantonal. Durant la même période, le passage du Tour de France cycliste dans notre région (10 juillet) a mobilisé l'ensemble de nos astreints.

Les cours de répétition ont pu se dérouler normalement pour nos quatre compagnies. En 2022, la Protection civile a été moins sollicitée que par le passé pour des interventions en faveur de la collectivité (IFC).

La fin d'année 2022 a été marquée par le spectre d'une pénurie énergétique. Là encore, notre Protection civile a été engagée en subordination à la Préfecture du district. Elle a ainsi pu collaborer à la mise en place d'une cellule de crise préfectorale et œuvrer conjointement avec les communes dans le cadre du concept des points de rencontre d'urgence (PRU). La mission d'alimentation de secours des antennes POLYCOM (réseau radio pour la Police, Gendarmerie, Ambulances et PCi) a aussi été attribuée à la Protection civile.

Malgré toutes ces interventions inhabituelles, le budget 2022 de la Protection civile a été respecté avec toute la rigueur nécessaire.

12. SDIS

La sortie de la brume pandémique – au prix d'une résistance intense de nos femmes et de nos hommes, qui ont continué à œuvrer quotidiennement pour aider la population – a permis le déroulement d'une année 2022 quasiment conventionnelle. La charge opérationnelle a néanmoins été soutenue, le nombre d'interventions ayant été le plus élevé depuis la création du Service.

Plusieurs événements de longue durée et nécessitant l'engagement de nombreuses forces d'intervention ont été pris en charge financièrement par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels, respectivement, par la Direction générale de l'environnement. Le rapport annuel d'activité prévu historiquement en fin d'année a été planifié en début d'année 2023. Il permettra de pouvoir faire le bilan non pas sur un chevauchement d'année mais bien sur une année complète. Pour finir, les modifications légales apportées au principe de facturation des frais d'intervention ou de mise sur pied des sapeurs-pompiers résultant du déclenchement intempestif d'un système d'alarme automatique ont également contribué à la diminution des coûts.

13. Services généraux

En 2022, l'Unité technique, logistique et informatique (UTLI) a notamment contribué au lancement de deux importants projets, à savoir le renouvellement du registre des entreprises et celui de l'infrastructure téléphonique de l'ASR. Ces projets ont nécessité le dépôt de deux préavis, qui ont été adoptés par le Conseil intercommunal dans sa séance du 22 septembre 2022. Ils ont impliqué des crédits d'investissement pour des montants de CHF 144'000.00 (registre des entreprises) et de CHF 198'654.00 (infrastructure téléphonique). Une mise en production partielle est prévue au début du mois d'avril 2023 pour le nouveau registre des entreprises et à la fin du même mois pour la nouvelle infrastructure téléphonique de l'ASR.

Selon les dernières informations reçues de la Police cantonale vaudoise, le projet Odyssée - relatif au renouvellement du système d'information central des polices du canton, qui a fait l'objet d'un préavis au Conseil Intercommunal en 2019 – sera mis en production au début du mois de janvier 2025. Une première facture de CHF 97'918.70, relative aux coûts d'investissement, a été passée sur l'exercice 2022. Quant aux coûts d'exploitation, ils seront facturés dès la mise en production.

En fin d'année 2022, la Ville de Vevey a donné son aval à la réalisation de travaux de réfection du poste de police sis à la rue du Simplon 38. Notre Association devra mettre en œuvre et financer les moyens techniques spécifiques aux activités du Service de police, comme le système de vidéosurveillance ou l'interphonie. Ces montants seront portés au budget 2024 ou, en fonction du calendrier des travaux, devront faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 02/2023 – Rapport de gestion 2022

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

la commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 2 et 16 mai 2023, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 02/2023 concernant le rapport de gestion 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera tel que présenté par le Comité de direction.

Lors de la première séance, les commissaires ont analysé et discuté le document qui leur était soumis. Ils ont dressé une liste de questions, à l'attention du Comité de Direction. Lors de la deuxième séance, les réponses fournies par le Comité de direction ont été reprises et complétées par quelques explications verbales.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était entouré de Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur, Messieurs Jean-Baptiste Piemontesi, Arnaud Rey-Lescure, Patrick Michaud, Yves Genton, membres du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu, Responsable administratif, Monsieur le Major Jean-Marc Pittet, Commandant du SDIS, Monsieur le Major Philippe Nicole, remplaçant du Commandant du bataillon Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut étaient également présents.

La commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

Communes	Membres	2 mai	16 mai
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	absent

Montreux	Pascal Rossier	x	x
Vevey	Nicolino Berardocco	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	x	x

QUESTIONS-REPONSES SUR LE RAPPORT DE GESTION 2022

Les questions sont en gras et les réponses en italiques.

**• 2.5. : Page 17, Faits marquants durant l'année :
ISO 9001 : Cette certification est-elle prévue pour d'autres services ?**

A ce stade, seul le Service d'ambulances est concerné. En effet, cette certification découle de deux facteurs principaux, soit, d'une part, des directives cantonales traitant du management de la qualité, et, d'autre part, d'une certification collective et simultanée de tous les services d'ambulances vaudois. Sur la base de cette expérience, il y aura peut-être lieu d'évaluer la pertinence et la valeur ajoutée d'une telle certification pour d'autres services.

• 4.2. : Page 31, Finances : Après le bouclage de la fin de l'année 2022, un écart de CHF 1'400'810.06 sera redistribué aux communes durant l'année 2023. Par des écritures comptables ou par un remboursement en monnaie ?

Le remboursement intervient au moyen d'un virement bancaire effectué depuis notre compte PostFinance.

**• 4.3. : Page 32, Commission de police :
Dans le tableau des aperçus de procédures, comment expliquez-vous les totaux des conversions de peines par rapport aux dossiers traités ?**

Il s'agit de thématiques distinctes. Le nombre de conversions et celui relatif aux dossiers traités en audience par la Commission de police doivent être appréhendés de manière indépendante. Il s'agit certes de deux domaines pour lesquels la Commission de police est compétente mais il n'existe aucune corrélation entre eux.

**• 5.2. : Page 37, Division police de proximité :
Dans quelles circonstances le poste de police mobile (bus) est-il déployé ?**

Le poste de police mobile a été engagé 276 fois en 2022. Il est déployé à proximité des centres commerciaux, lors de manifestations, de marchés ou à des endroits définis en fonction du public à aborder. Il permet de conseiller, renforcer le contact avec la population et répondre à ses questions. Il favorise également la transmission d'informations et de matériel de prévention. Ci-après quelques exemples : Prévention des cambriolages, stands d'information sur différents thèmes en relation avec la circulation routière ou la tenue des chiens en laisse pendant la période de nidification, participation à diverses manifestations telles que « Montreux Jazz Festival », « Montreux ça bouge chez toi », « Lavaux Up », « Léman Rétro », passeport-vacances, ou encore lors des actions visant à prévenir les nuisances sonores appelées « Silenzio ».

• 5.2.2.1. : Page 38, Missions générales :

Une des missions de formation concerne les patrouilleurs scolaires. Dans quelles situations sont-ils exigés ?

Ce sont les autorités communales, en collaboration avec les directions scolaires, qui évaluent la pertinence de recourir à des patrouilleurs scolaires. Ceux-ci ont pour mission d'assurer la sécurité des passages pour piétons aux abords de certaines écoles. Toute personne (adulte ou enfant) œuvrant en tant que patrouilleur-euse scolaire doit avoir suivi une formation spécifique.

• 5.2.2.2. : Page 38, Campagne et actions de prévention :

73 actions « Pacifico » pour 146.5 heures de travail ont concerné 0 personne. Pourquoi ?

Ceci est dû au fait qu'il s'agit d'actions préventives et dissuasives réalisées par l'Unité de prévention de Police Riviera. Elles ne mènent donc à aucune interpellation (personnes touchées) de la part du personnel de cette Unité. Par souci de clarté et afin d'éviter toute confusion, cette donnée pourrait à l'avenir ne pas figurer dans ce tableau récapitulatif.

• 5.2.2.6. : Page 41, Contrôles radars mobiles laser :

Un commissaire a constaté à plusieurs reprises que la vitesse, tant à la descente qu'à la montée sur le tronçon entre le rond-point de la Veyre et le rond-point du pont de Gilamont est très souvent non respectée. Y-a-t-il des contrôles sur cette route ?

Non, dans la mesure où le tronçon en question n'est pas considéré comme un axe accidentogène. En outre, il n'est pas bordé d'habitations et est longé par des bandes cyclables et des trottoirs permettant aux piétons de cheminer en sécurité. Les contrôles de vitesse sont planifiés en priorité dans les zones habitées et majoritairement aux heures d'entrées et de sorties des écoles. Ces contrôles, bien qu'ils comportent un aspect répressif, visent avant tout un effet préventif.

• 5.2.2.7. : Page 41, Contrôles radars fixes :

Le radar placé à la Place de la Chapelle à Brent se situe à proximité de l'accès à l'école. Il n'a visiblement pas fonctionné. Pourquoi ?

En 2022, la signalisation lumineuse à cet endroit a été mise en phase « clignotant » durant plusieurs semaines. De plus, durant cette même année, des difficultés d'ordre technique ont empêché une utilisation « normale » de l'installation.

Cela étant, il sied de relever que très peu d'infractions sont habituellement commises à l'endroit en question. Par exemple, en 2021, un contrôle concernant 87070 véhicules n'a relevé que 6 infractions « feu rouge » et un dépassement de vitesse (3 km/h en sus de la vitesse autorisée).

De manière plus générale, l'on précisera qu'une réflexion globale portant sur la surveillance automatique du trafic est actuellement en cours. Elle mènera à une refonte complète du dispositif, afin de mieux tenir compte des enjeux régionaux de cette thématique.

• 5.2.2.8. : Page 42, Activités diverses-partenariat :

Le Chargé de prévention a été requis à 18 reprises pour l'analyse sécuritaire de maisons individuelles, d'appartements, ou de petits commerces. Ces analyses sont-elles requises par les particuliers eux-mêmes ou par des compagnies d'assurances et ces prestations sont-elles facturées et à quels prix ?

L'analyse sécuritaire est une prestation gratuite qui est offerte aux habitants et autres acteurs de la vie communautaire. Ce sont des citoyens, gérants d'immeubles ou de commerces qui sollicitent le policier spécialiste à ce propos. De plus, les policiers qui interviennent après un cambriolage remettent aux propriétaires ou locataires un formulaire leur proposant une telle analyse.

• 6.1.2. : Page 47, Police du commerce :

Qui est l'initiateur du rapport d'audit ? Quelles mesures ont été mises en place pour la surveillance des établissements d'hébergements et de restauration ?

L'audit a été initié par la Cour des comptes du Canton de Vaud. Celle-ci a sélectionné des instances dont les tâches en lien avec la Police du commerce sont réalisées soit au travers d'une association de communes, soit par l'administration d'une seule commune. Ont ainsi été sélectionnées deux associations de communes et quatre communes, donc 6 entités /intercommunales/ communales au total.

Le suivi détaillé des mesures prises par l'ASR consécutivement aux recommandations émises par la Cour des comptes figurent dans le document annexé. Il convient de préciser à ce propos que suite à l'adoption de ces mesures – et satisfaite du suivi rapide et complet de ses recommandations– la Cour des comptes a libéré notre association de tout complément de suivi.

• 6.2.3. : Page 49, Tableau « Aperçu des amendes » :

Les amendes concernant la possession de stupéfiants sont en baisse. Quelle en est la raison, alors que le trafic ne semble pas faiblir ?

Cette baisse peut notamment s'expliquer par la mise en application d'une directive opérationnelle émanant de la Police cantonale, qui fait suite à deux arrêts de la Cour pénale du Tribunal fédéral datant du mois de juillet 2019. Cette jurisprudence rappelle en particulier que la détention ou l'acquisition de quantités minimales (dix grammes ou moins) de produits ayant des effets de type cannabique ne sont pas punissables. En pratique, cela signifie notamment qu'un policier ne peut appliquer la procédure de l'amende d'ordre qu'à une personne surprise en flagrant délit de consommation de produits de type cannabique, dans la mesure où la teneur en THC (tétrahydrocannabinol) est supérieure à 1%. En matière de détention de produits ayant des effets de type cannabique, la jurisprudence précitée a également restreint les possibilités d'intervention.

Cela étant, les actions de Police Riviera en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants sont menées quotidiennement afin d'occuper le terrain au maximum des possibilités. Les infractions constatées sont systématiquement dénoncées aux autorités compétentes et le dispositif est réadapté périodiquement, en fonction de l'évolution du phénomène. Il vise à rassurer la population au travers d'une stratégie proactive et dissuasive ayant pour objectif de diminuer le sentiment d'insécurité.

• 6.3. : Page 53, UTLI :

A la page 28, on nous donne le chiffre de 6,5 ETP alors que sur cette page, on nous annonce 6,2 ETP au 31 décembre 2022. Pourquoi ?

Cette discordance découle du fait qu'une collaboratrice de l'UTLI a augmenté son taux d'activité de 30 % en cours d'année (1er juillet 2022, cf. Proposition au Comité de direction N° 19/2022). A compter de cette date et de façon provisoire, elle a effectivement œuvré pour le compte de l'UTLI à raison d'un 0.3 EPT supplémentaire. Toutefois, dès le 1er janvier 2023, ce même 0.3 EPT a été mis au bénéfice de la cellule Communication et Relations publiques et non plus de l'UTLI. Le chiffre de 6.2 ETP est donc plus représentatif de la réalité, dans la mesure où il tient compte des effectifs actuels et futurs de l'UTLI, hormis la période de six mois précitée.

• 6.4. : Page 55 : Communication et relations publiques :

Durant l'année 2022, plusieurs projets s'inscrivant dans la stratégie de communication de l'ASR ont été amorcés, dont : l'organisation d'une soirée d'information dédiée aux futur.e.s aspirant.e.s de police. Le personnel des autres services de l'ASR est-il également invité à ce genre de soirée ?

La soirée d'information dédiée aux futur.e.s aspirant.e.s de police est publique. Toutefois, pour pouvoir y participer, toute personne doit répondre à des conditions d'admission et s'inscrire à l'évènement en question. Ces conditions sont celles que doit remplir un.e candidat.e qui désire suivre l'école d'aspirant.e de l'Académie de police.

Il n'est pas rare que des collaborateurs.trices de l'ASR ou des membres de leur famille participent à cette soirée d'information. Aucune publicité interne n'est faite pour cet évènement ; ceci également dans la mesure où une communication externe relativement conséquente est effectuée (site internet de l'ASR, réseaux sociaux, écrans géants à Vevey, bus VMCV).

• 6.5. : Page 56 : Cellule juridique :

Une procédure judiciaire en lien avec la défense des intérêts de l'ASR dans une action en responsabilité contre l'Etat et ses agents est en cours de traitement. Quelle somme est en jeu ?

La valeur litigieuse est de peu inférieure à CHF 30'000.-. Il s'agit de prétentions en dommages-intérêts, à hauteur de CHF 19'792.25, auxquelles s'ajoute une prétention en réparation du tort moral (CHF 10'000.-).

• 7.5.1. : Page 63 : Formation en cours d'emploi :

Un collaborateur bénéficie de cette formation avec un contrat de travail à mi-temps, alors que 50% de ce temps est destiné à des cours en école et en stage hospitaliers, cours entièrement à sa charge. Pour la motivation à rester au sein de l'ASR après ce cursus, a-t-il été envisagé de financer tout ou une partie de ces frais ?

Divers critères étatiques, notamment relatifs au droit de pratique durant les études, conditionnent cette façon de faire. La grande majorité des services d'ambulances vaudois pratiquent de la même façon que l'ASR. Ceci étant, tout est entrepris pour que

le taux d'activité puisse être augmenté à plein temps, dès l'obtention du diplôme ES. Les frais annexes (émolument pour l'obtention du diplôme, débours, prise en compte des heures de préparation aux examens finaux, etc.) sont actuellement pris en charge par l'ASR.

• 8.1. : Page 74, 75 et 76, Bilan de capacité Riviera-Pays-d'Enhaut :
A la page 74, l'effectif réglementaire est de 365 ho alors qu'en page 75, la structure réglementaire est de 367 ho. Quel est l'objectif minimal réel ?

Il s'agit d'une erreur. En 2022, l'effectif réglementaire validé par le Commandement cantonal était en réalité de 366 personnes. Plus précisément, cet effectif est le suivant: 14 officiers d'État-major (y.c. Commandant) ; 3 compagnies de 101 personnes ; une demi-compagnie (Pays-d'Enhaut) de 49 personnes.

Il n'est pas possible de parler d'objectif d'effectif minimal réel, dans la mesure où l'ORPC ne peut pas définir un tel objectif, cette compétence étant du ressort de la Confédération. En effet, les conscrits passent un recrutement commun avec l'armée. Les conscrits jugés inaptes au service militaire sont soumis à une ultérieure appréciation médicale lors de laquelle il est établi, cas échéant, que le conscrit est apte à servir au sein de la protection civile. Ce sont uniquement ces conscrits qui rejoindront les rangs de la protection civile. A noter qu'environ 20% des conscrits sont considérés comme doublement inaptes ; ils ne pourront donc effectuer ni le service militaire ni le service de protection civile.

Et est-ce que vous envisagez à moyen terme de situer l'effectif à ce nombre ?

L'ORPC ne dispose pas de la maîtrise de son effectif. La diminution des effectifs est une situation constatée depuis l'année 2014 déjà. Qui plus est, la récente révision de la législation fédérale a accentué ce phénomène à l'échelon national et cantonal. Au niveau vaudois, le projet TETRIS vise à réviser l'organisation qui permettra de maintenir les prestations de la protection civile vaudoise.

Sur le plan fédéral, un rapport portant sur l'alimentation des effectifs de l'armée et de la protection civile a été validé par le Conseil fédéral. La première partie de ce rapport concerne l'analyse et les mesures à court et à moyen terme. La deuxième partie a trait au développement de l'obligation de servir à long terme.

Suite au sur engagement dû à la situation du Covid-19, y aura-t-il des libérations d'astreints anticipées ?

Les notions relatives à l'accomplissement et à la durée du service sont régies par les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi, art. 31). Suite à l'engagement lié à la pandémie de COVID-19, nous avons dénombré 3 situations dans lesquelles est intervenue une libération pour dépassement des 245 jours de service (art. 31 ch. 4 LPPCi).

Néanmoins, ces 3 personnes se sont engagées en tant que volontaires dans notre bataillon. Nous avons donc la chance de pouvoir continuer à compter sur leurs compétences et leur disponibilité.

• 9.2. : Page 85, Bataillon des sapeurs-pompiers :

Dernière phrase du dernier paragraphe : De manière à soulager les SPV et réduire la charge pour les employeurs, les interventions mineures (non urgentes), sont prises en charge, dans la mesure du possible, par les collaborateurs permanents. Plusieurs commissaires trouvent maladroit vis-à-vis du personnel d'avoir utilisé les termes « dans la mesure du possible ». Les termes « selon les disponibilités » auraient été plus appropriés.

Nous prenons bonne note de cette remarque et de la sensibilité des commissaires.

Après discussion et précisions concernant plusieurs réponses, la Commission de gestion a remercié les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, avant d'en prendre congé.

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, lequel a réuni l'unanimité des membres présents.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion en 2022 ;

Vu le rapport de la Commission ;

décide

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 et d'en donner décharge au Comité de direction.

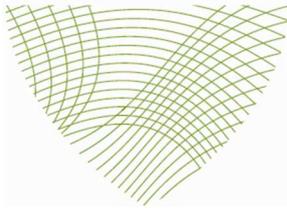
Au nom de la Commission de gestion



Anne Ducret, présidente-rapporteur

Chardonne, le 17 mai 2023

COUR DES
COMPTES
CANTON DE VAUD



Cour des comptes
du canton de Vaud

Suivi détaillé de la mise en œuvre des recommandations Etat au 31.12.2021

**Rapport n°63 : Surveillance des établissements
d'hébergement et de restauration (LADB) –
Association Sécurité Riviera, publié le 28.01.2021.**

Rue Langallerie 11 - 1014 Lausanne
Téléphone : 021 316 58 00
info.cour-des-comptes@vd.ch

	SUIVI DES RECOMMANDATIONS (art. 33 al. 3 LCComptes) Etat du suivi des recommandations au 31.12.2021	En charge des suites données au rapport : Comité de direction de l'Association de communes « Association Sécurité Riviera » (ASR)
	Rapport n°63 : Surveillance des établissements d'hébergement et de restauration (LADB) – Association Sécurité Riviera, publié le 28.01.2021.	Entité auditée : Association de communes « Association Sécurité Riviera » (ASR)

Réf.	Recommandations	Mesures prises (selon indications fournies par l'entité)	En charge des suites données à chaque recommandation	Appréciations de la cour
63.1	La Cour des comptes recommande au Comité de direction de l'ASR de mettre en place une planification formelle des activités de surveillance des établissements soumis à la LADB.	Compte tenu du nombre de collaborateurs dévolus à ce type de contrôle et des autres missions de l'Office du commerce et des manifestations (OCM), une répartition des 450 établissements a été établie sur une période de 2 ans avec mission d'effectuer au moins un contrôle par établissement sur cette période.	ASR Comité de direction	Entièrement traitée (2021)
63.2	La Cour des comptes recommande au Comité de direction de l'ASR de mettre en place un système d'information permettant de recenser les activités de surveillance déployées pendant l'année. Ce système pourrait notamment comprendre, pour chaque établissement sis sur le territoire communal, les contrôles qui y sont planifiés, puis effectués. En outre, ce système devrait permettre d'identifier les établissements ayant donné lieu à un avertissement ou à une sanction. Pour alimenter ce système d'information, des outils adaptés devraient être utilisés.	Un rapport d'activité a été créé sur notre réseau intranet. Il doit être rempli par chaque collaborateur au terme de ses contrôles, lors desquels est notamment vérifiée la correcte application par les établissements des diverses dispositions légales et réglementaires : LADB, LEAE, OIP, Prescriptions intercommunales, Règlements communaux, Ordonnance COVID-19 situation particulière. Selon les besoins, cet outil permet d'extraire des statistiques en tout temps et selon les critères choisis, en utilisant les divers filtres. Cet outil sera également complété par une tenue à jour des interventions effectuées par les services de Police, qu'elles aient donné lieu à des rapports de dénonciation ou non. Ce moyen doit encore être affiné dans le courant de l'année 2022.	ASR Comité de direction	Entièrement traitée (2021)

		<p>De même, les courriers dits « formels » qui seront adressés à tout établissement y seront recensés dans ce même outil, dans lequel seront répertoriés, au final, tous les contrôles. Cette évolution interviendra également à partir de l'année 2022. Ce procédé permettra notamment de connaître le statut de chaque établissement à tout moment et de transmettre des statistiques de contrôles à la PCC de façon régulière, trimestriellement par exemple. Ce dernier paramètre peut être défini en fonction des préférences de la PCC.</p> <p>À ce jour, l'Office du commerce et des manifestations utilise la liste de contrôle éditée par la PCC, laquelle contient tous les points relevant de la LADB et de sa surveillance.</p>		
63.3	<p>La Cour des comptes recommande au Comité de direction de l'ASR de mesurer le travail réalisé par son administration sur la base des contrôles qui devraient être fixés lors de la planification annuelle.</p>	<p>Pour mesurer le travail réalisé et analyser l'atteinte de l'objectif fixé, une comparaison pourra être effectuée entre les fichiers de répartition mentionnés au point 63.1 et l'extraction Excel du rapport d'activité mentionné au point 63.2.</p> <p>Le bilan de l'année écoulée est établi annuellement, au début du mois de janvier de l'année suivante.</p> <p>Pour l'année 2021, nous aurions dû procéder à 239 contrôles LADB. Ce conformément à notre fixation d'objectif de réaliser la surveillance de tous les établissements de la Riviera sur 2 ans (50 % de 478 établissements).</p> <p>Il ressort de notre statistique que 287 contrôles ont concerné les établissements ou commerces LADB, mais que sur ce nombre, figurent 152 contrôles « COVID ».</p> <p>Il faut donc conclure de cette analyse que seuls 135 contrôles sont « purement LADB », ce qui correspond à un</p>	<p>ASR Comité de direction</p>	<p>Entièrement traitée (2021) (Le but visé par cette recommandation est atteint, soit de contrôler l'adéquation entre la planification et les activités de surveillance déployées, et d'explicitier d'éventuels écarts pour d'éventuels ajustements nécessaires. En outre, les informations que contient le rapport d'activité mis en place (63.2) permettra également de calculer le taux d'infraction.)</p>

		<p>taux de couverture de 56%. Cependant, il y a lieu de largement pondérer cette moyenne par 2 éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier est relatif à la fermeture des établissements sur une période de 4 mois. Durant ce laps de temps, les établissements n'ont évidemment pas pu faire l'objet de contrôles LADB, mais bien plutôt de contrôles COVID, pour en vérifier les fermetures ou le respect des règles de la vente à l'emporter • Le second élément porte sur le nombre de contrôles COVID, très élevé et pour lesquels le temps consacré aurait pu être, en situation normale, reporté sur des contrôles LADB. <p>Forts de ces considérations, il en découle que notre taux de couverture pour cette année - qui ne s'élève qu'à 56.45% de notre objectif de contrôle - doit être nuancé, sachant qu'il est diminué de l'ordre de 30% (4 mois de fermeture sur l'année). Il doit également être pondéré, eu égard au nombre de contrôles COVID, dont le nombre est encore plus élevé que celui des contrôles LADB.</p> <p>En conclusion, nous estimons que l'objectif fixé en début d'année serait atteignable sur une année dite « normale ».</p>		
63.4	<p>La Cour des comptes recommande au Comité de direction de l'ASR de mettre en place des principes directeurs permettant de déterminer le niveau de gravité pour tous les types d'infraction au niveau communal et, par conséquent, les suites à donner à ces derniers.</p> <p>Des principes directeurs devraient également être mis en place pour les infractions cantonales dans</p>	<p>Une liste des infractions et des sanctions y relatives a été établie.</p> <p>Par ailleurs, nous constatons qu'une telle liste a été établie par la PCC. Elle sera utilisée également en cas de lacune de la nôtre.</p>	ASR Comité de direction	Entièrement traitée (2021)

	l'attente d'une approche harmonisée au niveau du Canton.			
63. 5a	La Cour des comptes recommande au Comité de direction de l'ASR de revoir les normes actuellement en vigueur en matière de gestion du risque de conflits d'intérêts et de compléter ces normes. La gestion de ce risque devrait être traitée au sein d'un document unique présentant les principes directeurs et leur application au quotidien par le biais d'exemples concrets.	<p>En date du 8 juillet 2021, le Comité de direction de l'ASR a adopté la Directive d'application DA-006, relative à la gestion des conflits d'intérêts. Cette directive concrétise de manière précise et spécifique les principes contenus dans le Statut du personnel de l'Association de communes Sécurité Riviera. Notamment celui prévu à son article 19, qui traite de l'interdiction d'accepter les dons. La Directive d'application DA-006 a été élaborée en s'inspirant des solutions adoptées par d'autres organisations de droit public.</p> <p>Parmi les éléments saillants introduits par cette directive, l'on citera notamment le principe général selon lequel en cas de doute, les collaborateurs-trices doivent examiner la situation litigieuse avec leur responsable hiérarchique (art. 1). De plus, la directive fixe un montant maximal (CHF 100.-) relatif à la valeur des cadeaux en nature qui peuvent être acceptés, selon les circonstances (art. 3).</p> <p>Est également prévue une obligation d'information au responsable hiérarchique (art. 5). Son non-respect – tout comme celui des autres obligations découlant de la directive – constitue une violation des devoirs de service (art. 9) pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire, voire de suites pénales.</p>	ASR Comité de direction	Entièrement traitée (2021)
63. 5b	La Cour des comptes recommande que le personnel de l'Association soit sensibilisé à la thématique des conflits d'intérêts, par exemple, au travers de formations.	Le personnel de l'ASR a été informé et sensibilisé au sein de chacun des services quant à l'existence et au contenu de cette nouvelle directive. Une communication générale a également été adressée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Ceux-ci, au besoin, peuvent en outre contacter les Ressources humaines et la Cellule juridique dans l'hypothèse où ils auraient des questions sur cette thématique ou s'ils devaient être confrontés à un cas	ASR Comité de direction	Entièrement traitée (2021) (Des formations continues permettraient d'assurer une sensibilisation réitérée et durable.)

		concret. Il est également précisé que le contenu de la directive a été préalablement soumis à la Délégation du personnel de l'ASR (DPSR) pour consultation. Après examen, la DPSR a validé sans modification le document tel que proposé.		
63.6	La Cour des comptes recommande au Comité de direction de l'ASR de procéder à la communication, à la PCC, des informations prévues par le cadre légal. La couverture, l'étendue et la profondeur des contrôles devraient également être communiquées à la PCC.	<p>Le Bilan 2021 mentionné au point 63.3 est transmis à la PCC.</p> <p>Pour un meilleur suivi des contrôles effectués, dès 2022, une extraction du fichier Excel relatif au rapport d'activité sera effectuée trimestriellement et transmise par courriel à la PCC. Toute information concernant un établissement soumis à la LADB est transmise à la PCC, soit par courriel, soit par le biais des correspondances adressées aux exploitants. De manière générale, cela a toujours été le cas pour les informations découlant de l'OCM.</p> <p>En l'absence de plate-forme électronique commune entre la PCC et les polices du commerce régionales, les informations continueront à être transmises par ce biais.</p> <p>Pour 2022, l'OCM a élaboré un fichier Excel spécifique permettant de répertorier les établissements ayant donné lieu à un courrier de « recadrage » ; pour les cas où un contrôle n'aurait pas eu lieu, mais que des informations seraient portées à sa connaissance par un autre biais (plainte de riverains reconnues par un tenancier, par exemple).</p>	ASR Comité de direction	Entièrement traitée (2021)